



Rapport financier

Troisième trimestre de 2023

Le Mouvement Desjardins enregistre des excédents de 614 M\$ pour le troisième trimestre de 2023

MESSAGE DE LA DIRECTION

Lévis, le 9 novembre 2023 – Au terme du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2023, le Mouvement Desjardins, plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord, a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 614 M\$, en hausse de 319 M\$ par rapport aux excédents de la période comparative, retraités à la suite de l'adoption au 1^{er} janvier 2023 de la Norme internationale d'information financière (IFRS) 17, *Contrats d'assurance*⁽¹⁾. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance du revenu net lié aux activités d'assurance⁽²⁾ ainsi que par la progression du revenu net d'intérêts.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 376 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports aux excédents de 131 M\$ et de 103 M\$.

Tel que mentionné précédemment, le Mouvement Desjardins a adopté, le 1^{er} janvier 2023, l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* avec retraitement des données comparatives pour l'exercice 2022. Cette nouvelle norme vise à accroître la transparence et la comparabilité entre les compagnies d'assurance et pourrait amener une volatilité des résultats du Mouvement Desjardins d'une période à l'autre⁽²⁾. Néanmoins, cela ne change pas la valeur économique qui sera créée par les contrats d'assurance. En effet, la norme amène seulement des changements quant à la présentation et le moment de la comptabilisation des résultats. Ainsi, ces changements n'ont aucun effet sur les résultats et le rendement générés sur la durée de vie des contrats d'assurance. Notons que certaines rubriques des états financiers ont été modifiées afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée par l'IFRS 17. Pour plus de renseignements sur les changements aux méthodes comptables, se référer à la note complémentaire 2, « Principales méthodes comptables », des états financiers combinés intermédiaires. Pour plus de renseignements sur certains concepts introduits par l'IFRS 17, se référer au glossaire du présent rapport de gestion du troisième trimestre de 2023.

Pour le troisième trimestre de 2023, la provision pour ristournes a atteint 106 M\$, soit le même montant qu'à la période correspondante de 2022. Les remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études se sont élevées à 25 M\$, comparativement à 22 M\$ pour la même période l'an dernier, dont 12 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses. À cela s'ajoute le montant des engagements de 4 M\$ pour le troisième trimestre de 2023 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 174 M\$ en lien avec le Fonds du Grand Mouvement.

Le Mouvement Desjardins maintient une solide capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient respectivement de 20,8 % et de 22,3 % au 30 septembre 2023, alors qu'ils étaient de 20,2 % et de 21,9 % respectivement au 31 décembre 2022.

« Le Mouvement Desjardins présente d'excellents résultats financiers pour son troisième trimestre de 2023. Ces résultats, combinés à une bonne capitalisation et solidité financière ainsi qu'à une gestion rigoureuse des risques, nous permettent de bien accompagner nos membres et clients en cette période plus difficile » affirme le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier.

⁽¹⁾ Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour la période comparative de 2022 étaient de 478 M\$, sous l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17.

⁽²⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter la période comparative pour cet élément. Ceci pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec la période précédente.

INDEX DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (*Enhanced Disclosure Task Force* ou EDTF) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière a publié, le 29 octobre 2012, un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* dans lequel il a émis 32 recommandations visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques.

Les informations découlant des recommandations de l'EDTF sont présentées dans le rapport annuel 2022, le rapport financier intermédiaire du troisième trimestre de 2023 ainsi que les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier*, qui sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs). Les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier* ne sont pas intégrés par renvoi à ce rapport de gestion.

Voici un sommaire des renseignements fournis en vertu des recommandations de l'EDTF ainsi que leur emplacement (numéro de page) :

Catégorie	Recommandation	Information à fournir	Rapport annuel 2022	Troisième trimestre de 2023		
				Rapport financier intermédiaire	Informations financières complémentaires	Rapport au titre du troisième pilier
Général	1	Sommaire des informations en matière de risques	XXXIX	Présente page		
	2	Glossaire des risques, des mesures de risques et des principaux paramètres	67-73, 123-130	59-66	11	87-89
	3	Principaux risques et risques émergents	53-55, 63-66, 73-101	10		
	4	Nouveaux ratios réglementaires	53-55, 57, 94, 96-98, 218, 219	31-35, 44, 46-49		
Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires	5	Structure organisationnelle de la gestion des risques	67-73			
	6	Culture de gestion des risques	69-73			
	7	Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque	13, 31, 35, 39, 43, 53, 58-60, 67-74			
	8	Simulations de crise	53, 68, 73, 74, 90-92			
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences minimales de fonds propres réglementaires	53, 54	31		10-12, 81, 82
	10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	56-58, 218, 219	33		14, 15, 25, 81
	11	Évolution des fonds propres réglementaires	55, 57, 58	35		
	12	Gestion et planification du capital	53-61	30-35		
	13	Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité	59, 74			5-8
	14	Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risques et par méthodes de calcul	58, 59, 75, 76, 79, 80, 90-92	33-35		5-7, 9
	15	Risque de crédit	58-61	33-35		55-58, 61
	16	Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégories de risques	59-61	34, 35		5-9, 55
	17	Contrôles ex post et validation des modèles de crédit	79			61
Liquidité	18	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	94-98	44-49		83
Financement	19	Actifs grevés et non grevés	94-97, 99-101, 223-225	45-48		
	20	Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan	97-99, 225-229	50-56		
	21	Sources et stratégies de financement	52, 94, 99, 100	44, 45, 50, 51		
Risque de marché	22	Rapprochement entre les mesures de risque de marché et le bilan	89, 90	40, 41		
	23	Facteurs de risque de marché	88-94, 201-205	40-44		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché	90-92	41-43		
	25	Mesures de pertes extrêmes	53, 68, 90-92	41-43		
Risque de crédit	26	Profil de risque de crédit	51, 52, 65, 68, 79, 80, 82-88	29, 36, 37, 39	6-10	27-61
	27	Politique de désignation des prêts dépréciés bruts	81, 144-163			
	28	Rapprochement des prêts dépréciés bruts et des provisions pour pertes de crédit	51, 52, 82-88, 144-163, 177-184	29, 37, 91-97		42-54
	29	Risque de contrepartie lié aux produits dérivés	87, 88, 207-216			62-73
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	80, 81, 87, 88, 207-216			31-37
Autres risques	31	Gestion des autres risques	58-60, 63-66, 71-74, 101-108	35, 36		
	32	Événements publics ayant une incidence sur les risques	101-103, 223-225			

RAPPORT DE GESTION

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 9 novembre 2023, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 30 septembre 2023, par comparaison avec les périodes antérieures. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 30 septembre 2023 et le rapport annuel 2022 du Mouvement Desjardins (rapport annuel 2022), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ces états financiers combinés intermédiaires du Mouvement sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels, à l'exception des modifications qui résultent de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, au 1^{er} janvier 2023 et qui sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés intermédiaires. L'adoption de cette norme a entraîné des changements importants dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Certains chiffres comparatifs de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ont été retraités et un bilan d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2022 est présenté dans les états financiers combinés intermédiaires pour tenir compte de cette nouvelle norme.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés annuels et intermédiaires du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

TABLE DES MATIÈRES

4	Mise en garde sur les énoncés prospectifs	29	Revue du bilan
5	Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	29	Gestion du bilan
7	Évolution du contexte réglementaire	29	Actif
8	Le Mouvement Desjardins en bref	30	Passif
9	Faits saillants financiers	30	Capitaux propres
10	Environnement économique et perspectives	30	Gestion du capital
		36	Arrangements hors bilan
11	Revue des résultats financiers	36	Gestion des risques
11	Incidence de transaction importante	36	Gestion des risques
11	Analyse des résultats	36	Risque de crédit
11	Excédents	40	Risque de marché
13	Revenu net d'intérêts	44	Risque de liquidité
14	Revenu net lié aux activités d'assurance		
16	Autres revenus		
16	Revenu net total		
16	Dotation à la provision pour pertes de crédit		
17	Frais autres que d'intérêts bruts		
18	Impôts sur les excédents		
18	Résultats des secteurs d'activité		
18	Secteur d'activité Particuliers et Entreprises		
20	Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		
24	Secteur d'activité Assurance de dommages		
27	Rubrique Autres		
28	Sommaire des résultats intermédiaires		
		59	Glossaire

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur ses activités, ses résultats et sa situation financière, ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent sensiblement.

Les facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2023, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque environnemental ou social, ainsi que les risques réglementaires.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à l'atteinte à la sécurité, au marché de l'habitation et à l'endettement des ménages et des entreprises, aux évolutions technologiques et réglementaires, incluant les modifications apportées aux lignes directrices sur la suffisance du capital et des liquidités, ainsi qu'aux exigences relatives à leur présentation et à leur interprétation, à l'évolution des taux d'intérêt, à l'inflation, aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit, à la dépendance envers les tiers, à la capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste, au risque fiscal et à la pandémie de COVID-19. Mentionnons aussi la réforme des taux d'intérêt de référence, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2023.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2023.

Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section « Environnement économique et perspectives » du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2023. Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. Pour établir les prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, le Mouvement utilise principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR

Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité des actifs portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière du Mouvement Desjardins et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen, les actifs ne portant pas intérêt dans le calcul de la marge nette d'intérêts. Elle correspond à la moyenne des soldes de fin de mois de la période. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts. L'actif moyen portant intérêt exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'actif moyen présenté conformément aux PCGR et l'actif moyen portant intérêt utilisé dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

Marge nette d'intérêts

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2023	30 juin 2023	30 septembre 2022	30 septembre 2023	30 septembre 2022
Actif moyen – présent	411 807 \$	404 081 \$	402 354 \$	406 541 \$	398 906 \$
Moins : actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	101 981	98 691	104 200	99 996	104 076
Actif moyen portant intérêt	309 826 \$	305 390 \$	298 154 \$	306 545 \$	294 830 \$
Revenu net d'intérêts	1 818 \$	1 769 \$	1 649 \$	5 244 \$	4 751 \$
Marge nette d'intérêts⁽¹⁾	2,33 %	2,32 %	2,19 %	2,29 %	2,15 %

⁽¹⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratio combiné

Ces ratios non conformes aux PCGR, qui sont nets de la réassurance, sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts en excluant certains éléments, dont les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres.
- Ratio des pertes sur contrats déficitaires : utilisé comme mesure d'évaluation de l'effet des contrats déficitaires sur la rentabilité.
- Ratio combiné : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence du résultat financier d'assurance net et certains autres revenus.

Le ratio des sinistres correspond aux charges afférentes aux sinistres nets exprimées en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les charges afférentes aux sinistres nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure l'effet des coûts attribuables aux polices et les frais d'acquisition, l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires et d'inclure l'effet de la réassurance détenue dans les indicateurs.

Les revenus des activités d'assurance nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les primes payées liées aux activités de réassurance et représente le dénominateur dans le calcul des ratios suivants : ratio des sinistres, ratio des frais et ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, exprimés en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin de considérer tous les frais excluant les frais de gestion de placements et certains autres éléments particuliers.

Le ratio des pertes sur contrats déficitaires correspond à l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets exprimé en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. L'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires constitue une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'inclure les pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires nets ainsi que les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés, nette de la réassurance.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais, du ratio des pertes sur contrats déficitaires et du ratio combiné pour le secteur Assurance de dommages.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratio combiné

	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2023	30 juin 2023	30 septembre 2022 Retraité	30 septembre 2023	30 septembre 2022 Retraité
(en millions de dollars et en pourcentage)					
Revenus des activités d'assurance – présentés	1 700 \$	1 634 \$	1 578 \$	4 903 \$	4 639 \$
Moins : Primes payées liées aux activités de réassurance ⁽¹⁾	79	72	49	218	136
Revenus des activités d'assurance nets	1 621 \$	1 562 \$	1 529 \$	4 685 \$	4 503 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance – présentées	1 473 \$	1 459 \$	1 437 \$	4 525 \$	4 314 \$
Moins : Coûts attribuables aux polices et frais d'acquisition	324	315	317	951	960
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	(50)	19	24	75	132
Moins : Sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés ⁽¹⁾	66	49	34	162	135
Charges afférentes aux sinistres nets	1 133 \$	1 076 \$	1 062 \$	3 337 \$	3 087 \$
Frais autres que d'intérêts bruts – présentés	236 \$	268 \$	249 \$	761 \$	732 \$
Moins : Frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres ⁽²⁾ et certains éléments ⁽³⁾	100	118	106	325	319
Plus : Frais d'acquisition et certains coûts attribuables aux polices inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance	265	256	257	776	776
Frais autres que d'intérêts excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments	401 \$	406 \$	400 \$	1 212 \$	1 189 \$
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	(50) \$	19 \$	24 \$	75 \$	132 \$
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires cédés ⁽¹⁾	(3)	3	3	13	8
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets	(47) \$	16 \$	21 \$	62 \$	124 \$
Ratio des sinistres	69,9 %	68,9 %	69,5 %	71,2 %	68,6 %
Ratio des frais	24,7	26,0	26,2	25,9	26,4
Ratio des pertes sur contrats déficitaires	(2,9)	1,0	1,4	1,3	2,8
Ratio combiné	91,7	95,9	97,1	98,4	97,8

⁽¹⁾ Ces éléments sont inclus dans le poste « Revenus (charges) nets des activités de réassurance ».

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés aux règlements des sinistres qui sont présentés sous la rubrique « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

⁽³⁾ Proviennent des frais de gestion de placements ainsi que certains autres éléments particuliers.

[Retour aux membres et à la collectivité](#)

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. Le retour aux membres et à la collectivité, qui est utilisé afin de présenter le montant global retourné à la communauté, est composé des ristournes aux membres et des commandites, dons et bourses d'études et elle constitue une mesure financière non conforme aux PCGR.

Le tableau « Faits saillants financiers » à la page 9 de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires, et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 59 à 66.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité, notamment en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités et de respecter de saines pratiques en la matière. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Contexte réglementaire » du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement Desjardins. La section « Gestion du capital » du présent rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2023 présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital. Depuis la publication du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement Desjardins, l'évolution du contexte réglementaire ci-dessous est également à considérer :

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

Le 10 juillet 2019, des modifications ont été annoncées à la LRPCFAT et à ses règlements. La majeure partie de celles-ci sont entrées en vigueur les 10 juillet 2019, 1^{er} juin 2020 et 1^{er} juin 2021, tandis que celles relatives aux obligations de déclarations sont entrées en partie en vigueur en octobre 2023. Les dernières modifications entreront en vigueur en juin 2024. Suivant la publication de ces changements réglementaires, un projet a été déployé au sein du Mouvement Desjardins de façon à ce que ses systèmes, processus et procédures soient modifiés en conséquence. De nouveaux changements réglementaires à la LRPCFAT et ses règlements ont également été publiés dans la Gazette du Canada le 18 février 2023. Après analyse, le seul changement affectant les entités déclarantes du Mouvement Desjardins est la cotisation que les entités déclarantes devront verser au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour couvrir leurs frais d'examen. Finalement, le 7 juin 2023, le ministère des Finances du Canada a lancé une consultation sur la revue parlementaire de la LRPCFAT, soit une refonte complète qui doit s'effectuer aux 5 ans. Les entités déclarantes avaient jusqu'au 1^{er} août 2023 pour commenter et le Mouvement Desjardins a produit un mémoire dans le cadre de cette consultation.

Protection des renseignements personnels

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la vie privée et la sécurité des données sont des domaines d'actualité en pleine ébullition. À la suite de son adoption et de sa sanction par l'Assemblée nationale en septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* entre en vigueur de façon progressive sur une période de trois ans. Après s'être conformé aux exigences entrant en vigueur le 22 septembre 2022, le Mouvement Desjardins a poursuivi ses travaux pour se conformer aux exigences entrant en vigueur les 22 septembre 2023 et 2024. Ces dispositions incluent notamment les obligations en lien avec la gouvernance, l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, le consentement, les obligations de transparence telles que les politiques de confidentialité, la confidentialité par défaut, les décisions automatisées, et les technologies d'identification, de localisation et de profilage, les droits des individus, la gestion des tiers, ainsi que les sanctions applicables en cas de manquement à la Loi. Le Mouvement Desjardins a complété l'essentiel des travaux de mise en conformité à ces nouvelles exigences.

Le 16 mai 2023, la Commission d'accès à l'information a publié un avis de consultation sur un projet de *Lignes directrices sur les critères de validité du consentement* afin d'obtenir les commentaires de l'industrie. Ce projet de lignes directrices est aligné avec l'approche du Mouvement Desjardins en matière de consentement et de traitement des renseignements personnels. Le 23 mai 2023, la Commission d'accès à l'information a également publié son cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui décrit le processus d'imposition des sanctions et les éléments pris en compte pour en établir le montant. Le Mouvement Desjardins demeure également à l'affût des changements réglementaires annoncés concernant les autres lois canadiennes en matière de protection des renseignements personnels et a notamment effectué l'étude des articles du projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois*, qui a été déposé en juin 2022.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Le retrait progressif de certains taux d'intérêt de référence s'est amorcé le 17 mai 2021 avec l'abandon du taux offert en dollars canadiens (*Canadian Dollar Offered Rate* ou CDOR) à 6 mois et à 12 mois. De plus, le 5 mars 2021, les administrateurs de taux ont annoncé que la cessation officielle de la publication du *London Interbank Offered Rate* (LIBOR) aurait lieu après le 31 décembre 2021 pour toutes les devises à l'exception de certains LIBOR US dont la publication a cessé le 30 juin 2023. Par la suite, le 29 juillet 2021, les administrateurs des taux LIBOR US ont officiellement recommandé le recours aux taux à terme prospectif du *Secured Overnight Financing Rate* (SOFR) pour les prêts, ce qui conclut la dernière étape du plan de transition qui avait été lancé afin de promouvoir l'utilisation des taux SOFR. Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du CDOR, a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Cette annonce a enclenché la période de transition en deux étapes, recommandée par le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (Groupe de travail sur le TARCOR) dans son livre blanc en décembre 2021. Au terme de la première étape du plan de transition qui s'est achevée le 30 juin 2023, le Groupe de travail sur le TARCOR s'attend à ce que le CDOR soit remplacé par le taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) pour les nouveaux produits dérivés (sauf dans certaines circonstances précises) ainsi que pour les valeurs mobilières. Au terme de la deuxième étape du plan de transition qui doit s'achever le 28 juin 2024, les contrats de prêt assujettis au CDOR devront quant à eux avoir transitionné vers le taux CORRA ou tout autre taux de référence alternatif en vigueur au moment de la cessation. Le 11 janvier 2023, le Groupe de travail sur le TARCOR a confirmé la création d'un taux CORRA à terme à la suite du fort intérêt exprimé par les entreprises canadiennes d'avoir un taux à terme prospectif disponible. L'utilisation du taux CORRA à terme pour certaines échéances, dont la disponibilité a débuté le 5 septembre 2023, est toutefois limitée aux prêts et aux instruments financiers dérivés liés à des stratégies de couverture accessoires. Le 27 juillet 2023, le Groupe de travail sur le TARCOR a annoncé que les prêteurs ne pourront plus offrir de nouveaux prêts au taux CDOR après le 1^{er} novembre 2023. Le Mouvement Desjardins a mis en place à l'interne un groupe de travail sur la réforme des taux d'intérêt de référence visant à assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence, dont le CDOR, vers des taux sans risque. L'abandon du CDOR, y compris l'effet sur les relations de couverture, est également géré par ce groupe de travail.

Intérêt marqué des régulateurs pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les autorités réglementaires et normatives continuent en 2023 de clarifier leurs attentes sur les sujets ESG avec le développement d'encadrements et de normes :

- Le BSIF a publié en mars 2023 la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*, qui porte sur les attentes en matière de gouvernance et de gestion des risques, et la communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques. Sa mise en application se fera de manière progressive pour les exercices 2024 à 2026, en fonction des organisations et des éléments d'information. Le BSIF continue de plus ses travaux sur le sujet climatique. Une consultation est en cours sur ses relevés climatiques (collecte d'information sur les émissions et les expositions liées au climat). De plus, deux publications sont prévues pour cet automne : une version préliminaire de la méthodologie d'analyse de scénarios climatiques prévue pour 2024, ainsi que les résultats d'une étude sur l'incidence des inondations, en partenariat avec la Banque du Canada.
- Sur la scène internationale, l'*International Sustainability Standards Board (ISSB)*, mis en place par l'IFRS Foundation, a publié en juin 2023 les normes d'exigences de divulgation sur le développement durable (IFRS S1) et sur le climat (IFRS S2). Trois consultations ont de plus été menées durant les deuxième et troisième trimestres de 2023, afin de réviser les standards de divulgations du *Sustainability Accounting Standards Board (SASB)*, de prioriser les prochains sujets d'intérêt pour l'ISSB, tels que la biodiversité, les droits de la personne ou le capital humain, et de définir une taxonomie de divulgation numérique en matière de durabilité.
- La seconde lecture au Sénat du projet de loi sur la finance alignée sur le climat (S-243) est terminée. Ce projet vise à obliger les banques à augmenter les pondérations de risques et les requis de réserves de capital pour les financements exposés aux risques de transition aigus.

Ces éléments confirment le renforcement à venir des exigences de prise en compte et de divulgation en lien avec les changements climatiques aux niveaux international, national et provincial. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, lorsque pertinent, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie. Le Mouvement Desjardins s'assure, de plus, de suivre de saines pratiques sur le plan de l'intégration, du suivi et de la divulgation en matière de facteurs ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les normes de la *Global Reporting Initiative (GRI)*, du SASB et des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de la divulgation liée aux recommandations GIFCC sont résumés à la sous-section « Risque environnemental ou social » de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2022 et détaillés dans le rapport *En mouvement pour le climat – Rapport 2022 sur les risques et opportunités du Mouvement Desjardins liés aux changements climatiques*.

Mesures fiscales canadiennes

Le 28 mars 2023, le gouvernement du Canada a présenté son budget 2023. Celui-ci prévoit notamment, une nouvelle règle visant à refuser aux institutions financières la déduction à l'égard de dividendes reçus après le 31 décembre 2023, sur des actions canadiennes, lorsque celles-ci sont des biens évalués à la valeur du marché aux fins fiscales. Ces propositions, si elles sont adoptées, feront augmenter le montant d'impôt sur le résultat que le Mouvement devra acquitter à compter de 2024. L'incidence finale de cette mesure proposée dépendra de la législation définitive qui sera adoptée.

Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts

Le 10 août 2023, l'AMF a publié un projet de règlement proposant de modifier le *Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* pour augmenter la prime payable par une institution de dépôts autorisée. Le taux de la prime passerait de 5 à 7,5 points de base du montant des dépôts que le Mouvement Desjardins détient et qui sont garantis par l'AMF. L'entrée en vigueur de ce projet de règlement est prévue pour le 30 avril 2024, sujette aux approbations ministérielles. Les personnes intéressées avaient jusqu'au 9 octobre 2023 pour commenter et Desjardins a participé à cette consultation. Le Mouvement Desjardins demeure à l'affût de l'évolution de ce projet de règlement et l'incidence sur la prime payée par Desjardins dépendra du règlement définitif qui sera adopté.

LE MOUVEMENT DESJARDINS EN BREF

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 414,1 G\$. Au 30 septembre 2023, il regroupe 208 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 57 700 employés et sur l'engagement de 2 370 administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadiens et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers (LCSF)*. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi. De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars et en pourcentage)	Aux et pour les périodes de trois mois terminées le			Aux et pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2023	30 juin 2023	30 septembre 2022 ⁽¹⁾ Retraité	30 septembre 2023	30 septembre 2022 ⁽¹⁾ Retraité
Résultats					
Revenu net d'intérêts	1 818 \$	1 769 \$	1 649 \$	5 244 \$	4 751 \$
Résultat des activités d'assurance					
Revenus des activités d'assurance	2 656	2 562	2 462	7 711	7 245
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 245)	(2 238)	(2 158)	(6 841)	(6 435)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(20)	(36)	(27)	(82)	(15)
	391	288	277	788	795
Résultat financier d'assurance net					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	(1 363)	249	119	(34)	(4 657)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	1 479	(83)	(214)	397	4 624
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	(65)	11	11	(12)	(198)
	51	177	(84)	351	(231)
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	442	465	193	1 139	564
Autres revenus	873	1 005	700	2 656	2 153
Revenu net total	3 133	3 239	2 542	9 039	7 468
Dotation à la provision pour pertes de crédit	127	66	125	298	197
Frais autres que d'intérêts					
Frais autres que d'intérêts bruts	2 443	2 680	2 317	7 468	7 000
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(240)	(246)	(256)	(735)	(761)
Frais autres que d'intérêts nets	2 203	2 434	2 061	6 733	6 239
Impôts sur les excédents	189	186	61	499	248
Excédents avant ristournes aux membres	614 \$	553 \$	295 \$	1 509 \$	784 \$
Apport aux excédents par secteurs d'activité⁽³⁾					
Particuliers et Entreprises	376 \$	341 \$	289 \$	940 \$	741 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	131	170	86	410	247
Assurance de dommages	103	56	(25)	134	(139)
Autres	4	(14)	(55)	25	(65)
	614 \$	553 \$	295 \$	1 509 \$	784 \$
Retour aux membres et à la collectivité⁽⁴⁾					
Ristournes aux membres	106 \$	109 \$	106 \$	321 \$	317 \$
Commandites, dons et bourses d'études ⁽⁵⁾	25	37	22	88	74
	131 \$	146 \$	128 \$	409 \$	391 \$
Indicateurs					
Marge nette d'intérêts ⁽⁴⁾	2,33 %	2,32 %	2,19 %	2,29 %	2,15 %
Rendement des capitaux propres ⁽⁶⁾	7,4	6,8	3,6	6,2	3,2
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁶⁾	0,18	0,10	0,20	0,15	0,11
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁶⁾	0,64	0,57	0,44	0,64	0,44
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁷⁾	146	143	136	146	136
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁷⁾	124	125	126	124	126
Indice de productivité – Particuliers et Entreprises ⁽⁶⁾⁽⁸⁾	73,5	77,9	76,5	77,6	80,8
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁵⁾	2 126 \$	1 434 \$	1 222 \$	4 867 \$	3 553 \$
Marge sur services contractuels (MSC) totale – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁹⁾	2 680	2 643	2 780	2 680	2 780
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁶⁾	1 861	1 910	1 679	5 211	4 714
Bilan et hors bilan					
Actif	414 056 \$	409 558 \$	404 268 \$	414 056 \$	404 268 \$
Prêts et acceptations nets	261 894	257 743	247 242	261 894	247 242
Dépôts	273 433	265 539	255 452	273 433	255 452
Capitaux propres	33 178	32 943	32 400	33 178	32 400
Biens sous administration ⁽⁶⁾	454 800	467 716	426 332	454 800	426 332
Biens sous gestion ⁽⁶⁾	75 392	80 229	74 994	75 392	74 994
Actif moyen ⁽⁶⁾	411 807	404 081	402 354	406 541	398 906
Actif moyen portant intérêt ⁽⁴⁾	309 826	305 390	298 154	306 545	294 830
Mesures des fonds propres					
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽¹⁰⁾	20,8 %	20,9 %	18,7 %	20,8 %	18,7 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽¹⁰⁾	20,8	20,9	18,7	20,8	18,7
Ratio du total des fonds propres ⁽¹⁰⁾	22,3	22,4	20,2	22,3	20,2
Ratio TLAC ⁽¹¹⁾	29,9	29,7	26,2	29,9	26,2
Ratio de levier ⁽¹⁰⁾	7,5	7,6	7,5	7,5	7,5
Ratio de levier TLAC ⁽¹¹⁾	10,7	10,6	10,4	10,7	10,4
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽¹⁰⁾	137 135 \$	135 499 \$	150 038 \$	137 135 \$	150 038 \$
Autres renseignements					
Nombre d'employés	57 714	59 389	58 379	57 714	58 379

(1) Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

(2) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

(3) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 11 « Information sectorielle » des états financiers combinés intermédiaires.

(4) Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

(5) Dont 12 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (15 M\$ au deuxième trimestre de 2023, 9 M\$ au troisième trimestre de 2022, 35 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023 et 27 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022).

(6) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 59 à 66.

(7) En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF, voir la section « Gestion des risques ».

(8) À la suite du passage à l'IFRS 17, le Mouvement présente dorénavant l'indice de productivité du secteur Particuliers et Entreprises, qui est une mesure financière supplémentaire, en remplacement de l'indice de productivité Mouvement qui était une mesure financière non conforme aux PCGR.

(9) MSC totale de 2 930 M\$ (3 092 M\$ au 30 septembre 2022) présentée nette de la réassurance d'un montant de 250 M\$ (312 M\$ au 30 septembre 2022). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires.

(10) En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section « Gestion du capital ».

(11) En vertu de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section « Gestion du capital ».

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Économie mondiale

La croissance économique mondiale continue d'évoluer plutôt lentement et de façon inégale selon les régions. Les hausses de taux d'intérêt semblent peu à peu porter fruit. L'inflation totale a diminué dans plusieurs pays grâce à la baisse des prix de l'énergie et à l'apaisement des pressions sur les chaînes d'approvisionnement. On remarque aussi que les indices PMI (Purchasing Managers Index) de la plupart des grandes économies se situent maintenant sous la barre de 50, qui fait la différence entre une croissance ou une contraction de l'activité économique. L'économie chinoise a plutôt tendance à décevoir. L'inflation y est d'ailleurs très lente par rapport à la situation vécue par les autres principales économies. De son côté, la zone euro semble stagner. La situation semble particulièrement difficile en Allemagne. La France s'en tire mieux jusqu'à maintenant, mais elle devrait tout de même finir par subir l'effet des hausses de taux d'intérêt ainsi qu'être touchée par les problèmes de l'Allemagne. Au sein du G7, seule l'économie japonaise a pu enregistrer une meilleure croissance économique que les États-Unis au cours de la première moitié de 2023.

La croissance économique devrait ralentir davantage dans la plupart des pays et, sous le poids des hausses de taux d'intérêt, des contractions des PIB réels sont prévues au tournant de l'année. La progression de l'économie mondiale devrait s'améliorer l'an prochain alors que l'inflation aura assez ralenti pour appuyer les revenus réels et pour permettre un début de baisses des taux directeurs de la part des principales banques centrales. On s'attend à des croissances du PIB réel mondial de 2,9 % en 2023 et de 2,7 % en 2024.

Les principaux indices boursiers mondiaux ont débuté l'année 2023 en croissance, alimentés par la diminution de l'inflation et par la modération du rythme des hausses de taux directeurs par les banques centrales. Les perspectives de bénéfices des entreprises se sont légèrement détériorées sous l'effet des taux d'intérêt élevés et d'un rythme de croissance économique plus modéré, mais certains secteurs, dont celui des technologies liées à l'intelligence artificielle, continuent de susciter l'optimisme des investisseurs. Les meilleures données économiques et le changement de ton de plusieurs banques centrales ont cependant engendré une remontée des taux sur les obligations gouvernementales à l'automne, ce qui a ramené plus de volatilité sur les marchés. Le contexte de ralentissement économique pourrait pénaliser davantage les rendements des marchés boursiers d'ici la fin de l'année 2023.

États-Unis

L'économie américaine a débuté 2023 sur une note positive, quoique modeste. La croissance du PIB réel s'est accélérée au troisième trimestre avec un gain de 4,9 % à rythme trimestriel annualisé. Il s'est créé plus de deux millions d'emplois au cours des trois premiers trimestres de l'année. Le marché de l'habitation a montré des signes de stabilisation après d'importants reculs en 2022, mais les nouvelles hausses de taux hypothécaires rendent la situation fragile. Cela dit, l'économie américaine fait preuve, jusqu'à maintenant, d'une bonne résilience face aux hausses de taux directeurs effectuées par la Réserve fédérale américaine, au resserrement des conditions de crédits et aux autres embûches qui se trouvent sur son chemin (craintes concernant le plafond de la dette au printemps, possibilité d'impasse budgétaire à l'automne, reprise des remboursements des prêts étudiants, conflits de travail).

Ces facteurs, avec en premier lieu le resserrement monétaire, devraient tôt ou tard amener un ralentissement plus marqué de l'activité économique. Après une hausse de 2,4 % en 2023, le PIB réel américain devrait croître de 1,5 % en 2024.

Canada

L'économie canadienne montre finalement des signes de ralentissement. Entre autres, le PIB réel s'est légèrement contracté au deuxième trimestre et le troisième trimestre ne devrait pas afficher un rebond marqué. La croissance rapide de la population n'a pas suffi à maintenir un rythme de croissance soutenue pour l'économie canadienne. Le marché de l'habitation montre aussi des signes d'accalmie après le rebond du printemps dernier. Après deux hausses de taux en juin et en juillet, la Banque du Canada a préféré opter pour une nouvelle pause en septembre et en octobre. Elle demeure néanmoins inquiète à l'égard de l'inflation. La remontée des prix de l'énergie a contribué au relèvement de l'inflation en juillet et en août. D'autres composantes ont aussi affiché des hausses, ce qui ne permet pas d'entrevoir un retour rapide de l'inflation à sa cible de 2 %.

Selon la Banque du Canada, l'effet maximal d'une hausse de taux d'intérêt ne se fait sentir qu'après un délai de 18 à 24 mois. Ainsi, les effets restrictifs des hausses de taux décrétées devraient être plus importants au quatrième trimestre de 2023 et en première moitié de 2024. Dans ces conditions, une récession de l'économie canadienne est attendue au début de l'an prochain. Si l'inflation recule comme prévu, la Banque du Canada pourrait amorcer une diminution de ses taux d'intérêt directeurs au printemps 2024. Après une hausse de 3,4 % en 2022, le PIB réel canadien devrait croître de seulement 1,1 % en 2023, pour ensuite stagner en 2024.

Québec

L'économie du Québec affiche déjà plusieurs signes de faiblesse. L'augmentation de la population y est moins rapide que dans le reste du pays et les effets démographiques perceptibles au Canada sont bien moins présents au Québec. La construction résidentielle a chuté au Québec et le regain du marché de la revente s'avère limité. Par ailleurs, les investissements des entreprises de la province sont à la baisse alors qu'ils résistent assez bien à l'échelle nationale. Les dépenses des ménages ont diminué de 2,0 %, à rythme annualisé, au deuxième trimestre, alors que la dernière baisse datait du début de la pandémie. Le contexte sera moins favorable au cours des prochains trimestres. La remontée des taux d'intérêt affectera davantage la capacité d'emprunt des ménages, le soutien financier gouvernemental sera nettement plus limité. Le marché du travail devrait aussi amorcer une période de détérioration. Notre scénario table sur une période de contraction du PIB réel du Québec, qui devrait se prolonger jusqu'au début de 2024. Le PIB réel a d'ailleurs diminué abruptement au deuxième trimestre, soit de 1,9 % en variation trimestrielle annualisée. Bien qu'il soit encore tôt pour l'affirmer, il pourrait s'agir du début d'une période de contraction de l'économie.

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

INCIDENCE DE TRANSACTION IMPORTANTE

Acquisition d'activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières

Le 1^{er} mars 2023, par l'entremise de Groupe de compagnies Worldsource inc. (antérieurement nommée 9479-5176 Québec Inc.), une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition notamment de la totalité des actions en circulation d'IDC Worldsource Insurance Network inc., de Worldsource Financial Management inc. et de Worldsource Securities inc. (collectivement ci-après, désignées « Worldsource »). Worldsource se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position à l'échelle du Canada en distribution indépendante, en plus de renforcer sa stratégie de croissance dans l'ensemble du marché canadien.

Le tableau suivant présente l'incidence de cette acquisition sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins inclus dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Incidence de l'acquisition de Worldsource

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		Pour la période de neuf mois terminée le
	30 septembre 2023	30 juin 2023	30 septembre 2023
Autres revenus	113 \$	162 \$	292 \$
Revenu net total	113	162	292
Frais autres que d'intérêts nets	117	160	296
Impôts sur les excédents	(1)	(1)	(2)
Excédents (déficit) nets de la période	(3) \$	3 \$	(2) \$

ANALYSE DES RÉSULTATS

Excédents

Comparaison des troisièmes trimestres de 2023 et de 2022

Pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2023, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 614 M\$, en hausse de 319 M\$ par rapport aux excédents de la période comparative, retraités à la suite de l'adoption au 1^{er} janvier 2023 de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*⁽¹⁾. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance du revenu net lié aux activités d'assurance⁽²⁾ ainsi que par la progression du revenu net d'intérêts.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au troisième trimestre de 2023.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽³⁾ de 131 M\$, comparativement à 128 M\$ au troisième trimestre de 2022.
 - Provision pour ristournes de 106 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023, soit le même montant qu'au trimestre comparatif.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 25 M\$, comparativement à 22 M\$ pour la même période l'an dernier, dont 12 M\$ au troisième trimestre de 2023 et 9 M\$ au troisième trimestre de 2022, proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 4 M\$ au troisième trimestre de 2023 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 174 M\$.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 376 M\$**, en hausse de 87 M\$, ou de 30,1 %, par rapport à la même période en 2022 en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts. Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Augmentation des frais liés aux fournisseurs des activités de paiement par cartes de crédit, en raison notamment de l'incidence des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncées dans le budget 2023 du gouvernement canadien, dont l'application est rétroactive à 2021.
 - Croissance des frais liés au personnel et à la technologie.

⁽¹⁾ Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour la période comparative de 2022 étaient de 478 M\$, sous l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17.

⁽²⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter la période comparative pour cet élément. Ceci pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec la période précédente.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 131 M\$**, en hausse de 45 M\$, ou de 52,3 %, par rapport au troisième trimestre de 2022. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net⁽¹⁾ liée, notamment, à la variation des taux d'intérêt.
 - Résultat des activités d'assurance en hausse en raison de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective et de l'expérience favorable en assurance collective.
 - En contrepartie, augmentation des frais d'administration, incluant ceux liés à la technologie, afin de bonifier les services aux membres et clients.
- Assurance de dommages : **excédents de 103 M\$**, comparativement à un déficit de 25 M\$ au troisième trimestre de 2022. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des revenus des activités d'assurance en assurance automobile et de biens.
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
 - Effet favorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires alors qu'un effet défavorable avait été constaté au trimestre comparatif de 2022.
 - Diminution des frais autres que d'intérêts bruts.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux sinistres.
- **Rendement des capitaux propres de 7,4 %**, comparativement à 3,6 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

Rendement des capitaux propres

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2023	30 juin 2023	30 septembre 2022 Retraité	30 septembre 2023	30 septembre 2022 Retraité
Excédents avant ristournes aux membres	614 \$	553 \$	295 \$	1 509 \$	784 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(16)	(11)	(3)	(30)	(3)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	598 \$	542 \$	292 \$	1 479 \$	781 \$
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	32 180 \$	32 195 \$	31 740 \$	32 050 \$	32 140 \$
Rendement des capitaux propres⁽¹⁾⁽²⁾	7,4 %	6,8 %	3,6 %	6,2 %	3,2 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 59 à 66.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Comparaison des neuf premiers mois de 2023 et de 2022

Pour les neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2023, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 1 509 M\$, en hausse de 725 M\$ par rapport à ceux de la même période en 2022, retraités à la suite de l'adoption au 1^{er} janvier 2023 de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*⁽²⁾. Cette croissance des excédents est principalement attribuable à l'augmentation du résultat financier d'assurance net de 582 M\$, qui avait été affecté défavorablement par la hausse importante des taux d'intérêt à la période comparative de 2022. On observe également une progression des autres revenus ainsi que du revenu net d'intérêts. Cette hausse des excédents est atténuée par les frais liés au personnel et à la technologie supérieurs à ceux de la période comparative de 2022, ainsi que par l'augmentation de la sinistralité dans le secteur Assurance de dommages, en raison essentiellement du coût moyen plus élevé des réclamations en assurance automobile, lié notamment à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures. Par ailleurs, on observe une hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽³⁾ de 409 M\$, comparativement à 391 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022.
 - Provision pour ristournes de 321 M\$ en hausse de 4 M\$ par rapport à la période correspondante de 2022.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 88 M\$, comparativement à 74 M\$ pour la même période l'an dernier, dont 35 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023 et 27 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022, proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 13 M\$ pour les neuf premiers mois de 2023 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement.

⁽¹⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter la période comparative pour cet élément. Ceci pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec la période précédente.

⁽²⁾ Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour la période comparative de 2022 étaient de 1 474 M\$, sous l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, la norme en vigueur avant l'adoption de l'IFRS 17.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 940 M\$**, en hausse de 199 M\$, ou de 26,9 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2022 en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts et des autres revenus. Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Croissance des frais liés au personnel et à la technologie.
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit supérieure à celle de la période correspondante de 2022, qui s'explique notamment par l'évolution des dotations des portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux particuliers et de prêts aux entreprises. De plus, la dotation reflète des radiations nettes en hausse, qui retournent graduellement vers leur niveau pré-pandémique.
 - Augmentation des frais liés aux fournisseurs des activités de paiement par cartes de crédit, en raison notamment de l'incidence des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncées dans le budget 2023 du gouvernement canadien, dont l'application est rétroactive à 2021.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 410 M\$**, en hausse de 163 M\$, ou de 66,0 %, par rapport à la période correspondante de 2022, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net⁽¹⁾ liée, notamment, à la variation des taux d'intérêt, incluant un ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
 - Hausse du résultat des activités d'assurance attribuable à la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective et à l'expérience favorable en assurance collective, compensée en partie, par l'expérience moins favorable en assurance crédit et directe et en assurance individuelle.
 - En contrepartie, augmentation des frais d'administration, incluant ceux liés au personnel et à la technologie, afin de bonifier les services aux membres et clients.
- Assurance de dommages : **excédents de 134 M\$**, comparativement à un déficit de 139 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
 - Hausse des revenus des activités d'assurance en assurance de biens et automobile.
 - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée à la période comparative de 2022 attribuable à l'assurance automobile.
 - En contrepartie, augmentation des charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours principalement attribuable à l'assurance automobile.
- **Rendement des capitaux propres de 6,2 %**, comparativement à 3,2 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

Revenu net d'intérêtsComparaison des troisièmes trimestres de 2023 et de 2022

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers, ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 1 818 M\$, en hausse de 169 M\$, ou de 10,2 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
- Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
- Augmentation des revenus d'intérêts provenant des liquidités également attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
- Hausse de l'encours moyen porteur d'intérêts sur les activités de paiement par cartes de crédit.

Cette augmentation a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :

- Hausse des frais d'intérêts sur les dépôts en lien principalement avec la croissance des taux d'intérêt et la migration des déposants vers des produits à terme à taux plus élevés.
- Croissance du coût de financement au niveau des activités de paiement par cartes de crédit.

- **Marge nette d'intérêts de 2,33 %** pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023, en hausse de 14 points de base par rapport à la période correspondante de 2022. Cette augmentation provient principalement de la hausse des taux d'intérêt jumelée à la croissance du volume moyen des prêts.

Comparaison des neuf premiers mois de 2023 et de 2022

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 5 244 M\$, en hausse de 493 M\$, ou de 10,4 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
- Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
- Augmentation des revenus d'intérêts provenant des liquidités également attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
- Hausse de l'encours moyen porteur d'intérêts sur les activités de paiement par cartes de crédit.

Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Hausse des frais d'intérêts sur les dépôts en lien principalement avec la croissance des taux d'intérêt et la migration des déposants vers des produits à terme à taux plus élevés.
- Croissance du coût de financement au niveau des activités de paiement par cartes de crédit.

- **Marge nette d'intérêts de 2,29 %** pour les neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2023, en hausse de 14 points de base par rapport à la période correspondante de 2022. Cette augmentation provient principalement de la croissance du volume moyen des prêts jumelée à la hausse des taux d'intérêt.

⁽¹⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter la période comparative pour cet élément. Ceci pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec la période précédente.

Revenu net lié aux activités d'assurance

Comparaison des troisièmes trimestres de 2023 et de 2022

Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à 442 M\$⁽¹⁾, en hausse de 249 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2022. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Résultat des activités d'assurance de 182 M\$, en hausse de 26 M\$, ou de 16,7 %.
 - Hausse des revenus provenant principalement des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, notamment en assurance collective pour les garanties d'invalidité longue durée et d'assurance accident-maladie.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux activités d'assurance et de réassurance, en raison essentiellement de l'augmentation des charges pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, principalement en assurance collective, en raison de la croissance des affaires. Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Effet favorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective pour les rentes servies.
 - Expérience favorable en assurance collective, notamment pour les garanties d'invalidité longue durée et d'assurance vie, compensée en partie, par l'expérience défavorable en assurance accident-maladie.
- Résultat financier d'assurance net⁽²⁾ de 46 M\$, en hausse de 67 M\$ provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus financiers d'assurance nets comparativement à des charges au trimestre comparatif attribuable essentiellement à l'effet favorable lié aux variations de taux d'intérêt.
 - En contrepartie, incidence des taux d'intérêt affectant défavorablement les revenus nets de placement d'assurance supportant les passifs des contrats d'assurance, alors que ceux-ci avaient été affectés favorablement en 2022 en raison de la légère diminution des taux d'intérêt long terme.

Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 212 M\$, en hausse de 83 M\$.
 - Revenus des activités d'assurance de 1 700 M\$, en hausse de 122 M\$, ou de 7,7 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 78 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 93 M\$, ou de 6,1 %, essentiellement attribuable à la croissance des affaires en assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 1 473 M\$, en hausse de 36 M\$, ou de 2,5 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 63 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 10 M\$, ou de 0,7 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Charges liées aux sinistres en hausse comparativement au trimestre comparatif de 2022 expliquées par les éléments ci-dessous :
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2022 principalement attribuable à l'assurance de biens. Ratio des sinistres pour l'exercice en cours de 67,8 % pour le troisième trimestre de 2023, comparativement à 67,2 % pour le trimestre comparatif de 2022.
 - Charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2022. Le troisième trimestre de 2023 a été marqué par sept événements majeurs, dont principalement des dommages causés par le vent et l'eau au Québec et en Ontario, alors que le trimestre correspondant de 2022 avait été marqué par deux événements majeurs, soit de fortes pluies au Québec et l'ouragan Fiona dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de 7,1 % pour le troisième trimestre de 2023, comparativement à 4,6 % pour le trimestre comparatif de 2022.
 - En contrepartie, incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée au trimestre comparatif de 2022 attribuable à l'assurance automobile. Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures de (5,0) % au troisième trimestre de 2023, comparativement à (2,3) % pour le trimestre comparatif de 2022.
 - Amortissement des frais d'acquisition en hausse comparativement au trimestre comparatif de 2022 essentiellement attribuable à la croissance des affaires.
 - En contrepartie, effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires favorable alors qu'un effet défavorable avait été constaté au trimestre comparatif de 2022, essentiellement attribuable à l'assurance automobile. Ratio des pertes sur contrats déficitaires de (2,9) % au troisième trimestre de 2023, alors qu'il était de 1,4 % au trimestre comparatif de 2022.
- Résultat financier d'assurance net de 7 M\$, en hausse de 87 M\$.
 - Pertes nettes de placement d'assurance de 10 M\$, comparativement à des pertes de 40 M\$ au trimestre comparatif. La variation est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Gains nets sur actions privilégiées alors que des pertes nettes avaient été constatées au troisième trimestre de 2022.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux du trimestre comparatif de 2022.
 - Résultats favorables sur les contrats à terme normalisés, alors que des résultats défavorables avaient été constatés au troisième trimestre de 2022.
 - En contrepartie, variation négative de la juste valeur des obligations appariées supérieure à celle qui avait été constatée au trimestre comparatif de 2022, principalement en raison de l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur le marché plus défavorable que celui constaté au trimestre comparatif de 2022.

⁽¹⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

⁽²⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter la période comparative pour cet élément. Ceci pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec la période précédente.

- Revenus financiers d'assurance nets de 19 M\$, comparativement à des charges de 42 M\$ au trimestre comparatif. En incluant les charges financières de réassurance nettes de 2 M\$ (revenus de 2 M\$ au troisième trimestre de 2022), les revenus financiers d'assurance et de réassurance nets sont de 17 M\$, comparativement à des charges de 40 M\$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable à l'incidence de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus plus favorable que celle constatée au trimestre comparatif de 2022.

Comparaison des neuf premiers mois de 2023 et de 2022

Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à 1 139 M\$⁽¹⁾, en hausse de 575 M\$ par rapport aux neuf premiers mois de 2022. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Résultat des activités d'assurance de 471 M\$, en hausse de 13 M\$, ou de 2,8 % :
 - Hausse des revenus provenant principalement des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, essentiellement en assurance collective pour les garanties d'invalidité longue durée et d'assurance accident-maladie.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux activités d'assurance et de réassurance, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des charges pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, essentiellement en assurance collective, en raison de la croissance des affaires.
 - Expérience moins favorable en assurance crédit et directe, essentiellement en prêt invalidité et prêt vie.
 - Expérience moins favorable en assurance individuelle au niveau de la mortalité.
 Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Effet favorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective pour les rentes servies.
 - Expérience favorable en assurance collective, notamment pour les garanties d'invalidité longue durée et d'assurance vie, compensée en partie, par l'expérience défavorable en assurance accident-maladie.
- Résultat financier d'assurance net⁽²⁾ de 221 M\$, en hausse de 185 M\$ provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Incidence des taux d'intérêt affectant moins défavorablement les revenus nets de placement d'assurance supportant les passifs des contrats d'assurance en raison d'une variation moins importante des taux d'intérêt au cours des neuf premiers mois de 2023 comparativement à la même période en 2022.
 - En contrepartie, diminution des revenus financiers d'assurance nets attribuable principalement à l'effet défavorable lié aux variations des taux d'intérêt incluant l'ajustement favorable des paramètres des courbes de taux effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.

Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 335 M\$, en hausse de 3 M\$, ou de 0,9 % :
 - Revenus des activités d'assurance de 4 903 M\$, en hausse de 264 M\$, ou de 5,7 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 218 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 182 M\$, ou de 4,0 %, essentiellement attribuable à la croissance des affaires en assurance de biens et en assurance automobile.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 4 525 M\$, en hausse de 211 M\$, ou de 4,9 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 175 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 179 M\$, ou de 4,3 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Charges liées aux sinistres en hausse comparativement aux neuf premiers mois de 2022 expliquées par les éléments ci-dessous :
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures à celles constatées à la période comparative de 2022 principalement attribuable à l'assurance automobile, notamment en raison de la hausse du coût moyen des réclamations liée à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures. Ratio des sinistres pour l'exercice en cours de 73,3 % pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à 67,7 % pour la période comparative de 2022.
 - En contrepartie, incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée à la période comparative de 2022 attribuable à l'assurance automobile. Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures de (6,2) % pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à (3,9) % pour la période comparative de 2022.
 - En contrepartie, effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires moins défavorable que celui constaté à la période comparative de 2022 essentiellement attribuable à l'assurance automobile. Ratio des pertes sur contrats déficitaires de 1,3 % pour les neuf premiers mois de 2023, alors qu'il était de 2,8 % à la période comparative de 2022.
- Résultat financier d'assurance net de 134 M\$, en hausse de 417 M\$.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 214 M\$, comparativement à des pertes de 474 M\$ à la période comparative. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Gains nets sur actions alors que des pertes nettes avaient été constatées pour les neuf premiers mois de 2022.
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées inférieure à celle qui avait été constatée à la période comparative de 2022, principalement en raison de l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur le marché moins défavorable que celui constaté à la période comparative de 2022.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux constatés lors des neuf premiers mois de 2022.

⁽¹⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

⁽²⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter la période comparative pour cet élément. Ceci pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec la période précédente.

- Charges financières d'assurance nettes de 89 M\$, comparativement à des revenus de 216 M\$ à la période comparative. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 9 M\$ (charges de 25 M\$ à la période comparative de 2022), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 80 M\$, comparativement à des revenus de 191 M\$ à la période comparative. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Incidence de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus moins favorable que celle constatée à la période comparative de 2022.
 - Effet défavorable de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus supérieur en raison de la hausse des taux d'actualisation utilisés comparativement aux neuf premiers mois de 2022.

Autres revenus

Comparaison des troisièmes trimestres de 2023 et de 2022

Les autres revenus se sont élevés à 873 M\$, en hausse de 173 M\$, ou de 24,7 %, par rapport au troisième trimestre de 2022, en raison des éléments suivants :

- Revenus de 113 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
- Revenus nets de placement hors activités d'assurance supérieurs à ceux de la période comparative pour les contrats d'investissement ne transférant pas de risque d'assurance aux titulaires, essentiellement en rentes individuelles. Ces revenus sont compensés par une variation similaire des frais autres que d'intérêts bruts.
- Augmentation des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières.

Comparaison des neuf premiers mois de 2023 et de 2022

Les autres revenus se sont élevés à 2 656 M\$, en hausse de 503 M\$, ou de 23,4 %, par rapport à la période correspondante de 2022, en raison des éléments suivants :

- Revenus de 292 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
- Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
- Revenus nets de placement hors activités d'assurance supérieurs à ceux de la période comparative pour les contrats d'investissement ne transférant pas de risque d'assurance aux titulaires, principalement en rentes individuelles. Ces revenus sont compensés par une variation similaire des frais autres que d'intérêts bruts.

Revenu net total

Pour le troisième trimestre de 2023, **le revenu net total a atteint 3 133 M\$**, en hausse de 591 M\$, ou de 23,2 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2022.

Pour les neuf premiers mois de 2023, **le revenu net total a atteint 9 039 M\$**, en hausse de 1 571 M\$, ou de 21,0 %, par rapport à celui qui avait été enregistré à la période correspondante de 2022.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Comparaison des troisièmes trimestres de 2023 et de 2022

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 127 M\$, en hausse de 2 M\$, ou de 1,6 %, par rapport à la même période en 2022. Cette variation reflète une diminution de la dotation relative aux portefeuilles de cartes de crédit par rapport à la même période en 2022, en raison principalement de l'évolution favorable des informations prospectives, ainsi que des radiations nettes en hausse, qui retournent graduellement vers leur niveau prépandémique.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,18 % pour le troisième trimestre de 2023, soit un ratio comparable à celui de la période correspondante de 2022.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,64 %, comparativement à 0,44 %, au 30 septembre 2022.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2023	30 juin 2023	30 septembre 2022 Retraité	30 septembre 2023	30 septembre 2022 Retraité
Dotation à la provision pour pertes de crédit totale	127 \$	66 \$	125 \$	298 \$	197 \$
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	7	—	1	3	2
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan	120 \$	66 \$	124 \$	295 \$	195 \$
Prêts bruts moyens	260 871	256 104	245 449	256 469	239 171
Acceptations brutes moyennes	7	7	136	12	157
Prêts et acceptations bruts moyens⁽¹⁾	260 878 \$	256 111 \$	245 585 \$	256 481 \$	239 328 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾⁽²⁾	0,18 %	0,10 %	0,20 %	0,15 %	0,11 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 59 à 66.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

[Comparaison des neuf premiers mois de 2023 et de 2022](#)

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 298 M\$, en hausse de 101 M\$ par rapport à la même période en 2022. Cette variation s'explique notamment par des renversements de provision moindres du côté des portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux particuliers, l'évolution des perspectives macroéconomiques ayant eu un effet moins favorable qu'au cours de la période correspondante de 2022. Elle s'explique également par une augmentation de la dotation des portefeuilles de prêts aux entreprises en raison d'une diminution de la qualité du crédit. De plus, la dotation des neuf premiers mois de 2023 reflète des radiations nettes en hausse, qui retournent graduellement vers leur niveau prépandémique.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2023 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,15 % pour les neuf premiers mois de 2023, en hausse par rapport à celui de 0,11 % pour la période correspondante de 2022, en raison de l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit, comme cela a été expliqué précédemment.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,64 %, comparativement à 0,44 % au 30 septembre 2022.

Frais autres que d'intérêts bruts

[Comparaison des troisièmes trimestres de 2023 et de 2022](#)

Les frais autres que d'intérêts bruts ont atteint 2 443 M\$, en hausse de 126 M\$, ou de 5,4 %, comparativement au troisième trimestre de 2022, essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Frais de 117 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
- Autres éléments inclus dans les frais autres que d'intérêts bruts en hausse de 9 M\$, ou de 0,4 %, en raison des éléments suivants :
 - Croissance des frais liés au personnel et à la technologie.
 - Augmentation des frais liés aux fournisseurs des activités de paiement par cartes de crédit, en raison notamment de l'incidence des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncées dans le budget 2023 du gouvernement canadien, dont l'application est rétroactive à 2021.
 - En contrepartie, diminution des investissements dans les projets stratégiques, le Mouvement ayant investi de manière plus importante en 2022.

[Comparaison des neuf premiers mois de 2023 et de 2022](#)

Les frais autres que d'intérêts bruts ont atteint 7 468 M\$, en hausse de 468 M\$, ou de 6,7 %, comparativement aux neuf premiers mois de 2022, essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Frais de 296 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
- Autres éléments inclus dans les frais autres que d'intérêts bruts en hausse de 172 M\$, ou de 2,5 %, en raison des éléments suivants :
 - Croissance des frais liés au personnel et à la technologie.
 - Augmentation des frais liés aux fournisseurs des activités de paiement par cartes de crédit, en raison notamment de l'incidence des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncées dans le budget 2023 du gouvernement canadien, dont l'application est rétroactive à 2021.
 - Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement par cartes de crédit.
 - En contrepartie, diminution des investissements dans les projets stratégiques, le Mouvement ayant investi de manière plus importante en 2022.

Impôts sur les excédents

Comparaison des troisièmes trimestres de 2023 et de 2022

Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 189 M\$, en hausse de 128 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2022.

- Taux d'imposition effectif⁽¹⁾ de 23,5 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023, en augmentation par rapport à celui de 17,1 % pour la période correspondante de 2022. En raison de la hausse des excédents, l'effet favorable des économies d'impôt sur le taux d'imposition effectif est moindre au troisième trimestre de 2023 par rapport à la période correspondante de 2022.

Comparaison des neuf premiers mois de 2023 et de 2022

Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 499 M\$, en hausse de 251 M\$ par rapport aux neuf premiers mois de 2022.

- Taux d'imposition effectif⁽¹⁾ de 24,9 % pour les neuf premiers mois de 2023, en augmentation par rapport à celui de 24,0 % pour la même période en 2022. En raison de la hausse des excédents, l'effet favorable des économies d'impôt sur le taux d'imposition effectif est moindre pour les neuf premiers mois de 2023 par rapport à la période correspondante de 2022.

RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2022 et la description de l'industrie à laquelle ils sont associés sont fournis aux pages 30 à 43 du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement.

Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Fort d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des membres et clients particuliers et entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de gestion de patrimoine, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses, de leurs centres Desjardins Entreprises et des centres Service Signature, ainsi que de réseaux complémentaires et d'équipes spécialisées mobiles, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 59 à 66.

Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2023	30 juin 2023	30 septembre 2022 ⁽¹⁾	30 septembre 2023	30 septembre 2022 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	1 708 \$	1 638 \$	1 484 \$	4 878 \$	4 167 \$
Autres revenus	680	720	702	2 100	2 077
Revenu net total	2 388	2 358	2 186	6 978	6 244
Dotation à la provision pour pertes de crédit	120	66	124	295	195
Frais autres que d'intérêts bruts	1 755	1 836	1 672	5 414	5 047
Impôts sur les excédents	137	115	101	329	261
Excédents avant ristournes aux membres	376	341	289	940	741
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	78	80	78	236	233
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	298 \$	261 \$	211 \$	704 \$	508 \$
Indicateurs					
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽²⁾	258 993 \$	254 304 \$	243 216 \$	254 511 \$	236 654 \$
Dépôts moyens ⁽²⁾	233 181	231 274	216 880	227 688	211 812
Indice de productivité ⁽²⁾	73,5 %	77,9 %	76,5 %	77,6 %	80,8 %
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,18	0,10	0,20	0,15	0,11
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽²⁾	0,64	0,57	0,44	0,64	0,44

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 59 à 66.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2023 et de 2022

- **Excédents avant ristournes aux membres de 376 M\$,** en hausse de 87 M\$, ou de 30,1 %, par rapport à la même période en 2022 en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts. Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Augmentation des frais liés aux fournisseurs des activités de paiement par cartes de crédit, en raison notamment de l'incidence des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncées dans le budget 2023 du gouvernement canadien, dont l'application est rétroactive à 2021.
 - Croissance des frais liés au personnel et à la technologie.
- **Revenu net d'intérêts de 1 708 M\$,** en hausse de 224 M\$, ou de 15,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Augmentation des revenus d'intérêts provenant des liquidités également attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Hausse de l'encours moyen porteur d'intérêts sur les activités de paiement par cartes de crédit.
 Cette augmentation a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Hausse des frais d'intérêts sur les dépôts en lien principalement avec la croissance des taux d'intérêt et la migration des déposants vers des produits à terme à taux plus élevés.
 - Croissance du coût de financement au niveau des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Autres revenus de 680 M\$,** en baisse de 22 M\$, ou de 3,1 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés, laquelle est contrebalancée par la croissance du revenu net d'intérêts.
 - En contrepartie, augmentation des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières.
- **Revenu net total de 2 388 M\$,** en hausse de 202 M\$, ou de 9,2 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 120 M\$,** en baisse de 4 M\$ par rapport à la même période de 2022. Cette variation reflète une diminution de la dotation relative aux portefeuilles de cartes de crédit par rapport à la même période en 2022, en raison principalement de l'évolution favorable des informations prospectives, ainsi que des radiations nettes en hausse, qui retournent graduellement vers leur niveau pré-pandémique.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 1 755 M\$,** en hausse de 83 M\$, ou de 5,0 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des frais liés aux fournisseurs des activités de paiement par cartes de crédit, en raison notamment de l'incidence des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncées dans le budget 2023 du gouvernement canadien, dont l'application est rétroactive à 2021.
 - Croissance des frais liés au personnel et à la technologie.
- **Indice de productivité à 73,5 %,** comparativement à 76,5 % pour la période correspondante de 2022, en raison notamment de la croissance des revenus.

Comparaison des neuf premiers mois de 2023 et de 2022

- **Excédents avant ristournes aux membres de 940 M\$**, en hausse de 199 M\$, ou de 26,9 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2022 en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts et des autres revenus. Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Croissance des frais liés au personnel et à la technologie.
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit supérieure à celle de la période correspondante de 2022, qui s'explique notamment par l'évolution des dotations des portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux particuliers et de prêts aux entreprises. De plus, la dotation reflète des radiations nettes en hausse, qui retournent graduellement vers leur niveau prépandémique.
 - Augmentation des frais liés aux fournisseurs des activités de paiement par cartes de crédit, en raison notamment de l'incidence des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncées dans le budget 2023 du gouvernement canadien, dont l'application est rétroactive à 2021.
- **Revenu net d'intérêts de 4 878 M\$**, en hausse de 711 M\$, ou de 17,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Augmentation des revenus d'intérêts provenant des liquidités également attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Hausse de l'encours moyen porteur d'intérêts sur les activités de paiement par cartes de crédit.
 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Hausse des frais d'intérêts sur les dépôts en lien principalement avec la croissance des taux d'intérêt et la migration des déposants vers des produits à terme à taux plus élevés.
 - Croissance du coût de financement au niveau des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Autres revenus de 2 100 M\$**, en hausse de 23 M\$, ou de 1,1 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
 - En contrepartie, fluctuation défavorable des activités liées aux instruments financiers dérivés, laquelle est contrebalancée par la croissance du revenu net d'intérêts.
- **Revenu net total de 6 978 M\$**, en hausse de 734 M\$, ou de 11,8 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 295 M\$**, en hausse de 100 M\$, comparativement aux neuf premiers mois de 2022. Cette variation s'explique notamment par des renversements de provision moindres du côté des portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux particuliers, l'évolution des perspectives macroéconomiques ayant eu un effet moins favorable qu'au cours de la période correspondante de 2022. Elle s'explique également par une augmentation de la dotation des portefeuilles de prêts aux entreprises en raison d'une diminution de la qualité du crédit. De plus, la dotation des neuf premiers mois de 2023 reflète des radiations nettes en hausse, qui retournent graduellement vers leur niveau prépandémique.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 5 414 M\$**, en hausse de 367 M\$, ou de 7,3 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance des frais liés au personnel et à la technologie.
 - Augmentation des frais liés aux fournisseurs des activités de paiement par cartes de crédit, en raison notamment de l'incidence des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncées dans le budget 2023 du gouvernement canadien, dont l'application est rétroactive à 2021.
 - Hausse des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Indice de productivité à 77,6 %**, comparativement à 80,8 % pour les neuf premiers mois de 2022, en raison notamment de la croissance des revenus.

Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir et à protéger le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins. Ces offres sont destinées aux personnes, aux entreprises et à leurs employés.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie pour la clientèle institutionnelle. Ce secteur figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable et en assurance responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins;
- Réseaux des agents Desjardins;
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement;
- Firmes d'actuaire-conseils et courtiers.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des Centres de relations clients, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

Depuis le 1^{er} mars 2023, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend également les activités résultant de l'acquisition de Worldsource qui se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position à l'échelle du Canada en distribution indépendante, en plus de renforcer sa stratégie de croissance dans l'ensemble du marché canadien.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

(en millions de dollars)	Aux et pour les périodes de trois mois terminées le			Aux et pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2023	30 juin 2023	30 septembre 2022 Retraité	30 septembre 2023	30 septembre 2022 Retraité
Revenu net d'intérêts	5 \$	6 \$	2 \$	15 \$	4 \$
Résultat des activités d'assurance					
Revenus des activités d'assurance	1 002	974	911	2 921	2 677
Charges afférentes aux activités d'assurance	(815)	(821)	(740)	(2 411)	(2 197)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(5)	(16)	(15)	(39)	(22)
	182	137	156	471	458
Résultat financier d'assurance net					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	(1 354)	196	146	(241)	(4 211)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	1 463	(94)	(176)	483	4 420
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	(63)	12	9	(21)	(173)
	46	114	(21)	221	36
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	228	251	135	692	494
Autres revenus	461	519	324	1 342	971
Revenu net total	694	776	461	2 049	1 469
Dotation à la provision pour pertes de crédit	4	—	1	3	1
Frais autres que d'intérêts					
Frais autres que d'intérêts bruts	623	640	465	1 784	1 419
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾	(90)	(88)	(97)	(271)	(293)
Frais autres que d'intérêts nets	533	552	368	1 513	1 126
Impôts sur les excédents	26	54	6	123	95
Excédents nets de la période	131 \$	170 \$	86 \$	410 \$	247 \$
Indicateurs					
Marge sur services contractuels (MSC) ⁽²⁾					
MSC totale ⁽²⁾⁽³⁾	2 680 \$	2 643 \$	2 780 \$	2 680 \$	2 780 \$
MSC sur les nouvelles ventes ⁽²⁾⁽⁴⁾	37	25	29	37	29
Ventes nettes d'épargne ⁽⁵⁾	481	(685)	(26)	388	2 341
Ventes d'assurance ⁽⁵⁾	95	119	109	370	346
Primes d'assurance collective ⁽⁵⁾	975	955	906	2 861	2 660
Primes d'assurance individuelle ⁽⁵⁾	255	246	241	751	714
Primes de rentes ⁽⁵⁾	896	233	75	1 255	179
Encaissements liés aux fonds distincts ⁽⁵⁾	1 000	751	730	3 011	2 834

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽²⁾ Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires.

⁽³⁾ MSC totale de 2 930 M\$ (3 092 M\$ au 30 septembre 2022) présentée nette de la réassurance d'un montant de 250 M\$ (312 M\$ au 30 septembre 2022).

⁽⁴⁾ MSC sur les nouvelles affaires d'assurance de 39 M\$ (33 M\$ au 30 septembre 2022) présentée nette de la réassurance d'un montant de 2 M\$ (4 M\$ au 30 septembre 2022).

⁽⁵⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 59 à 66.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2023 et de 2022

- **Excédents nets de 131 M\$**, en hausse de 45 M\$, ou de 52,3 %, par rapport au troisième trimestre de 2022. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net⁽¹⁾ liée, notamment, à la variation des taux d'intérêt.
 - Résultat des activités d'assurance en hausse en raison de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective et de l'expérience favorable en assurance collective.
 - En contrepartie, augmentation des frais d'administration, incluant ceux liés à la technologie, afin de bonifier les services aux membres et clients.
- **Résultat des activités d'assurance de 182 M\$**, en hausse de 26 M\$, ou de 16,7 %.
 - Hausse des revenus provenant principalement des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, notamment en assurance collective pour les garanties d'invalidité longue durée et d'assurance accident-maladie.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux activités d'assurance et de réassurance, en raison essentiellement de l'augmentation des charges pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, principalement en assurance collective, en raison de la croissance des affaires. Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Effet favorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective pour les rentes servies.
 - Expérience favorable en assurance collective, notamment pour les garanties d'invalidité longue durée et d'assurance vie, compensée en partie, par l'expérience défavorable en assurance accident-maladie.
- **Résultat financier d'assurance net⁽¹⁾ de 46 M\$**, en hausse de 67 M\$ provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus financiers d'assurance nets comparativement à des charges au trimestre comparatif attribuable essentiellement à l'effet favorable lié aux variations de taux d'intérêt.
 - En contrepartie, incidence des taux d'intérêt affectant défavorablement les revenus nets de placement d'assurance supportant les passifs des contrats d'assurance, alors que ceux-ci avaient été affectés favorablement en 2022 en raison de la légère diminution des taux d'intérêt long terme.
- **Autres revenus de 461 M\$**, en hausse de 137 M\$, ou de 42,3 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus de 113 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
 - Revenus nets de placement hors activités d'assurance supérieurs à ceux de la période comparative pour les contrats d'investissement ne transférant pas de risque d'assurance aux titulaires, essentiellement en rentes individuelles. Ces revenus sont compensés par une variation similaire des frais autres que d'intérêts bruts.
- **Revenu net total de 694 M\$**, en hausse de 233 M\$.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 623 M\$**, en hausse de 158 M\$, ou de 34,0 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Frais de 117 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
 - Augmentation des frais d'administration, incluant ceux liés à la technologie, afin de bonifier les services aux membres et clients.
 Précisons que 90 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 97 M\$ au troisième trimestre de 2022.

Informations supplémentaires liées à certains indicateurs :

- **Marge sur services contractuels (MSC)**
 - MSC totale de 2 680 M\$ au 30 septembre 2023 comparativement à 2 643 M\$ au 30 juin 2023. La légère croissance de la MSC totale est expliquée notamment, par la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne retraite collective pour les rentes servies et l'effet des nouvelles affaires compensée, en partie, par les services rendus, lesquels proviennent principalement de la création de MSC à la transition.
- **Croissance des affaires**
 - Croissance des ventes nettes d'épargne provenant essentiellement des rentes servies en épargne-retraite collective, en lien avec l'ajout d'un groupe important, ainsi que des régimes d'accumulation collectifs, compensée en partie par la diminution des Fonds Desjardins et des Placements garantis liés aux marchés (PGLM).
 - Diminution des ventes d'assurance provenant essentiellement de l'assurance collective.
 - Croissance des primes d'assurance, essentiellement en assurance collective.
 - Croissance des primes de rentes, provenant essentiellement de l'épargne-retraite collective, liée à l'ajout d'un groupe important.

⁽¹⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter la période comparative pour cet élément. Ceci pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec la période précédente.

Comparaison des neuf premiers mois de 2023 et de 2022

- **Excédents nets de 410 M\$**, en hausse de 163 M\$, ou de 66,0 %, par rapport à la période correspondante de 2022, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net⁽¹⁾ liée, notamment, à la variation des taux d'intérêt, incluant un ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
 - Hausse du résultat des activités d'assurance attribuable à la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective et à l'expérience favorable en assurance collective, compensée en partie, par l'expérience moins favorable en assurance crédit et directe et en assurance individuelle.
 - En contrepartie, augmentation des frais d'administration, incluant ceux liés au personnel et à la technologie, afin de bonifier les services aux membres et clients.
- **Résultat des activités d'assurance de 471 M\$**, en hausse de 13 M\$, ou de 2,8 %:
 - Hausse des revenus provenant principalement des contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, essentiellement en assurance collective pour les garanties d'invalidité longue durée et d'assurance accident-maladie.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux activités d'assurance et de réassurance, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des charges pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, essentiellement en assurance collective, en raison de la croissance des affaires.
 - Expérience moins favorable en assurance crédit et directe, essentiellement en prêt invalidité et prêt vie.
 - Expérience moins favorable en assurance individuelle au niveau de la mortalité.
 Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Effet favorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective pour les rentes servies.
 - Expérience favorable en assurance collective, notamment pour les garanties d'invalidité longue durée et d'assurance vie, compensée en partie, par l'expérience défavorable en assurance accident-maladie.
- **Résultat financier d'assurance net⁽¹⁾ de 221 M\$**, en hausse de 185 M\$ provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Incidence des taux d'intérêt affectant moins défavorablement les revenus nets de placement d'assurance supportant les passifs des contrats d'assurance en raison d'une variation moins importante des taux d'intérêt au cours des neuf premiers mois de 2023 comparativement à la même période en 2022.
 - En contrepartie, diminution des revenus financiers d'assurance nets attribuable principalement à l'effet défavorable lié aux variations des taux d'intérêt incluant l'ajustement favorable des paramètres des courbes de taux effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
- **Autres revenus de 1 342 M\$**, en hausse de 371 M\$, ou de 38,2 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus de 292 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
 - Revenus nets de placement hors activités d'assurance supérieurs à ceux de la période comparative pour les contrats d'investissement ne transférant pas de risque d'assurance aux titulaires, principalement en rentes individuelles. Ces revenus sont compensés par une variation similaire des frais autres que d'intérêts bruts.
- **Revenu net total de 2 049 M\$**, en hausse de 580 M\$, ou de 39,5 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 1 784 M\$**, en hausse de 365 M\$, ou de 25,7 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Frais de 296 M\$ liés aux activités acquises de Worldsource.
 - Augmentation des frais d'administration, incluant ceux liés au personnel et à la technologie, afin de bonifier les services aux membres et clients.
 Précisons que 271 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 293 M\$ aux neuf premiers mois de 2022.

Informations supplémentaires liées à certains indicateurs :

- **Marge sur services contractuels (MSC)**
 - MSC totale de 2 680 M\$ au 30 septembre 2023 comparativement à 2 627 M\$ au 31 décembre 2022. La légère croissance de la MSC totale est expliquée notamment, par la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne retraite collective pour les rentes servies et l'effet des nouvelles affaires compensée, en partie, par les services rendus, lesquels proviennent principalement de la création de MSC à la transition.
- **Croissance des affaires**
 - Diminution des ventes nettes d'épargne provenant essentiellement des Fonds Desjardins et des PGLM compensée en partie par les rentes servies en épargne-retraite collective, en lien avec l'ajout d'un groupe important, ainsi que des régimes d'accumulation collectifs.
 - Croissance des ventes d'assurance provenant principalement de l'assurance collective.
 - Croissance des primes d'assurance, essentiellement en assurance collective.
 - Croissance des primes de rentes, provenant essentiellement de l'épargne-retraite collective, liée à l'ajout d'un groupe important.

⁽¹⁾ Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement Desjardins a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter la période comparative pour cet élément. Ceci pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec la période précédente.

Secteur d'activité Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. et des centres Desjardins Entreprises, dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,7 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

Assurance de dommages – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2023	30 juin 2023	30 septembre 2022 Retraité	30 septembre 2023	30 septembre 2022 Retraité
Résultat des activités d'assurance					
Revenus des activités d'assurance	1 700 \$	1 634 \$	1 578 \$	4 903 \$	4 639 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(1 473)	(1 459)	(1 437)	(4 525)	(4 314)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(15)	(21)	(12)	(43)	7
	212	154	129	335	332
Résultat financier d'assurance net					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	(10)	24	(40)	214	(474)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	19	11	(42)	(89)	216
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	(2)	(1)	2	9	(25)
	7	34	(80)	134	(283)
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	219	188	49	469	49
Autres revenus (pertes)	(12)	(7)	(1)	(27)	(14)
Revenu net total	207	181	48	442	35
Dotation à la provision pour pertes de crédit	4	—	—	2	—
Frais autres que d'intérêts					
Frais autres que d'intérêts bruts	236	268	249	761	732
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾	(157)	(167)	(161)	(488)	(490)
Frais autres que d'intérêts nets	79	101	88	273	242
Impôts sur les excédents	21	24	(15)	33	(68)
Excédents (déficit) nets de la période	103 \$	56 \$	(25) \$	134 \$	(139) \$
dont :					
Part revenant au Groupe	87 \$	45 \$	(28) \$	104 \$	(142) \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	16	11	3	30	3
Indicateurs					
Primes souscrites directes ⁽²⁾	1 861 \$	1 910 \$	1 679 \$	5 211 \$	4 714 \$
Ratio des sinistres ⁽³⁾	69,9 %	68,9 %	69,5 %	71,2 %	68,6 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽³⁾	67,8	74,9	67,2	73,3	67,7
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽³⁾	7,1	5,1	4,6	4,1	4,8
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ⁽³⁾	(5,0)	(11,1)	(2,3)	(6,2)	(3,9)
Ratio des frais ⁽³⁾	24,7	26,0	26,2	25,9	26,4
Ratio des pertes sur contrats déficitaires ⁽³⁾	(2,9)	1,0	1,4	1,3	2,8
Ratio combiné ⁽³⁾	91,7	95,9	97,1	98,4	97,8

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 59 à 66.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2023 et de 2022

- **Excédents nets de 103 M\$**, comparativement à un déficit net de 25 M\$ au troisième trimestre de 2022. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des revenus des activités d'assurance en assurance automobile et de biens.
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
 - Effet favorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires alors qu'un effet défavorable avait été constaté au trimestre comparatif de 2022.
 - Diminution des frais autres que d'intérêts bruts.
 - En contrepartie, hausse des charges afférentes aux sinistres.
- **Résultat des activités d'assurance de 212 M\$**, en hausse de 83 M\$.
 - **Revenus des activités d'assurance** de 1 700 M\$, en hausse de 122 M\$, ou de 7,7 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 78 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 93 M\$, ou de 6,1 %, essentiellement attribuable à la croissance des affaires en assurance automobile et de biens.
 - **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 1 473 M\$, en hausse de 36 M\$, ou de 2,5 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 63 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 10 M\$, ou de 0,7 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Charges liées aux sinistres en hausse comparativement au trimestre comparatif de 2022 expliquées par les éléments ci-dessous :
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2022 principalement attribuable à l'assurance de biens. Ratio des sinistres pour l'exercice en cours de 67,8 % pour le troisième trimestre de 2023, comparativement à 67,2 % pour le trimestre comparatif de 2022.
 - Charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2022. Le troisième trimestre de 2023 a été marqué par sept événements majeurs, dont principalement des dommages causés par le vent et l'eau au Québec et en Ontario, alors que le trimestre correspondant de 2022 avait été marqué par deux événements majeurs, soit de fortes pluies au Québec et l'ouragan Fiona dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de 7,1 % pour le troisième trimestre de 2023, comparativement à 4,6 % pour le trimestre comparatif de 2022.
 - En contrepartie, incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée au trimestre comparatif de 2022 attribuable à l'assurance automobile. Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures de (5,0) % au troisième trimestre de 2023, comparativement à (2,3) % pour le trimestre comparatif de 2022.
 - Amortissement des frais d'acquisition en hausse comparativement au trimestre comparatif de 2022 essentiellement attribuable à la croissance des affaires.
 - En contrepartie, effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires favorable alors qu'un effet défavorable avait été constaté au trimestre comparatif de 2022, essentiellement attribuable à l'assurance automobile. Ratio des pertes sur contrats déficitaires de (2,9) % au troisième trimestre de 2023, alors qu'il était de 1,4 % au trimestre comparatif de 2022.
- **Résultat financier d'assurance net de 7 M\$**, en hausse de 87 M\$.
 - **Pertes nettes de placement d'assurance** de 10 M\$, comparativement à des pertes de 40 M\$ au trimestre comparatif. La variation est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Gains nets sur actions privilégiées alors que des pertes nettes avaient été constatées au troisième trimestre de 2022.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux du trimestre comparatif de 2022.
 - Résultats favorables sur les contrats à terme normalisés, alors que des résultats défavorables avaient été constatés au troisième trimestre de 2022.
 - En contrepartie, variation négative de la juste valeur des obligations appariées supérieure à celle qui avait été constatée au trimestre comparatif de 2022, principalement en raison de l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur le marché plus défavorable que celui constaté au trimestre comparatif de 2022.
 - **Revenus financiers d'assurance nets** de 19 M\$, comparativement à des charges de 42 M\$ au trimestre comparatif. En incluant les charges financières de réassurance nettes de 2 M\$ (revenus de 2 M\$ au troisième trimestre de 2022), les revenus financiers d'assurance et de réassurance nets sont de 17 M\$, comparativement à des charges de 40 M\$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable à l'incidence de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus plus favorable que celle constatée au trimestre comparatif de 2022.
- **Autres pertes de 12 M\$**, en hausse de 11 M\$ provenant essentiellement de l'augmentation plus importante qu'au trimestre comparatif de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- **Revenu net total de 207 M\$**, en hausse de 159 M\$.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 236 M\$**, en baisse de 13 M\$, ou de 5,2 %. Cette diminution est attribuable aux éléments suivants :
 - Baisse des frais liés à la technologie.
 - Réévaluation à la baisse de la provision pour le programme de rémunération différée et le régime d'avantages complémentaires différés des agents de Desjardins alors qu'une réévaluation à la hausse avait été constatée au trimestre comparatif de 2022.
 Précisons que 157 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, soit un montant comparable à celui du troisième trimestre de 2022.

Comparaison des neuf premiers mois de 2023 et de 2022

- **Excédents nets de 134 M\$**, comparativement à un déficit net de 139 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
 - Hausse des revenus des activités d'assurance en assurance de biens et automobile.
 - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée à la période comparative de 2022 attribuable à l'assurance automobile.
 - En contrepartie, augmentation des charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours principalement attribuable à l'assurance automobile.
- **Résultat des activités d'assurance de 335 M\$**, en hausse de 3 M\$, ou de 0,9 %.
 - **Revenus des activités d'assurance** de 4 903 M\$, en hausse de 264 M\$, ou de 5,7 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 218 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 182 M\$, ou de 4,0 %, essentiellement attribuable à la croissance des affaires en assurance de biens et en assurance automobile.
 - **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 4 525 M\$, en hausse de 211 M\$, ou de 4,9 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 175 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 179 M\$, ou de 4,3 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Charges liées aux sinistres en hausse comparativement aux neuf premiers mois de 2022 expliquées par les éléments ci-dessous :
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures à celles constatées à la période comparative de 2022 principalement attribuable à l'assurance automobile, notamment en raison de la hausse du coût moyen des réclamations liée à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures. Ratio des sinistres pour l'exercice en cours de 73,3 % pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à 67,7 % pour la période comparative de 2022.
 - En contrepartie, incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée à la période comparative de 2022 attribuable à l'assurance automobile. Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures de (6,2) % pour les neuf premiers mois de 2023, comparativement à (3,9) % pour la période comparative de 2022.
 - En contrepartie, effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires moins défavorable que celui constaté à la période comparative de 2022 essentiellement attribuable à l'assurance automobile. Ratio des pertes sur contrats déficitaires de 1,3 % pour les neuf premiers mois de 2023, alors qu'il était de 2,8 % à la période comparative de 2022.
- **Résultat financier d'assurance net de 134 M\$**, en hausse de 417 M\$.
 - **Revenus nets de placement d'assurance** de 214 M\$, comparativement à des pertes de 474 M\$ à la période comparative. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Gains nets sur actions alors que des pertes nettes avaient été constatées pour les neuf premiers mois de 2022.
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées inférieure à celle qui avait été constatée à la période comparative de 2022, principalement en raison de l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur le marché moins défavorable que celui constaté à la période comparative de 2022.
 - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux constatés lors des neuf premiers mois de 2022.
 - **Charges financières d'assurance nettes** de 89 M\$, comparativement à des revenus de 216 M\$ à la période comparative. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 9 M\$ (charges de 25 M\$ à la période comparative de 2022), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 80 M\$, comparativement à des revenus de 191 M\$ à la période comparative. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Incidence de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus moins favorable que celle constatée à la période comparative de 2022.
 - Effet défavorable de la désactualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus supérieur en raison de la hausse des taux d'actualisation utilisés comparativement aux neuf premiers mois de 2022.
- **Autres pertes de 27 M\$**, en hausse de 13 M\$ provenant essentiellement de l'augmentation plus importante que lors des neuf premiers mois de 2022 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- **Revenu net total de 442 M\$**, en hausse de 407 M\$.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 761 M\$**, en hausse de 29 M\$, ou de 4,0 %. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :
 - Réévaluation à la baisse de la provision pour le programme de rémunération différée et le régime d'avantages complémentaires différés des agents de Desjardins inférieure à celle constatée à la période comparative de 2022.
 - Dépenses salariales plus importantes qu'à la période comparative de 2022, notamment attribuable à l'indexation des salaires.
 Précisons que 488 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, soit un montant comparable à celui des neuf premiers mois de 2022.

Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou les besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont les finances, l'administration, la gestion des risques, les ressources humaines, les communications, le marketing et le Bureau de la sécurité. Elle inclut aussi les activités de Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés intermédiaires, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Rubrique Autres

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2023	30 juin 2023	30 septembre 2022 ⁽¹⁾ Retraité	30 septembre 2023	30 septembre 2022 ⁽¹⁾ Retraité
Revenu net d'intérêts	105 \$	125 \$	163 \$	351 \$	580 \$
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	(5)	26	9	(22)	21
Autres revenus (pertes)	(256)	(227)	(325)	(759)	(881)
Revenu (perte) net total	(156)	(76)	(153)	(430)	(280)
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	(1)	—	—	(2)	1
Frais autres que d'intérêts nets	(164)	(55)	(67)	(467)	(176)
Impôts sur les excédents	5	(7)	(31)	14	(40)
Excédents (déficit) nets de la période	4 \$	(14) \$	(55) \$	25 \$	(65) \$

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

Comparaison des troisièmes trimestres de 2023 et de 2022

- **Excédents nets de 4 M\$**, comparativement à un déficit net de 55 M\$, pour le troisième trimestre de 2022.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet défavorable sur le revenu net d'intérêts, contrebalancé en partie, par un effet favorable sur les autres revenus (pertes) nets de placement inclus dans les autres revenus.
 - Les frais autres que d'intérêts nets incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité. Ces initiatives permettent d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer la productivité et d'assurer la mise en place de saines pratiques en matière de sécurité. Ils incluent également les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.

Comparaison des neuf premiers mois de 2023 et de 2022

- **Excédents nets de 25 M\$**, comparativement à un déficit net de 65 M\$ pour les neuf premiers mois de 2022.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet défavorable sur le revenu net d'intérêts, contrebalancé en partie, par un effet favorable sur les autres revenus (pertes) nets de placement inclus dans les autres revenus.
 - Les frais autres que d'intérêts nets incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins notamment en matière de transformation numérique et de sécurité. Ces initiatives permettent d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer la productivité et d'assurer la mise en place de saines pratiques en matière de sécurité. Ils incluent également les variations des provisions relatives aux éventualités à l'égard de nos activités, d'ententes de fournisseurs et du portefeuille de placement, ainsi que les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins.

Résultats des huit derniers trimestres

(en millions de dollars)	2023			2022 Retraité				2021 ⁽¹⁾
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Revenu net d'intérêts	1 818 \$	1 769 \$	1 657 \$	1 579 \$	1 649 \$	1 596 \$	1 506 \$	1 455 \$
Primes nettes	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	3 201
Résultat des activités d'assurance								
Revenus des activités d'assurance	2 656	2 562	2 493	2 480	2 462	2 406	2 377	s. o.
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 245)	(2 238)	(2 358)	(2 177)	(2 158)	(2 221)	(2 056)	s. o.
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(20)	(36)	(26)	(40)	(27)	25	(13)	s. o.
	391	288	109	263	277	210	308	s. o.
Résultat financier d'assurance net								
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	(1 363)	249	1 080	286	119	(2 404)	(2 372)	s. o.
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	1 479	(83)	(999)	(30)	(214)	2 250	2 588	s. o.
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	(65)	11	42	(17)	11	(93)	(116)	s. o.
	51	177	123	239	(84)	(247)	100	s. o.
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	442	465	232	502	193	(37)	408	s. o.
Autres revenus								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	119	117	113	115	115	114	104	111
Commissions sur les prêts et les cartes	258	242	266	256	269	218	222	168
Services de courtage et de fonds de placement	339	400	253	235	235	251	268	267
Honoraires de gestion et de services de garde	192	189	163	182	151	170	159	201
Autres revenus (pertes) nets de placement	(132)	(86)	(110)	(60)	(159)	(120)	(161)	956
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	(88)
Revenus de change	47	47	39	42	19	27	31	29
Autres	50	96	54	21	70	91	79	71
	873	1 005	778	791	700	751	702	1 715
Revenu net total	3 133	3 239	2 667	2 872	2 542	2 310	2 616	6 371
Dotation à la provision pour pertes de crédit	127	66	105	80	125	66	6	16
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	3 185
Frais autres que d'intérêts								
Frais autres que d'intérêts bruts	2 443	2 680	2 345	2 525	2 317	2 427	2 256	2 736
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(240)	(246)	(249)	(262)	(256)	(253)	(252)	s. o.
Frais autres que d'intérêts nets	2 203	2 434	2 096	2 263	2 061	2 174	2 004	s. o.
Impôts sur les excédents	189	186	124	71	61	32	155	41
Excédents avant ristournes aux membres	614	553	342	458	295	38	451	393
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	78	80	78	64	78	80	75	86
Excédents (déficit) nets de la période après ristournes aux membres	536 \$	473 \$	264 \$	394 \$	217 \$	(42) \$	376 \$	307 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	520 \$	462 \$	261 \$	379 \$	214 \$	(31) \$	365 \$	267 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	16	11	3	15	3	(11)	11	40

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitements des périodes comparatives pour l'exercice 2022.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. À la suite du passage au 1^{er} janvier 2023 à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, les excédents nets des assureurs sont plus sensibles aux variations des marchés financiers principalement, mais aussi aux taux d'intérêt, ce qui ajoute de la volatilité aux résultats trimestriels comparativement à ce qui était observé par le passé. De plus, les dispositions de l'IFRS 17 permettent de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers comptabilisés selon l'IFRS 9, *Instrument financiers*, détenus dans le cadre des activités d'assurance à la date de première application de l'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui ont été effectués au 1^{er} janvier 2023. Ainsi la comparabilité pourrait être moindre entre les résultats des périodes de 2023 et de 2022. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles avant l'adoption de l'IFRS 17, se référer aux pages 47 et 48 du rapport de gestion annuel 2022.

REVUE DU BILAN

GESTION DU BILAN

Bilan combiné

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2023		Au 31 décembre 2022 Retraité	
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 602 \$	1,8 %	8 913 \$	2,2 %
Valeurs mobilières	84 637	20,4	85 295	21,1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 993	3,1	17 024	4,2
Prêts et acceptations nets	261 894	63,4	249 695	61,9
Actif net des fonds distincts	22 963	5,5	21 356	5,3
Instruments financiers dérivés	5 376	1,3	5 723	1,4
Autres actifs	18 591	4,5	15 938	3,9
Total de l'actif	414 056 \$	100,0 %	403 944 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	273 433 \$	66,1 %	259 836 \$	64,3 %
Passifs des contrats d'assurance	30 507	7,4	30 202	7,5
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	12 925	3,1	9 859	2,4
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	13 864	3,3	24 565	6,1
Instruments financiers dérivés	6 509	1,6	6 691	1,7
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	19 600	4,7	17 826	4,4
Autres passifs	21 162	5,1	19 630	4,9
Obligations subordonnées	2 878	0,7	2 928	0,7
Capitaux propres	33 178	8,0	32 407	8,0
Total du passif et des capitaux propres	414 056 \$	100,0 %	403 944 \$	100,0 %

Actif

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 414,1 G\$ au 30 septembre 2023, en hausse de 10,1 G\$, ou de 2,5 %, depuis le 31 décembre 2022.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont diminué de 1,3 G\$, ou de 14,7 %, et les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont diminué de 4,7 G\$, ou de 4,6 %, reflétant les activités de gestion de la trésorerie.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 12,2 G\$, ou de 4,9 %, en raison principalement de la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Prêts et acceptations

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2023		Au 31 décembre 2022 Retraité	
Hypothécaires résidentiels	164 285 \$	62,5 %	159 682 \$	63,6 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 304	9,2	24 211	9,7
Aux entreprises et aux gouvernements	74 383	28,3	66 837	26,7
	262 972	100,0 %	250 730	100,0 %
Provision pour pertes de crédit	(1 078)		(1 035)	
Total des prêts et acceptations	261 894 \$		249 695 \$	

L'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, a progressé de 7,5 G\$, ou de 11,3 %. Les prêts hypothécaires résidentiels ont augmenté de 4,6 G\$, ou de 2,9 %, depuis le 31 décembre 2022. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours a augmenté de 93 M\$, ou de 0,4 %, depuis la fin de 2022.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section « Gestion des risques », aux pages 37 à 39 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 1,6 G\$, ou de 7,5 %, en raison d'une légère croissance des titulaires de contrat combinée à la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers.

L'actif d'instruments financiers dérivés a diminué de 0,3 G\$, ou de 6,1 %, en raison de la variation des swaps de taux d'intérêt, de l'augmentation des taux d'intérêt ainsi que de la fluctuation des taux de change.

Les autres actifs ont augmenté de 2,7 G\$, ou de 16,6 %, en raison principalement de la hausse des sommes à recevoir des clients, des courtiers et des institutions financières ainsi que de l'augmentation des immobilisations incorporelles et du goodwill résultant de l'acquisition de Worldsource.

Passif

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 380,9 G\$ au 30 septembre 2023, en hausse de 9,3 G\$, ou de 2,5 %, depuis le 31 décembre 2022.

Dépôts

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Au 30 septembre 2023		Au 31 décembre 2022	
Particuliers	147 918 \$	54,1 %	145 377 \$	56,0 %
Entreprises et gouvernements	124 936	45,7	114 172	43,9
Institutions de dépôts	579	0,2	287	0,1
Total des dépôts	273 433 \$	100,0 %	259 836 \$	100,0 %

L'encours des dépôts a progressé de 13,6 G\$, ou de 5,2 %. L'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituait 45,7 % du portefeuille total de dépôts, est en partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 10,8 G\$, ou de 9,4 %, en raison principalement des différentes émissions de titres effectuées sur les marchés canadien, américain et internationaux et qui ont permis de soutenir les besoins de fonds du Mouvement Desjardins. L'encours des dépôts des particuliers, qui représentaient 54,1 % du portefeuille total de dépôts, s'est accru de 2,5 G\$, ou de 1,7 %, en raison de la croissance des dépôts des membres du réseau des caisses. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont augmenté de 292 M\$.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont augmenté de 0,3 G\$, ou de 1,0 %. Cette hausse s'explique principalement par la variation des passifs attribuable aux activités d'assurance de dommages.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont diminué de 7,6 G\$, ou de 22,2 %, pour atteindre un volume de 26,8 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a diminué de 0,2 G\$, ou de 2,7 %, en raison de la variation des swaps de taux d'intérêt, de l'augmentation des taux d'intérêt ainsi que de la fluctuation des taux de change.

Le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement a augmenté de 1,8 G\$, ou de 10,0 %, en raison d'une légère croissance des titulaires de contrat combinée à la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers.

Les autres passifs ont augmenté de 1,5 G\$, ou de 7,8 %, en raison principalement de la hausse des sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières.

Les obligations subordonnées s'élevaient à 2,9 G\$ au 30 septembre 2023, soit un montant comparable à celui du 31 décembre 2022.

Capitaux propres

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 0,8 G\$, ou de 2,4 %, depuis le 31 décembre 2022 en raison des excédents nets des neuf premiers mois de 2023 après ristournes aux membres de 1,3 G\$ compensés en partie par la diminution des autres éléments du résultat global de 0,4 G\$.

Les notes complémentaires 23 « Capital social » et 24 « Capital-actions » des états financiers combinés annuels présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur le Cadre intégré de gestion du capital sont présentés dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées.

Cadre réglementaire et politiques internes

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. En février 2023, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) en 2017.

Ces réformes visent essentiellement à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards pour le risque de crédit et le risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les notations internes (NI), d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres, et d'autre part en révoquant l'usage des méthodes avancées pour certains portefeuilles;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

Cette mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* est entrée en vigueur au premier trimestre de 2023.

Dans ce cadre, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les coopératives de crédit, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF. Ces lignes directrices ont été mises à jour en juillet 2022 pour tenir compte de l'IFRS 17 et les changements apportés sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes pour appuyer sa recapitalisation interne en cas de défaillance. Elle est composée de fonds propres réglementaires ainsi que de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés par la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽¹⁾⁽²⁾	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratios de fonds propres et levier au 30 septembre 2023
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	20,8 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	20,8
Total des fonds propres ⁽³⁾	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	22,3
Ratio TLAC ⁽⁴⁾	> 21,5	s. o.	> 21,5	s. o.	> 21,5	29,9
Ratio de levier ⁽⁵⁾	> 3,5	s. o.	> 3,5	s. o.	> 3,5	7,5
Ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾	> 6,75	s. o.	> 6,75	s. o.	> 6,75	10,7

⁽¹⁾ Exigence supplémentaire de 1 % applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

⁽²⁾ L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, depuis le 31 mars 2019, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

⁽³⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

⁽⁴⁾ Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽⁵⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

⁽⁶⁾ Le ratio de levier TLAC est déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition, et ce, au niveau du groupe de résolution.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le CBCB et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. À cet effet, des informations supplémentaires sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement aux pages 54 et 55. De plus, la section « Évolution du contexte réglementaire » du présent rapport de gestion présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins.

En février 2023, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017. Les dispositions relatives au cadre de risque de marché et au renforcement de la solidité et de la sensibilité au risque des approches standards du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Respect des exigences

Au 30 septembre 2023, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 20,8 %, de 20,8 % et de 22,3 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,5 %. Le Mouvement Desjardins a une solide capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Au 30 septembre 2023, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en hausse de 62 points de base par rapport au 31 décembre 2022, essentiellement en raison de la révision de certains aspects méthodologiques au niveau des actifs pondérés en fonction des risques.

Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 29,9 % et de 10,7 % au 30 septembre 2023.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 30 septembre 2023.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes et le solde des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC pour le Mouvement, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios réglementaires ainsi que l'évolution des fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC au cours de la période.

Principales composantes des fonds propres et autres instruments TLAC

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC				
Total des fonds propres				
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2	Autres instruments TLAC
	Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾		
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Réserves et excédents non répartis Cumul des autres éléments du résultat global admissibles Parts de capital F 	<ul style="list-style-type: none"> Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Provisions générales Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ Parts de qualification admissibles 	<ul style="list-style-type: none"> Billets de premier rang TLAC
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Goodwill Logiciels Autres actifs incorporels Actifs nets au titre des régimes à prestations définies Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes Déficit de provisions Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité Placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli⁽⁴⁾ 			
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁵⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire Instrument financier subordonné 	

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

⁽⁴⁾ Nouvelle exigence en vigueur au premier trimestre de 2023 découlant de la mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*.

⁽⁵⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	28 566 \$	28 156 \$
Fonds propres de la catégorie 1	28 566	28 156
Total des fonds propres	30 577	30 445
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽²⁾	39 823	38 722
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	112 635 \$	118 783 \$
Risque de marché	2 836	3 959
Risque opérationnel	21 664	15 114
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher de fonds propres	137 135	137 856
Ajustement transitoire en fonction du plancher de fonds propres	—	1 455
Total des actifs pondérés en fonction des risques	137 135 \$	139 311 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC⁽²⁾	133 060	134 880
Exposition du ratio de levier	378 858	371 598
Exposition du ratio de levier TLAC⁽²⁾	372 059	364 519
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	20,8 %	20,2 %
Fonds propres de la catégorie 1	20,8	20,2
Total des fonds propres	22,3	21,9
TLAC ⁽²⁾	29,9	28,7
Levier ⁽³⁾	7,5	7,6
Levier TLAC ⁽²⁾⁽³⁾	10,7	10,6

(1) Les données comparatives sont conformes aux exigences de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital en vigueur au 31 décembre 2022.

(2) Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

(3) Dans le cadre des mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF depuis le 31 mars 2020, les réserves auprès de banques centrales sont exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen. Depuis la mise en place de ce programme, elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant total de 3,0 G\$ en date du 30 septembre 2023. Ainsi, à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins a procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1^{er} octobre 2019, afin de satisfaire aux exigences minimales, et ce, pour un montant total de 10,2 G\$ au 30 septembre 2023, dont 500 M\$ au cours du troisième trimestre de 2023.

Évolution des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC

Pour la période de neuf mois terminée le

(en millions de dollars)	30 septembre 2023
Fonds propres de la catégorie 1A	
Solde au début de la période	28 156 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	670
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	12
Dédutions	(272)
Solde à la fin de la période	28 566
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽²⁾	28 566
Fonds propres de la catégorie 2	
Solde au début de la période	2 289
Instruments admissibles	(50)
Provisions générales	(78)
Dédutions	(150)
Solde à la fin de la période	2 011
Total des fonds propres	30 577 \$
Total des fonds propres aux fins du TLAC⁽³⁾	29 678 \$
Autres instruments TLAC	
Solde au début de la période	9 179
Billets de premier rang TLAC	966
Solde à la fin de la période	10 145
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible⁽³⁾	39 823 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.⁽²⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.⁽³⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.**Actifs pondérés en fonction des risques (APR)**

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujéti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Les APR totaux se chiffraient à 137,1 G\$ au 30 septembre 2023, soit une hausse de 1,6 G\$ par rapport au trimestre précédent.

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour le troisième trimestre de 2023 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la hausse nette de 2,0 G\$ des APR est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance de la taille du portefeuille ayant entraîné une hausse de 1,1 G\$ des APR.
 - Évolution de la qualité du portefeuille ayant causé une augmentation de 0,8 G\$ des APR.
 - Variation des taux de change ayant entraîné une hausse de 0,3 G\$ des APR.
- Pour le risque de contrepartie, une baisse de 0,5 G\$ des APR résulte principalement de l'évolution de la qualité du portefeuille.

En ce qui a trait au risque de marché, une baisse de 0,4 G\$ des APR découle de la variation des niveaux de risque.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 0,5 G\$ des APR découle de la variation des revenus générés.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section 3.3 « Arrangements hors bilan » du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement.

Les notes complémentaires 14 « Intérêts détenus dans d'autres entités » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins contiennent des renseignements sur les entités structurées, les instruments de crédit et les garanties, tandis que la note complémentaire 9 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés annuels contient des renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

Biens sous gestion et sous administration

Au 30 septembre 2023, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 454,8 G\$, soit une augmentation de 7,5 G\$, ou de 1,7 %, depuis le 31 décembre 2022. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 75,4 G\$ au 30 septembre 2023, ce qui représente une diminution de 0,8 G\$, ou de 1,0 %, depuis le 31 décembre 2022.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs, y compris les risques découlant de facteurs externes, dont les changements climatiques.

Le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque environnemental ou social, ainsi qu'aux risques réglementaires.

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2023, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels le Mouvement est exposé (y compris le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, le risque environnemental ou social ainsi que les risques réglementaires) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 67 à 108 du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement. En plus de ces risques, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Ces principaux risques et risques émergents, ainsi que les autres facteurs de risque, n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 63 à 66 du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement, sauf pour la situation économique tel que précisé dans la section « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'environnement macroéconomique actuel, caractérisé notamment par des pressions inflationnistes accrues, des hausses de taux d'intérêt, des pénuries de main-d'œuvre ainsi que des tensions géopolitiques croissantes, continue de causer de l'incertitude.

Dans le contexte actuel d'inflation et de politique monétaire restrictive de la Banque du Canada, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et ses clients vulnérables plus grandement impactés par la hausse de taux d'intérêt.

Cette situation exige également que la direction continue de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues. Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique sans précédent qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles qui laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques.

Qualité du portefeuille de prêts

Au 30 septembre 2023, selon la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts se chiffrait à 1 078 M\$ et celle sur les éléments hors bilan était de 91 M\$, pour un total de 1 169 M\$ en hausse de 81 M\$ par rapport au 31 décembre 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du risque des portefeuilles de prêts aux entreprises, par la hausse des encours, ainsi que par certaines évolutions méthodologiques. Ces effets ont toutefois été partiellement contrebalancés par ceux de la mise à jour des informations prospectives. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,64 % au terme du troisième trimestre 2023, comparativement à 0,47 % au 31 décembre 2022. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 402 M\$ au 30 septembre 2023, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 24,1 %.

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés.

Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	186 \$	96 \$	282 \$	139 \$	20 \$	159 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	175	27	202	134	38	172
Aux entreprises et aux gouvernements	83	89	172	32	64	96
	444 \$	212 \$	656 \$	305 \$	122 \$	427 \$

⁽¹⁾ Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2023				Au 31 décembre 2022		
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	
Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾						
Hypothécaires résidentiels	164 285 \$	361 \$	0,22 %	25 \$	336 \$	245 \$	229 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 304	201	0,83	123	78	170	79
Aux entreprises et aux gouvernements	74 383	1 109	1,49	254	855	776	572
Total	262 972 \$	1 671 \$	0,64 %	402 \$	1 269 \$	1 191 \$	880 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 59 à 66.

Variation du solde des prêts dépréciés bruts

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2023	30 juin 2023	30 septembre 2022	30 septembre 2023	30 septembre 2022
Prêts dépréciés bruts au début de la période	1 476 \$	1 270 \$	1 058 \$	1 191 \$	1 088 \$
Prêts dépréciés bruts survenus depuis la dernière période	823	834	545	2 327	1 736
Retours à un état non déprécié	(550)	(550)	(463)	(1 628)	(1 583)
Radiations et recouvrements	(76)	(77)	(54)	(214)	(155)
Autres variations	(2)	(1)	1	(5)	1
Prêts dépréciés bruts à la fin de la période	1 671 \$	1 476 \$	1 087 \$	1 671 \$	1 087 \$

Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF. Ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et par région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽²⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2023							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	29 009 \$	97,8 %	91 095 \$	95,1 %	5 608 \$	94,9 %	125 712 \$	95,8 %
Ontario	623	2,1	4 650	4,9	302	5,1	5 575	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	42	—	1	—	62	—
Toutes les régions	29 651 \$	100,0 %	95 787 \$	100,0 %	5 911 \$	100,0 %	131 349 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2023							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	29 002 \$	97,8 %	89 966 \$	95,2 %	5 619 \$	94,9 %	124 587 \$	95,8 %
Ontario	634	2,1	4 578	4,8	300	5,1	5 512	4,2
Autres ⁽⁶⁾	20	0,1	44	—	—	—	64	—
Toutes les régions	29 656 \$	100,0 %	94 588 \$	100,0 %	5 919 \$	100,0 %	130 163 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2022							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	28 765 \$	97,6 %	87 754 \$	95,2 %	5 791 \$	94,8 %	122 310 \$	95,8 %
Ontario	673	2,3	4 435	4,8	318	5,2	5 426	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	41	—	—	—	60	—
Toutes les régions	29 457 \$	100,0 %	92 230 \$	100,0 %	6 109 \$	100,0 %	127 796 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 219 M\$ au 30 septembre 2023 (209 M\$ au 30 juin 2023 et 203 M\$ au 30 septembre 2022).

⁽²⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

⁽³⁾ Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire (public ou privé) ou d'un gouvernement.

⁽⁴⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁵⁾ Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁶⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours du trimestreRéseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽¹⁾

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	Au 30 septembre 2023			Au 30 juin 2023			Au 30 septembre 2022		
	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré
Québec	62,0 %	63,8 %	63,3 %	61,6 %	65,2 %	64,4 %	64,6 %	66,1 %	65,7 %
Ontario	60,0	62,5	61,4	61,1	61,9	61,6	63,3	63,5	63,4
Autres ⁽⁴⁾	79,1	76,4	77,4	79,7	69,6	72,4	57,1	78,7	68,4
Toutes les régions	61,9 %	63,7 %	63,3 %	61,5 %	65,1 %	64,3 %	64,4 %	66,0 %	65,6 %

⁽¹⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽²⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽³⁾ Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.⁽⁴⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾⁽²⁾Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽³⁾

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant)	Total des prêts amortis					
	Au 30 septembre 2023		Au 30 juin 2023 ⁽⁴⁾		Au 30 septembre 2022 ⁽⁴⁾	
0 à 10 ans	3 612 \$	2,9 %	3 598 \$	2,9 %	3 650 \$	3,0 %
10 à 20 ans	23 101	18,4	23 165	18,6	23 271	19,1
20 à 25 ans	79 832	63,6	79 651	64,1	83 104	68,3
25 à 30 ans	10 045	8,0	9 762	7,9	9 814	8,1
30 à 35 ans	1 130	0,9	1 095	0,9	893	0,7
35 ans ou plus ⁽⁵⁾	7 718	6,2	6 973	5,6	955	0,8
Tous les amortissements	125 438 \$	100,0 %	124 244 \$	100,0 %	121 687 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 24,2 % au 30 septembre 2023 (25,9 % au 30 juin 2023 et 29,3 % au 30 septembre 2022).⁽²⁾ Selon les pratiques internes de Desjardins, la période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels est limitée à 30 ans. Cependant, il est permis pour certaines situations exceptionnelles de dépasser l'amortissement maximal de 30 ans.⁽³⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.⁽⁴⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante en raison d'un raffinement méthodologique.⁽⁵⁾ Les prêts à amortissement négatif sont inclus dans la catégorie plus de 35 ans, ce qui reflète l'incidence des majorations de taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires à taux variables.**Expositions à l'international**

Les expositions au risque de crédit du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentent 1 % du total des expositions au 30 septembre 2023.

Risque de contrepartie et d'émetteur*Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.*

La Première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement Desjardins sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes, ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et des procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits dans les pages suivantes.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 30 septembre 2023

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché				Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾	Non exposés au risque de marché	
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 602 \$	— \$	7 602 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	34 029	11 365	22 664	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	50 560	—	50 560	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	48	—	48	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 993	11 366	1 627	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	261 894	—	261 894	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	22 963	—	22 963	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 376	616	4 760	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	18 591	—	—	18 591	
Total de l'actif	414 056 \$	23 347 \$	372 118 \$	18 591 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	273 433 \$	— \$	273 433 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	30 507	—	30 507	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	12 925	12 333	592	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	13 864	12 512	1 352	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 509	901	5 608	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	19 600	—	19 600	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	21 162	—	636	20 526	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	2 878	—	2 878	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	33 178	—	—	33 178	
Total du passif et des capitaux propres	414 056 \$	25 746 \$	334 606 \$	53 704 \$	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 913 \$	— \$	8 913 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	33 987	9 801	24 186	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 258	—	51 258	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	50	—	50	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 024	14 677	2 347	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	249 695	—	249 695	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	21 356	—	21 356	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 723	635	5 088	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 938	—	—	15 938	
Total de l'actif	403 944 \$	25 113 \$	362 893 \$	15 938 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	259 836 \$	— \$	259 836 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	30 202	—	30 202	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 859	9 611	248	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	24 565	23 893	672	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 691	689	6 002	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	17 826	—	17 826	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	19 630	—	654	18 976	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	2 928	—	2 928	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	32 407	—	—	32 407	
Total du passif et des capitaux propres	403 944 \$	34 193 \$	318 368 \$	51 383 \$	

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension.

⁽²⁾ Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intercompagnies.

⁽³⁾ Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » VaR. La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an qui inclut la crise financière survenue en 2008. Toutefois, un ratio de la VaR globale en période de tension par rapport à la VaR est calculé quotidiennement afin de s'assurer que la période de tension choisie demeure adéquate. De plus, cette période de tension est révisée périodiquement au même titre que les simulations de crise.

Les exigences de fonds propres, liées au risque supplémentaire (IRC), sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits, autres que de titrisation, détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF.

Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation

(en millions de dollars)	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023				Pour les trimestres terminés le			
	Au 30 septembre 2023	Moyenne	Haut	Bas	30 juin 2023		Au 30 septembre 2022	Moyenne
Actions	0,3 \$	0,3 \$	0,4 \$	0,3 \$	0,4 \$	0,3 \$	0,6 \$	0,7 \$
Change	0,3	0,3	1,0	0,1	0,4	0,4	2,98	0,7
Taux d'intérêt	6,2	5,5	7,5	3,6	4,4	4,8	5,7	4,5
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	1,8	2,7	5,2	1,3	5,6	3,8	4,1	2,4
Effet de diversification ⁽²⁾	(2,4)	(3,5)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾	(6,4)	(4,5)	(6,6)	(3,7)
VaR globale	6,2 \$	5,3 \$	7,4 \$	3,5 \$	4,4 \$	4,8 \$	6,8 \$	4,6 \$
VaR globale en période de tension	8,0 \$	8,6 \$	14,1 \$	5,1 \$	7,8 \$	11,5 \$	23,6 \$	10,5 \$
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	83,1 \$	74,2 \$	83,6 \$	68,3 \$	79,1 \$	78,1 \$	67,6 \$	67,5 \$

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 5,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023, en hausse de 0,5 M\$ par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2023. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 8,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023, en baisse de 2,9 M\$ par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2023. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 74,2 M\$, en baisse de 3,9 M\$ par rapport à celle du trimestre précédent.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

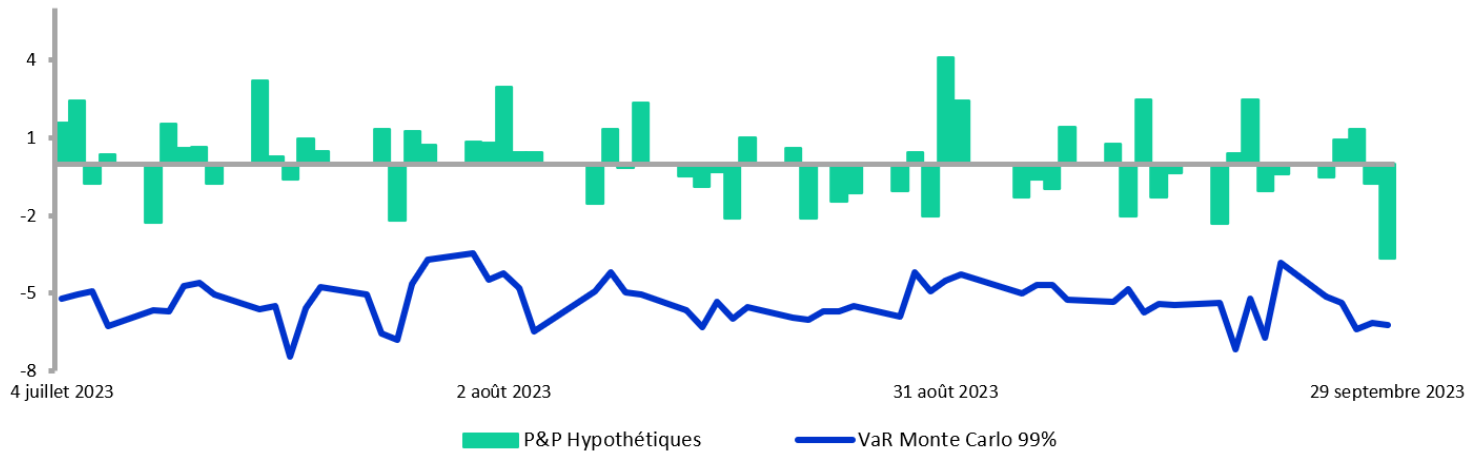
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours du troisième trimestre de 2023, aucun dépassement des P&P hypothétiques et réels par rapport à la VaR n'a été observé au niveau du Mouvement.

VaR par rapport aux P&P hypothétiques des activités de négociation

(en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant entraîner des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilité. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme la pandémie de COVID-19 de 2020 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la juste valeur des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement de limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients, ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en présumant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque.

Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2023		Au 30 juin 2023		Au 30 septembre 2022	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	23 \$	(20) \$	69 \$	(80) \$	111 \$	(52) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	(23)	(16)	(67)	12	(104)	42

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. L'information sur la sensibilité au taux d'intérêt liée aux activités d'assurance se trouve à la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

Gestion du risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Le Mouvement et ses composantes sont exposés au risque de change, lié notamment au dollar américain et à l'euro, découlant de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Des encadrements du Mouvement établissent des limites d'exposition au risque de change dont le suivi est effectué par la PVPGR et par les composantes d'assurance pour leurs activités respectives. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible, considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont, par ailleurs, pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces deux ratios ainsi que le NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités, composées d'actifs de haute qualité, est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds décollant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le CBCB. Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Actifs liquides

Au 30 septembre 2023

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 649 \$	— \$	5 649 \$	570 \$	5 079 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	48 176	13 249	61 425	25 948	35 477
Autres titres au Canada	6 049	598	6 647	964	5 683
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	552	—	552	—	552
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	12 687	—	12 687	2 592	10 095
Total	73 113 \$	13 847 \$	86 960 \$	30 074 \$	56 886 \$

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 751 \$	— \$	7 751 \$	589 \$	7 162 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	50 469	16 651	67 120	34 407	32 713
Autres titres au Canada	5 813	557	6 370	798	5 572
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	567	3	570	6	564
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	9 564	—	9 564	3 065	6 499
Total	74 164 \$	17 211 \$	91 375 \$	38 865 \$	52 510 \$

Actifs liquides non grevés par entités⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Fédération	28 316 \$	27 381 \$
Réseau des caisses	24 633	20 858
Autres entités	3 937	4 271
Total	56 886 \$	52 510 \$

⁽¹⁾ La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau a, comme monnaie d'émission, le dollar canadien.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement, ainsi qu'à des opérations liées aux passifs des contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Actifs grevés

Au 30 septembre 2023

(en millions de dollars)	Répartition des actifs totaux						
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 602 \$	— \$	7 602 \$	178 \$	570 \$	4 901 \$	1 953 \$
Valeurs mobilières	84 637	24 240	108 877	37 831	931	40 256	29 859
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 993	—	12 993	—	—	—	12 993
Prêts et acceptations nets	261 894	—	261 894	30 650	—	58 829	172 415
Actif net des fonds distincts	22 963	—	22 963	—	—	—	22 963
Autres actifs	23 967	—	23 967	—	—	—	23 967
Total	414 056 \$	24 240 \$	438 296 \$	68 659 \$	1 501 \$	103 986 \$	264 150 \$

Au 31 décembre 2022 Retraité

(en millions de dollars)	Répartition des actifs totaux						
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 913 \$	— \$	8 913 \$	— \$	589 \$	7 162 \$	1 162 \$
Valeurs mobilières	85 295	23 686	108 981	41 121	545	38 869	28 446
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 024	—	17 024	—	—	—	17 024
Prêts et acceptations nets	249 695	—	249 695	28 097	—	65 501	156 097
Actif net des fonds distincts	21 356	—	21 356	—	—	—	21 356
Autres actifs	21 661	—	21 661	—	—	—	21 661
Total	403 944 \$	23 686 \$	427 630 \$	69 218 \$	1 134 \$	111 532 \$	245 746 \$

⁽¹⁾ Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

⁽²⁾ Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts des membres et clients ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Ratio de liquidité à court terme⁽¹⁾

	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023		Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁴⁾)
(en millions de dollars et en pourcentage)			
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	47 184 \$	45 914 \$
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	98 057 \$	7 467	7 564
Dépôts stables	51 384	1 542	1 560
Dépôts moins stables	46 673	5 925	6 004
Financement de gros non garanti, dont :	38 985	18 320	17 520
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	14 781	3 555	3 578
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	15 921	6 482	6 164
Dettes non garanties	8 283	8 283	7 778
Financement de gros garanti	s. o.	62	81
Exigences supplémentaires, dont :	22 728	4 413	4 374
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	1 402	1 284	1 161
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	534	534	561
Facilités de crédit et de liquidité	20 792	2 595	2 652
Autres obligations de financement contractuelles	3 317	1 580	2 286
Autres obligations de financement conditionnelles	92 764	2 583	2 456
Total des sorties de trésorerie	s. o.	34 425 \$	34 281 \$
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	13 650 \$	301 \$	351 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 473	1 737	1 672
Autres entrées de trésorerie	17	17	23
Total des entrées de trésorerie	17 140 \$	2 055 \$	2 046 \$

	Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾
Total des actifs liquides de haute qualité	47 184 \$	45 914 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	32 370	32 235
Ratio de liquidité à court terme	146 %	143 %

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.

(2) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

(4) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

(5) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Le ratio LCR moyen du Mouvement Desjardins s'élève à 146 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023, un niveau légèrement supérieur au trimestre précédent. Le ratio demeure largement supérieur aux exigences réglementaires. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023, le niveau moyen des actifs liquides de haute qualité a été d'environ 47,2 G\$ (45,9 G\$ au 30 juin 2023) dont 94 % (93 % au 30 juin 2023) étaient composés d'actifs de niveau 1 selon les critères de Bâle III. Ceux-ci incluent notamment les pièces et billets de banque, les dépôts auprès des banques centrales ainsi que les titres émis ou garantis par des émetteurs souverains.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long termes du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement.

Ce ratio présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le FSD est composé principalement des fonds propres, des dépôts de détail et d'entreprises ainsi que du passif lié au financement de gros. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Le FSE est composé principalement des prêts hypothécaires, d'autres prêts de l'institution et, dans une moindre mesure, d'autres actifs et d'éléments hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF.

Ratio structurel de liquidité à long terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2023					Au
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée	30 juin 2023
	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an		Valeur pondérée
Élément de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres	32 210 \$	— \$	— \$	3 000 \$	35 210 \$	34 980 \$
Fonds propres réglementaires	32 210	—	—	3 000	35 210	34 980
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	78 521	40 486	26 068	34 561	166 817	166 216
Dépôts stables	45 669	7 057	6 728	10 685	67 166	68 646
Dépôts moins stables	32 852	33 429	19 340	23 876	99 651	97 570
Financement de gros	24 283	41 301	3 698	21 680	37 241	37 061
Dépôts opérationnels	13 430	—	—	—	6 715	6 613
Autres financements de gros	10 853	41 301	3 698	21 680	30 526	30 448
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	894	1 007	11 347	—	—
Autres passifs	25 569			13 174	—	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.			3 614	s. o.	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	25 569	9 560	—	—	—	—
FSD total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	239 268 \$	238 257 \$
Élément de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	750 \$	765 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	— \$	— \$	— \$	— \$	—	—
Prêts et titres productifs	19 852	49 811	18 951	175 182	172 902	169 591
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	—	13 095	—	—	655	641
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	—	1 124	370	435	732	788
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	14 034	25 473	9 322	66 382	82 984	81 315
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	7 445	5 172	13 836	8 993	8 846
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	5 816	8 417	9 001	105 894	85 449	83 636
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	5 816	8 417	9 001	105 894	85 449	83 636
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	2	1 702	258	2 471	3 082	3 211
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	894	1 007	11 347	—	—
Autres actifs ⁽²⁾	—			27 991	16 785	17 154
Produits de base physiques, y compris l'or	—	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽²⁾	s. o.			287	244	296
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.			5 309	308	337
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽²⁾	s. o.			6 162	—	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	—	—	—	16 233	16 233	16 521
Éléments hors bilan ⁽²⁾	s. o.			113 305	2 903	2 880
FSE total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	193 340 \$	190 390 \$
Ratio de liquidité à long terme	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	124 %	125 %

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023, le ratio NSFR se situe à 124 %, comparativement à 125 % au 30 juin 2023. La baisse du ratio est liée à la hausse du financement stable exigé, expliquée par la croissance des prêts, qui a surpassé l'augmentation du financement stable disponible, quant à lui principalement lié à la croissance des dépôts.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers, combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles, permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan combiné s'élevait à 273,4 G\$ au 30 septembre 2023, en hausse de 13,6 G\$ depuis le 31 décembre 2022. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des neuf premiers mois de 2023, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et internationaux.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Principaux programmes de financement

Au 30 septembre 2023

	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens) ⁽¹⁾	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises) ⁽¹⁾	26 milliards de dollars
Billets à court terme (européens)	5 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	20 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises) ⁽¹⁾	10 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens) ⁽¹⁾	5 milliards de dollars
Billets à moyen terme (australiens) ⁽¹⁾	3 milliards de dollars australiens

⁽¹⁾ Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2023								Au 31 décembre 2022
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	3 043 \$	765 \$	31 \$	20 \$	3 859 \$	— \$	— \$	3 859 \$	3 005 \$
Papier commercial	7 205	5 164	6 306	—	18 675	—	—	18 675	15 042
Billets à moyen terme	—	—	—	2 414	2 414	4 181	5 964	12 559	9 979
Titrisation de créances hypothécaires	—	531	361	1 009	1 901	1 670	9 590	13 161	13 075
Obligations sécurisées	1 019	—	1 077	—	2 096	1 798	8 337	12 231	10 984
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	2 878	2 878	2 928
Total	11 267 \$	6 460 \$	7 775 \$	3 443 \$	28 945 \$	7 649 \$	26 769 \$	63 363 \$	55 013 \$
dont :									
Garantis	1 019 \$	531 \$	1 438 \$	1 009 \$	3 997 \$	3 468 \$	20 805 \$	28 270 \$	26 988 \$
Non garantis	10 248	5 929	6 337	2 434	24 948	4 181	5 964	35 093	28 025

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a augmenté de 8,4 G\$, ou de 15,2 %, par rapport au 31 décembre 2022. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des émissions de papier commercial, de billets à moyen terme et d'obligations sécurisées. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2023		Au 31 décembre 2022	
Dollars canadiens	23 869 \$	37,7 %	23 785 \$	43,2 %
Dollars américains	27 304	43,1	21 651	39,4
Autres	12 190	19,2	9 577	17,4
Total	63 363 \$	100,0 %	55 013 \$	100,0 %

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 1,9 G\$ au cours des neuf premiers mois de 2023. De plus, la Fédération a procédé aux émissions suivantes :

- Le 23 janvier 2023, d'un montant total de 600 M\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 31 janvier 2023, d'un montant total de 325 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 14 mars 2023, d'un montant total de 750 M\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 18 avril 2023, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 24 avril 2023, d'un montant total de 34,3 G de yens japonais, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 16 août 2023, d'un montant de 500 M\$, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens et conformément au Cadre des obligations durables Desjardins;
- Le 30 août 2023, d'un montant total de 500 M de GBP par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 27 septembre 2023, d'un montant total de 500 M d'euros par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 11 octobre 2023, d'un montant total de 2,0 G de NOK par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 38,0 G\$ au 30 septembre 2023, comparativement à 34,0 G\$ au 31 décembre 2022. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers, de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 20 juin 2023, l'agence de notation Fitch a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant leur perspective à stable.
- Le 13 juillet 2023, l'agence de notation DBRS a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant leur perspective à stable. Cette évaluation reflète la solidité du Mouvement Desjardins au Québec, où il détient des parts de marché dominantes.
- Le 16 octobre 2023, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé les cotes des instruments émis par la Fédération tout en maintenant la perspective à stable. Cette évaluation reflète la solidité du bilan du Mouvement Desjardins.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts ⁽¹⁾	AA	AA	Aa1	A+
Dette à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dette à moyen et long termes de premier rang ⁽²⁾	AA (faible)	AA-	A1	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	—	AAA	Aaa	—
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

⁽¹⁾ Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Au 30 septembre 2023

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 773 \$	801 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	28 \$	7 602 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	105	836	753	1 680	1 343	2 093	6 091	16 598	4 530	34 029
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	1 021	1 648	1 531	2 344	1 594	7 989	21 703	11 321	1 409	50 560
Titres au coût amorti	—	—	1	—	—	1	6	40	—	48
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 737	1 682	574	—	—	—	—	—	—	12 993
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	3 192	4 980	7 317	7 747	5 166	28 642	96 777	3 541	6 923	164 285
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	56	76	151	201	208	1 084	4 713	8 374	9 441	24 304
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	21 955	6 650	4 985	5 613	4 632	8 117	12 352	2 202	7 870	74 376
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 078)	(1 078)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	22 963	22 963
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7	—	—	—	—	—	—	—	—	7
Instruments financiers dérivés	436	420	370	505	259	1 265	1 903	218	—	5 376
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	4 132	11	—	—	—	—	—	—	682	4 825
Actifs des contrats de réassurance	18	78	59	56	47	156	318	706	173	1 611
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	502	502
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	970	970
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 560	1 560
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	565	565
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 157	1 157
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 551	1 551
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	610	610
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 392	1 392
Autres actifs – Autres	1 444	685	183	83	20	21	35	1	1 376	3 848
Total de l'actif	49 876 \$	17 867 \$	15 924 \$	18 229 \$	13 269 \$	49 368 \$	143 898 \$	43 001 \$	62 624 \$	414 056 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 56.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 30 septembre 2023

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	6 046 \$	5 423 \$	8 238 \$	17 248 \$	6 730 \$	18 418 \$	15 017 \$	80 \$	70 718 \$	147 918 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	14 331	7 844	9 866	3 728	2 562	9 390	20 785	4 667	51 763	124 936
Institutions de dépôts ⁽³⁾	62	1	251	5	7	7	1	—	245	579
Passifs des contrats d'assurance	937	872	967	866	743	2 258	4 871	15 331	3 662	30 507
Acceptations	7	—	—	—	—	—	—	—	—	7
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	512	465	753	997	73	1 906	3 247	4 951	21	12 925
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	13 808	56	—	—	—	—	—	—	—	13 864
Instruments financiers dérivés	419	411	416	537	324	1 433	2 415	554	—	6 509
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	5 932	6	—	—	—	—	—	—	3 926	9 864
Obligations locatives	6	12	18	20	18	68	178	258	—	578
Passifs des contrats de réassurance	—	1	1	1	1	2	5	26	—	37
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	19 600	19 600
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	635	635
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	271	271
Autres passifs – Autres	3 383	734	976	905	275	456	777	166	2 098	9 770
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	2 878	—	2 878
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	33 178	33 178
Total du passif et des capitaux propres	45 443 \$	15 825 \$	21 486 \$	24 307 \$	10 733 \$	33 938 \$	47 296 \$	28 911 \$	186 117 \$	414 056 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 330 \$	413 \$	1 019 \$	1 961 \$	2 095 \$	4 287 \$	12 464 \$	882 \$	104 852 \$	129 303 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	3 188	3 188
Lettres de crédit documentaire	2	3	11	2	1	—	—	—	—	19
Garanties et lettres de crédit de soutien	155	409	197	427	727	41	45	40	4	2 045

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 56.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 900 \$	974 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	39 \$	8 913 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	108	866	1 064	902	788	2 252	5 931	16 563	5 513	33 987
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	554	1 646	1 613	1 640	869	5 792	24 093	14 986	65	51 258
Titres au coût amorti	—	—	—	—	1	1	6	42	—	50
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 766	970	2 288	—	—	—	—	—	—	17 024
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	2 438	3 102	6 683	6 622	8 303	18 951	99 544	7 015	7 024	159 682
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	55	84	168	199	241	1 156	4 841	8 222	9 245	24 211
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	17 166	5 922	5 697	5 028	5 668	6 042	11 878	2 335	7 076	66 812
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 035)	(1 035)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	21 356	21 356
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	25	—	—	—	—	—	—	—	—	25
Instruments financiers dérivés	274	539	758	300	493	1 259	1 894	206	—	5 723
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 771	5	—	—	—	—	—	—	710	3 486
Actifs des contrats de réassurance	19	65	71	61	60	167	346	751	82	1 622
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	543	543
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	929	929
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 587	1 587
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	157	157
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	663	663
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 465	1 465
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	679	679
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 267	1 267
Autres actifs – Autres	836	772	239	14	16	12	31	—	1 620	3 540
Total de l'actif	45 912 \$	14 945 \$	18 581 \$	14 766 \$	16 439 \$	35 632 \$	148 564 \$	50 120 \$	58 985 \$	403 944 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 56.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	3 627	\$ 3 817	\$ 8 936	\$ 6 750	\$ 9 148	\$ 19 852	\$ 15 422	\$ 260	\$ 77 565	\$ 145 377
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	11 216	8 919	4 938	2 447	2 845	8 220	19 852	3 963	51 772	114 172
Institutions de dépôts ⁽³⁾	61	12	7	4	3	6	2	—	192	287
Passifs des contrats d'assurance	830	831	910	827	814	2 111	4 634	15 498	3 747	30 202
Acceptations	25	—	—	—	—	—	—	—	—	25
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	146	1 009	331	54	45	1 114	2 944	4 208	8	9 859
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 994	571	—	—	—	—	—	—	—	24 565
Instruments financiers dérivés	131	387	753	311	579	1 672	2 428	430	—	6 691
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	4 846	4	—	—	—	—	—	—	4 128	8 978
Obligations locatives	6	12	18	21	19	69	189	288	—	622
Passifs des contrats de réassurance	—	1	1	1	1	2	4	26	—	36
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	17 826	17 826
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	654	654
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	223	223
Autres passifs – Autres	3 074	947	857	324	268	393	674	333	2 222	9 092
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	2 928	—	2 928
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	32 407	32 407
Total du passif et des capitaux propres	47 956	\$ 16 510	\$ 16 751	\$ 10 739	\$ 13 722	\$ 33 439	\$ 46 149	\$ 27 934	\$ 190 744	\$ 403 944
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 223	\$ 93	\$ 574	\$ 866	\$ 885	\$ 6 053	\$ 10 994	\$ 773	\$ 103 072	\$ 124 533
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	3 385	3 385
Lettres de crédit documentaire	5	1	3	4	5	—	—	—	—	18
Garanties et lettres de crédit de soutien	267	263	393	217	235	43	42	1	49	1 510

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'adoption au 1^{er} janvier 2023 de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, a eu une incidence importante sur le contrôle interne du Mouvement Desjardins à l'égard de l'information financière. Des ajouts et modifications de contrôles en lien avec les processus actuariels et financiers ont été apportés afin que le Mouvement se conforme aux exigences de cette nouvelle norme. Ces processus utilisent également de nouvelles applications et outils technologiques.

En ce qui concerne les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2022, le Mouvement a effectué les procédures suivantes afin d'obtenir l'assurance nécessaire de la fiabilité de l'information financière :

- valider l'exhaustivité des contrôles internes afin de couvrir les risques significatifs d'erreurs aux états financiers et au rapport de gestion,
- évaluer la mise en œuvre des outils technologiques nécessaires au traitement des exigences IFRS 17,
- analyser le rapport du fournisseur (SOC 1) afin d'obtenir l'assurance du bon fonctionnement des contrôles opérés par le fournisseur,
- effectuer le rapprochement entre les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2022 avant et après l'adoption de l'IFRS 17.

Le Mouvement Desjardins a également examiné la conception et la mise en œuvre des contrôles financiers et technologiques mis en place en 2022 servant à valider les activités produisant les données comparatives de 2022 dans les documents de 2023.

En 2023, le Mouvement a conçu de nouveaux contrôles à l'égard de l'information financière et en a modifié certains. Il prévoit également :

- suivre l'évolution de certains contrôles qui doivent être modifiés ou mis en place depuis le 1^{er} janvier 2023 afin de valider leur conception,
- effectuer les tests d'efficacité sur tous les contrôles servant à la divulgation financière en 2023, incluant ceux mis en place en 2022 et 2023.

À l'exception des changements décrits ci-dessus, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune autre modification significative aux processus ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2022.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, aux pages 144 à 163 du rapport annuel 2022, à l'exception des modifications résultant de l'adoption, au 1^{er} janvier 2023, d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des présents états financiers combinés intermédiaires.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 109 à 116 du rapport de gestion annuel 2022 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine. Le contexte économique continue d'entraîner des sources d'incertitude ayant une incidence sur les jugements posés, ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction dans l'application des méthodes comptables. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues et évaluer les passifs de contrats d'assurance, se référer respectivement à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » et à la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires. La note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés intermédiaires présente quant à elle les jugements significatifs posés lors de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2022, sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, à la page 163 du rapport annuel 2022. L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme comptable et aucune nouvelle modification à une norme existante au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023, ayant une incidence importante sur les états financiers du Mouvement Desjardins.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES EN VERTU DE LA DÉCISION N° 2021-FS-0091 DE L'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section « Le Mouvement Desjardins en bref ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Informations financières de la CDO

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2023			Au 31 décembre 2022 Retraité		
	Bilan combiné			Bilan combiné		
	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion
Total de l'actif	11 436 \$	414 056 \$	2,8 %	10 756 \$	403 944 \$	2,7 %
Total du passif	10 615	380 878	2,8	9 936	371 537	2,7
Total des capitaux propres	821	33 178	2,5	820	32 407	2,5

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le						Pour les périodes de neuf mois terminées le								
	30 septembre 2023			30 juin 2023			30 septembre 2022 Retraité			30 septembre 2023			30 septembre 2022 Retraité		
	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion
Revenu net total	52 \$	3 133 \$	1,7 %	51 \$	3 239 \$	1,6 %	56 \$	2 542 \$	2,2 %	147 \$	9 039 \$	1,6 %	227 \$	7 468 \$	3,0 %
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	7	614	1,1	7	553	1,3	(51)	295	(17,3)	12	1 509	0,8	19	784	2,4
Excédents (déficit) nets de la période après ristournes aux membres	4	536	0,7	5	473	1,1	(53)	217	(24,4)	5	1 273	0,4	12	551	2,2

GLOSSAIRE

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Actif moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement au titre du risque non financier

Représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

- Risque de crédit
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.
- Risque opérationnel
Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle

Correspondent à la moyenne des capitaux propres avant les participations ne donnant pas le contrôle, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Catastrophe et événement majeur**– Catastrophe**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Contrat de réassurance

Contrat en vertu duquel un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré un tel contrat, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Montant comptabilisé aux résultats afin de porter la provision pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations à la provision pour pertes de crédit sur les actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Encaissements liés aux fonds distincts

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

Engagements

- **Engagement direct**
Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.
- **Engagement indirect**
Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Facteur scalaire

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Indice de productivité - Particuliers et Entreprises

Correspond aux frais autres que d'intérêts bruts du secteur Particuliers et Entreprises exprimés en pourcentage du revenu net total du secteur Particuliers et Entreprises.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Marge nette d'intérêts

Correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

Marge sur services contractuels (MSC)

Représente le profit non acquis, qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Part de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passifs des contrats d'assurance

Obligation représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, incluant notamment un montant constitué afin de couvrir le paiement des prestations.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquemment, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes souscrites directes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio des avantages du personnel sur le total de la rémunération de base

Correspond aux avantages du personnel exprimés en pourcentage des salaires.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Risque d'assurance

- Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.
- Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités à verser sur les produits d'assurance de dommages soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de fraude et crimes financiers

Risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Risque de protection des renseignements personnels

Risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

Risque environnemental ou social

Risque qui résulte d'un événement ou d'un enjeu environnemental ou social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation. Ce risque peut également se matérialiser de façon indirecte par le biais des relations d'affaires du Mouvement avec d'autres entités dont les activités pourraient faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risque stratégique

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Risque supplémentaire (IRC)

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents exprimée en pourcentage des excédents d'exploitation.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur à risque en période de tension

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

TABLE DES MATIÈRES

67	États financiers combinés	73	Notes complémentaires aux états financiers combinés intermédiaires résumés
68	Bilan combiné	73	Note 1 Mode de présentation
69	État combiné du résultat	74	Note 2 Principales méthodes comptables
70	État combiné du résultat global	83	Note 3 Valeur comptable des instruments financiers
71	État combiné des variations des capitaux propres	85	Note 4 Juste valeur des instruments financiers
72	Tableau combiné des flux de trésorerie	91	Note 5 Prêts et provision pour pertes de crédit
		98	Note 6 Dépôts
		98	Note 7 Contrats d'assurance et de réassurance
		113	Note 8 Cumul des autres éléments du résultat global
		114	Note 9 Gestion du capital
		115	Note 10 Revenu net d'intérêts et autres revenus (pertes) nets de placement
		116	Note 11 Information sectorielle
		118	Note 12 Acquisition importante

Bilan combiné

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Au 1 ^{er} janvier 2022 Retraité (note 2)
ACTIF				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		7 602 \$	8 913 \$	16 328 \$
Valeurs mobilières				
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		34 029	33 987	39 730
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		50 560	51 258	53 286
Titres au coût amorti		48	50	41
		84 637	85 295	93 057
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		12 993	17 024	12 019
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	5	164 285	159 682	149 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		24 304	24 211	24 214
Aux entreprises et aux gouvernements		74 376	66 812	57 400
		262 965	250 705	231 309
Provision pour pertes de crédit	5	(1 078)	(1 035)	(970)
		261 887	249 670	230 339
Actif net des fonds distincts		22 963	21 356	22 846
Autres actifs				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		7	25	268
Instruments financiers dérivés		5 376	5 723	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		4 825	3 486	2 557
Actifs des contrats de réassurance	7	1 611	1 622	1 848
Actifs au titre de droits d'utilisation		502	543	530
Immubles de placement		970	929	926
Immobilisations corporelles		1 560	1 587	1 531
Goodwill		565	157	157
Immobilisations incorporelles		1 157	663	466
Participations dans les entreprises mises en équivalence		1 551	1 465	1 380
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies		610	679	62
Actifs d'impôt différé		1 392	1 267	593
Autres		3 848	3 540	2 934
		23 974	21 686	19 080
TOTAL DE L'ACTIF		414 056 \$	403 944 \$	393 669 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIF				
Dépôts				
Particuliers	6	147 918 \$	145 377 \$	136 332 \$
Entreprises et gouvernements		124 936	114 172	101 644
Institutions de dépôts		579	287	379
		273 433	259 836	238 355
Passifs des contrats d'assurance	7	30 507	30 202	33 847
Autres passifs				
Acceptations		7	25	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		12 925	9 859	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		13 864	24 565	31 177
Instruments financiers dérivés		6 509	6 691	5 680
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		9 864	8 978	7 938
Obligations locatives		578	622	596
Passifs des contrats de réassurance	7	37	36	45
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement		19 600	17 826	18 628
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		635	654	1 048
Passifs d'impôt différé		271	223	163
Autres		9 770	9 092	8 924
		74 060	78 571	85 809
Obligations subordonnées		2 878	2 928	1 960
TOTAL DU PASSIF		380 878	371 537	359 971
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		4 776	4 786	4 982
Excédents non répartis		3 760	8 982	1 559
Cumul des autres éléments du résultat global	8	(2 142)	(2 058)	317
Réserves		25 904	19 802	25 870
		32 298	31 512	32 728
Participations ne donnant pas le contrôle		880	895	970
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		33 178	32 407	33 698
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		414 056 \$	403 944 \$	393 669 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
		2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)
REVENU D'INTÉRÊTS					
Prêts		3 122 \$	2 184 \$	8 641 \$	5 792 \$
Valeurs mobilières		533	320	1 529	668
		3 655	2 504	10 170	6 460
FRAIS D'INTÉRÊTS					
Dépôts		1 699	792	4 543	1 585
Obligations subordonnées		36	18	103	43
Autres		102	45	280	81
		1 837	855	4 926	1 709
REVENU NET D'INTÉRÊTS	10	1 818	1 649	5 244	4 751
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE					
Revenus des activités d'assurance		2 656	2 462	7 711	7 245
Charges afférentes aux activités d'assurance		(2 245)	(2 158)	(6 841)	(6 435)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance		(20)	(27)	(82)	(15)
		391	277	788	795
RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	7	(1 363)	119	(34)	(4 657)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets		1 479	(214)	397	4 624
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets		(65)	11	(12)	(198)
		51	(84)	351	(231)
REVENU (PERTE) NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	7	442	193	1 139	564
AUTRES REVENUS					
Frais de service sur les dépôts et les paiements		119	115	349	333
Commissions sur les prêts et les cartes		258	269	766	709
Services de courtage et de fonds de placement		339	235	992	754
Honoraires de gestion et de services de garde		192	151	544	480
Autres revenus (pertes) nets de placement	10	(132)	(159)	(328)	(440)
Revenus de change		47	19	133	77
Autres		50	70	200	240
		873	700	2 656	2 153
REVENU NET TOTAL		3 133	2 542	9 039	7 468
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	5	127	125	298	197
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS					
Salaires et avantages du personnel		1 272	1 224	4 004	3 769
Honoraires		170	270	620	850
Technologie		279	234	799	672
Commissions		181	80	510	229
Frais d'occupation		96	97	298	294
Communications		75	81	258	251
Taxes d'affaires et impôts sur le capital		29	25	96	97
Autres		341	306	883	838
Frais autres que d'intérêts bruts		2 443	2 317	7 468	7 000
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance		(240)	(256)	(735)	(761)
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS		2 203	2 061	6 733	6 239
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		803	356	2 008	1 032
Impôts sur les excédents		189	61	499	248
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES		614	295	1 509	784
Ristournes aux membres		106	106	321	317
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres		(28)	(28)	(85)	(84)
EXCÉDENTS NETS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		536 \$	217 \$	1 273 \$	551 \$
dont :					
Part revenant au Groupe		520 \$	214 \$	1 243 \$	548 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		16	3	30	3

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat global

(non audité)

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)
(en millions de dollars canadiens)				
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	536 \$	217 \$	1 273 \$	551 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)				
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	44	(255)	(176)	731
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(21)	(1)	19	1
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	4	(5)	10
	23	(252)	(162)	742
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés	(209)	(85)	(133)	(1 649)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	100	69	232	136
	(109)	(16)	99	(1 513)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(231)	(316)	(398)	(850)
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	49	2	94	(17)
	(182)	(314)	(304)	(867)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1	(5)	2	(5)
	(290)	(335)	(203)	(2 385)
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	(267)	(587)	(365)	(1 643)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	269 \$	(370) \$	908 \$	(1 092) \$
dont :				
Part revenant au Groupe	256 \$	(371) \$	882 \$	(1 086) \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	13	1	26	(6)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)
(en millions de dollars canadiens)				
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	16 \$	(93) \$	(64) \$	262 \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(8)	—	(7)	1
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	(2)	3
	8	(93)	(73)	266
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés	(76)	(32)	(50)	(583)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	36	26	81	50
	(40)	(6)	31	(533)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(83)	(114)	(143)	(307)
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	18	1	34	(6)
	(65)	(113)	(109)	(313)
	(105)	(119)	(78)	(846)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	(97) \$	(212) \$	(151) \$	(580) \$

État combiné des variations des capitaux propres

(non audité)

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre

	Réserves									
	Capital social	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 8)	Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
(en millions de dollars canadiens)										
SOLDE RETRAITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022	4 786 \$	8 982 \$	(2 058) \$	343 \$	1 704 \$	17 755 \$	19 802 \$	31 512 \$	895 \$	32 407 \$
Nouvelle désignation des actifs financiers (note 2)	—	(199)	119	—	—	—	—	(80)	—	(80)
SOLDE RETRAITÉ AU 1^{er} JANVIER 2023	4 786 \$	8 783 \$	(1 939) \$	343 \$	1 704 \$	17 755 \$	19 802 \$	31 432 \$	895 \$	32 327 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	—	1 243	—	—	—	—	—	1 243	30	1 273
Autres éléments du résultat global de la période	—	(158)	(203)	—	—	—	—	(361)	(4)	(365)
Résultat global de la période	—	1 085	(203)	—	—	—	—	882	26	908
Autres variations nettes du capital social	(10)	—	—	—	—	—	—	(10)	—	(10)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(41)	(41)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	—	(6 102)	—	273	1 824	4 005	6 102	—	—	—
Autres	—	(6)	—	—	—	—	—	(6)	—	(6)
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2023	4 776 \$	3 760 \$	(2 142) \$	616 \$	3 528 \$	21 760 \$	25 904 \$	32 298 \$	880 \$	33 178 \$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021, tel que publié	4 982 \$	1 546 \$	765 \$	795 \$	1 212 \$	23 314 \$	25 321 \$	32 614 \$	912 \$	33 526 \$
Adoption d'IFRS 17 (note 2)	—	13	(448)	—	—	549	549	114	58	172
SOLDE RETRAITÉ AU 1^{er} JANVIER 2022	4 982 \$	1 559 \$	317 \$	795 \$	1 212 \$	23 863 \$	25 870 \$	32 728 \$	970 \$	33 698 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux membres (retraité)	—	548	—	—	—	—	—	548	3	551
Autres éléments du résultat global de la période (retraité)	—	736	(2 370)	—	—	—	—	(1 634)	(9)	(1 643)
Résultat global de la période (retraité)	—	1 284	(2 370)	—	—	—	—	(1 086)	(6)	(1 092)
Autres variations nettes du capital social	(138)	—	—	—	—	—	—	(138)	—	(138)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	(9)	(9)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(59)	(59)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves) (retraité)	—	(1 924)	—	77	493	1 354	1 924	—	—	—
Transactions sur les capitaux propres (retraité) ⁽¹⁾	—	7 896	—	—	—	(7 896)	(7 896)	—	—	—
SOLDE RETRAITÉ AU 30 SEPTEMBRE 2022	4 844 \$	8 815 \$	(2 053) \$	872 \$	1 705 \$	17 321 \$	19 898 \$	31 504 \$	896 \$	32 400 \$

⁽¹⁾ L'augmentation des excédents non répartis au 30 septembre 2022 résulte de transactions sur les capitaux entre des entités du Mouvement Desjardins. Les excédents non répartis provenant de ces transactions ont été soumis aux projets de partages des excédents en 2023. Ces transactions n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres du Mouvement Desjardins.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

Tableau combiné des flux de trésorerie

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2023	2022 Retraité (note 2)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	2 008 \$	1 032 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des immeubles de placement	343	292
Amortissement des primes et des escomptes	130	266
Dotation à la provision pour pertes de crédit	298	197
(Gains) pertes nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	107	98
(Gains) pertes nets sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles, et d'immeubles de placement	(2)	(4)
Autres	(72)	(120)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	(42)	4 370
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	4 031	(5 169)
Prêts	(12 515)	(16 963)
Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance	317	(4 391)
Instruments financiers dérivés, montant net	97	1 406
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	(453)	(405)
Dépôts	13 597	17 097
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	3 066	2 540
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(10 701)	(5 463)
Autres	(552)	1 511
Paielement de la contrepartie éventuelle	(60)	(87)
Impôts versés sur les excédents	(98)	(699)
Versements des ristournes aux membres	(398)	(386)
	(899)	(4 878)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	—	997
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	(24)	11
Remboursement d'obligations locatives	(62)	(73)
Autres variations nettes du capital social	(10)	(80)
Rémunération sur le capital social	(262)	(208)
Dividendes versés	(41)	(59)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	—	(9)
	(399)	579
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(27 632)	(27 426)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	15 648	16 322
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	13 178	8 630
Acquisition d'entreprise nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(743)	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(377)	(308)
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	8	21
Acquisitions de coentreprises et d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(95)	(79)
	(13)	(2 840)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 311)	(7 139)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	8 913	16 328
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	7 602 \$	9 189 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	4 223 \$	1 640 \$
Intérêts reçus	10 467	6 835
Dividendes reçus	204	189

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audités)

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Nature des activités

Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires) ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés intermédiaires comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales et du FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses, la Fédération et la CDO.

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers combinés intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les effets de l'adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* sur les états financiers combinés du Mouvement Desjardins sont présentés à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés intermédiaires. Certains chiffres comparatifs des périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 septembre 2022 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été retraités et un bilan d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2022 est présenté pour tenir compte de cette nouvelle norme. Certains chiffres de la période précédente ont également été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés intermédiaires de la période courante. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins.

Ces états financiers combinés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ainsi que les zones ombragées de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers combinés annuels.

Ces états financiers combinés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 9 novembre 2023.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Le contexte économique continue d'entraîner des sources d'incertitudes ayant une incidence sur les jugements posés, ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés intermédiaires. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la situation économique et son incidence sur les jugements significatifs, estimations et hypothèses, qui sont décrits à la note 1 « Mode de présentation » des états financiers combinés annuels. Pour d'autres renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues et évaluer les passifs de contrats d'assurance, se référer respectivement à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » et à la note 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires. La note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés intermédiaires présente quant à elle les jugements significatifs posés lors de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels, à l'exception des modifications décrites à la section « Changements de méthodes comptables » de la présente note.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*

Le 1^{er} janvier 2023, le Mouvement Desjardins a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* qui remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance et de réassurance.

L'adoption de cette norme a apporté des changements importants dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Certains chiffres comparatifs des périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 septembre 2022 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été retraités, et un bilan d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2022 est présenté pour refléter ces changements. Les principales méthodes comptables appliquées à la suite de l'adoption de l'IFRS 17 sont décrites ci-dessous.

Contrats d'assurance et de réassurance

Classification

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Certains contrats émis par les filiales d'assurance ne transfèrent pas de risque d'assurance important. Ces contrats sont alors classés à titre de contrats d'investissement selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, ou à titre de contrats de service conformément à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Les contrats d'assurance émis sont classés à titre de contrats d'assurance sans participation directe ou de contrats d'assurance avec participation directe.

La filiale d'assurance de personnes classe les contrats de fonds distincts individuels ainsi que les contrats d'assurance vie avec participation à titre de contrats d'assurance avec participation directe. Tous les autres contrats d'assurance sont des contrats d'assurance sans participation directe.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement dans lesquels on promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents clairement définis. Les éléments sous-jacents comprennent des portefeuilles de placements spécifiques qui déterminent les montants payables aux assurés. La politique de la filiale d'assurance de personnes est de détenir ces placements spécifiques.

Des jugements importants sont portés par la direction lors de l'analyse des conditions nécessaires à la classification des contrats d'assurance au titre de contrats d'assurance avec participation directe. Ces contrats doivent être évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables dont les particularités comparativement au modèle général d'évaluation sont décrites dans les sections subséquentes.

Les filiales d'assurance ont recours à des contrats de réassurance afin d'atténuer leur exposition au risque d'assurance. Ces contrats de réassurance transfèrent des risques d'assurance importants relativement aux contrats d'assurance sous-jacents et sont classés en tant que contrats de réassurance détenus selon l'IFRS 17.

Composant investissement

Certains contrats d'assurance comportent un composant investissement qui n'a pas à être présenté séparément, car il est étroitement lié au contrat d'assurance. Ces composants sont donc comptabilisés à même les passifs des contrats d'assurance. Un composant investissement représente un montant que les filiales d'assurance sont tenues de rembourser au titulaire d'un contrat d'assurance en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Regroupement des contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus

Les contrats d'assurance sont regroupés par portefeuille. Ceux-ci sont constitués de contrats qui, au jugement de la direction, comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.

Les portefeuilles de contrats d'assurance sont ensuite divisés en trois groupes en fonction de la rentabilité attendue des contrats, le cas échéant :

- contrats déficitaires à la comptabilisation initiale;
- contrats, qui à la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires;
- autres contrats du portefeuille.

Si des contrats d'un même portefeuille relèvent de groupes différents uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique de fixer un prix en fonction des caractéristiques des titulaires, les filiales d'assurance de dommages ont choisi de classer ces contrats dans le même groupe.

Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont déterminés séparément des portefeuilles de contrats d'assurance. Les contrats de réassurance détenus sont divisés selon les groupes suivants, le cas échéant :

- contrats présentant un profit net à la comptabilisation initiale;
- contrats, qui à la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir rentables;
- autres contrats du portefeuille.

Les groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus sont constitués à la comptabilisation initiale et la composition de ces groupes n'est pas revue par la suite. La direction a exercé son jugement afin de déterminer les contrats d'assurance pouvant être regroupés ensemble de façon globale afin d'évaluer la rentabilité prévue des contrats dans le but d'identifier les contrats déficitaires à la comptabilisation initiale.

Chacun des groupes ne contient que des contrats qui sont émis à un an ou moins d'intervalle, et sont constitués en fonction de l'année calendrier.

Le Mouvement Desjardins présente séparément au bilan combiné la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs, des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des passifs, des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des actifs et des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des passifs.

Comptabilisation et décomptabilisation

Les groupes de contrats d'assurance doivent être comptabilisés à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de contrat d'assurance du groupe devient exigible, ou lorsque le premier paiement est reçu si le contrat ne comporte pas de date d'échéance;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, lorsque les faits et circonstances indiquent que le groupe de contrats est déficitaire.

Les groupes de contrats de réassurance doivent être comptabilisés à la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture;
- la date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacent déficitaire est comptabilisé, dans la mesure où un contrat de réassurance s'appliquant à ces contrats est conclu à cette date.

Les passifs des contrats d'assurance sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou expirée.

Contrats évalués selon le modèle général

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, le passif d'un groupe de contrats d'assurance correspond au passif au titre de la couverture restante qui est composé de la somme des flux de trésorerie d'exécution et de la marge sur services contractuels (MSC).

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont constitués des éléments suivants :

- Estimation des flux de trésorerie futurs

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont basées sur une moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles et sont déterminées selon le point de vue des filiales d'assurance, dans la mesure où elles cadrent avec les variables de marchés observables.

L'évaluation d'un groupe de contrats inclut tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle les filiales d'assurance peuvent contraindre le titulaire de contrat à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse lorsque les filiales d'assurance ont la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de contrat d'assurance ou par le portefeuille de contrat d'assurance dont fait partie le contrat en cause.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat sont ceux directement liés à l'exécution du contrat tels que les primes, les commissions, les indemnités et les autres obligations envers les titulaires de contrats. Les coûts directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance incluent entre autres, les coûts de gestion des sinistres, de gestion des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

- Ajustement lié à la valeur temps

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont ajustées, selon les taux d'actualisation courants à la date d'évaluation, afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie.

- Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé séparément des estimations de flux de trésorerie futurs et de l'ajustement lié à la valeur temps. L'ajustement au titre du risque non financier reflète l'indemnité exigée pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Certains flux de trésorerie d'exécution sont évalués au niveau des portefeuilles de contrats d'assurance et sont ensuite alloués à chacun des groupes en utilisant des méthodes systématiques et rationnelles, appliquées de manières cohérentes d'une période de présentation de l'information financière à l'autre.

Marge sur services contractuels

La MSC représente le profit non acquis, qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis. À la comptabilisation initiale, aucun montant n'est comptabilisé en résultat, car la MSC est évaluée à un montant correspondant à l'entrée nette de flux de trésorerie d'exécution prévue.

Si la somme des flux de trésorerie d'exécution correspond à une sortie nette, le groupe de contrats d'assurance est déficitaire, et le montant de la MSC est nul. Une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée immédiatement au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » à l'état combiné du résultat, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante.

Évaluation subséquente

À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront rendus dans les périodes futures ainsi que de la MSC;
- le passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Flux de trésorerie d'exécution

À chaque date de clôture, les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats d'assurance sont révisés afin de refléter tout changement apporté dans les hypothèses qui les sous-tendent et les conditions de marché à cette date.

Marge sur services contractuels

La valeur comptable de la MSC d'un groupe est obtenue en ajustant le solde à l'ouverture pour tenir compte des nouveaux contrats, de l'intérêt capitalisé pour les contrats d'assurance sans participation directe, du montant comptabilisé en revenus, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs et de la variation de la part revenant à l'assureur de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs ajustent la MSC, alors que celles relatives aux services courants ou passés sont directement comptabilisées à l'état combiné du résultat. L'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations, ainsi que l'effet du risque financier et de ses variations sur les estimations de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat lorsqu'ils sont relatifs aux contrats d'assurance sans participation directe, alors qu'ils ajustent la MSC des contrats d'assurance avec participation directe.

Pour les contrats d'assurance avec participation directe, les variations du montant correspondant à la part revenant à la filiale d'assurance de personnes de la juste valeur des éléments sous-jacents sont liées aux services futurs et ajustent la MSC, alors que les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents, qui représentent l'ajustement des obligations envers les titulaires, ne sont pas liées aux services futurs et n'ajustent pas la MSC. Ces variations sont plutôt comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » à l'état combiné du résultat.

Pour ses contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes utilise une stratégie d'atténuation du risque financier au moyen de dérivés et autres instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui permet une compensation économique entre les contrats d'assurance et ces instruments atténuant l'effet des risques financiers. Conformément à ce qui est permis par l'IFRS 17, la filiale a fait le choix de ne pas ajuster la MSC pour les variations visant à refléter tout ou une partie des variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier de ses contrats de fonds distincts. Ces variations sont plutôt comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » de l'état combiné du résultat permettant ainsi une compensation naturelle des gains et pertes sur les variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés conformément à l'IFRS 9.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contrats de réassurance détenus

Les contrats de réassurance détenus sont tous des contrats sans participation directe. Ils sont évalués de la même manière que les contrats d'assurance à l'exception de certains éléments expliqués dans les paragraphes suivants.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution des contrats de réassurance détenus sont constitués de la même façon que ceux des contrats d'assurance sans participation directe sauf que :

- les flux de trésorerie futurs d'un groupe de contrats de réassurance détenus doivent inclure un ajustement pour refléter l'effet du risque de non-exécution, c'est-à-dire le risque que le réassureur n'exécute pas son obligation;
- l'ajustement au titre du risque non financier correspond au risque transféré au réassureur.

Marge sur services contractuels

Les groupes de contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires et n'ont pas de profit non acquis, la MSC correspond plutôt au coût net ou au profit net lié à l'utilisation de la réassurance.

Lors de l'évaluation initiale, la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus est ajustée, si nécessaire, afin de tenir compte de tout revenu comptabilisé à l'état combiné du résultat lié à la comptabilisation d'une perte sur contrats déficitaires afférente aux contrats d'assurance sous-jacents. Un composant de recouvrement de perte est alors ajouté à l'actif au titre de la couverture restante des contrats de réassurance détenus.

Lors des évaluations subséquentes, la valeur comptable de la MSC est obtenue en ajustant le solde à l'ouverture pour tenir compte des nouveaux contrats de réassurance, de l'intérêt capitalisé, du montant comptabilisé en charges en raison des services reçus, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs et de la variation du composant recouvrement de perte.

Il est possible qu'un groupe de contrats d'assurance déficitaire inclut tant des contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu que des contrats non admissibles à un tel recouvrement. Pour calculer le composant recouvrement de perte, la filiale d'assurance de personnes utilise une méthode de répartition systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires que la filiale d'assurance de personnes s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus.

Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes

La filiale d'assurance de personnes utilise la méthode de la répartition des primes pour évaluer ses groupes de contrats d'assurance collective dont la grande majorité des contrats ont une durée d'un an ou moins, ainsi que pour certains groupes de contrats d'assurance court terme. Pour leur part, les filiales d'assurance de dommages utilisent cette méthode pour évaluer l'ensemble de leurs contrats d'assurance dont la presque totalité a une durée d'un an ou moins.

Cette méthode d'évaluation simplifiée est permise si la période de couverture de chacun des contrats d'un groupe n'excède pas un an ou s'il est déterminé que l'évaluation selon la méthode de la répartition des primes ne diffère pas de manière significative de l'évaluation selon le modèle général décrit précédemment.

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égale aux primes reçues, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués à ce groupe à cette date, ajustée s'il y a lieu, du montant provenant de la décomptabilisation d'un actif au titre de flux de trésorerie lié aux frais d'acquisition et de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement se rapportant à ce groupe.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance sont reportés et incorporés au passif au titre de la couverture restante lorsqu'ils sont encourus. Par la suite, ils sont comptabilisés en charge, sur la période de couverture des contrats composant le groupe.

Évaluation subséquente

Le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égal à sa valeur comptable au début de l'exercice, augmentée des primes reçues et du montant d'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alors qu'elle est diminuée du montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués et du montant comptabilisé en revenus.

La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante des contrats qui n'excèdent pas un an n'est pas ajustée pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Si, à n'importe quel moment, des faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, les filiales d'assurances doivent déterminer si la valeur des flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante de ce groupe évalué de la même manière que les groupes de contrats évalués selon le modèle général excède la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante établie selon la méthode de la répartition des primes. L'excédent est comptabilisé à titre de perte sur contrats déficitaires et présenté au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Cet élément de perte est réévalué à chaque date de clôture.

Contrats de réassurance détenus

La méthode de la répartition des primes est utilisée pour évaluer les groupes de contrats de réassurance détenus lorsque cette méthode est utilisée pour évaluer les groupes de contrats d'assurance sous-jacents.

Lorsqu'une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée pour un groupe de contrats d'assurance dans lequel se retrouvent un ou des contrats sous-jacents à un contrat de réassurance détenu, les filiales d'assurance calculent un composant recouvrement de perte et ajustent le montant de l'actif au titre de la couverture restante du groupe de contrats de réassurance détenu.

Il est possible qu'un groupe de contrats d'assurance déficitaire inclut tant des contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu que des contrats non admissibles à un tel recouvrement. Pour calculer le composant recouvrement de perte, les filiales d'assurance utilisent une méthode de répartition systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu.

Passif au titre de sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux règlements des sinistres. Le passif au titre des sinistres survenus est évalué en utilisant l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif afin de déterminer le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs.

Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont engagés dans le cadre des activités de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance. Ces frais comprennent les flux de trésorerie directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance ou à un portefeuille ainsi que les flux de trésorerie qui ne sont pas directement attribuables, lesquels sont alloués aux différents groupes en utilisant une méthode systématique et rationnelle.

Lorsque ces flux de trésorerie sont encourus avant la comptabilisation des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé et présenté en diminution des passifs des contrats d'assurance au bilan combiné. Subséquemment, les filiales d'assurance décomptabilisent la partie de cet actif qui se rapporte aux contrats d'assurance comptabilisés dans le groupe durant l'exercice.

Dans certains cas, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont en partis attribuables aux renouvellements des contrats d'assurance attendus de ces groupes. Une méthode systématique et rationnelle est utilisée pour répartir ces flux entre le groupe et les différents groupes de renouvellement attendus.

À chaque date de clôture, la direction détermine s'il existe des faits et circonstances qui indiquent que l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de cet actif excède les entrées nettes de trésorerie attendues du groupe de contrats d'assurance auquel il se rapporte. De plus, lorsque l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est relatif aux renouvellements attendus pour un groupe de contrats, la valeur comptable de l'actif ne doit pas excéder les entrées nettes de trésorerie attendues provenant spécifiquement des renouvellements.

Les pertes de valeur d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisées au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat dans l'exercice où elles sont constatées. Ces pertes de valeur peuvent être contrepassées, en tout ou en partie, subséquemment dans la mesure où les conditions à l'origine de la dépréciation n'existent plus ou se sont améliorées. Les filiales d'assurance comptabilisent alors une reprise de valeur au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

Revenus des activités d'assurance

Pour les contrats qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, les revenus des activités d'assurance représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en l'échange desquels les filiales d'assurance s'attendent à recevoir une contrepartie.

Ces variations sont :

- les charges de sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues évaluées trimestriellement aux montants attendus à la date d'ouverture de chaque période trimestrielle;
- les variations au titre du risque non financier liées aux risques expirés;
- le montant de la MSC pour les services rendus.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les revenus des activités d'assurance incluent également un montant relatif aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Ce montant représente une portion des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alloué entre les périodes de présentation de l'information financière d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps.

Le montant de la MSC comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat est basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. La direction exerce des jugements importants pour déterminer les unités de couverture des groupes de contrats d'assurance, des informations supplémentaires sur les jugements sont présentées à la note 7 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, le revenu des activités d'assurance correspond au montant des encaissements de primes attendus, lequel est réparti entre les périodes de services prévues aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent :

- les charges de sinistres et les autres charges d'assurance engagées;
- l'amortissement des frais d'acquisition;
- les variations liées aux sinistres survenus;
- les pertes et les reprises de pertes sur contrats déficitaires.

Pour les groupes de contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, le montant de l'amortissement des frais d'acquisition est identique au montant de recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition présenté dans les revenus des activités d'assurance.

Pour les groupes de contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes, le montant de l'amortissement des frais d'acquisition est réparti entre les périodes en fonction de l'écoulement du temps.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquemment, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Après avoir comptabilisé une perte sur un groupe de contrats d'assurance déficitaire, certaines variations des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de répartition des primes sont réparties sur une base systématique entre l'élément de perte et le passif de la couverture restante, excluant l'élément de perte. Ces variations affectées à l'élément de perte sont comptabilisées en diminution des revenus attendus et des charges correspondantes de l'exercice. La répartition systématique de ces flux de trésorerie d'exécution est faite en fonction du solde de l'élément de perte, celui-ci est donc ramené à zéro à la fin de la période de couverture. Si les variations de flux de trésorerie d'exécution font en sorte que l'élément de perte est ramené à zéro avant la fin de la période de couverture, l'excédent est comptabilisé à la MSC.

Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de répartition des primes, les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés sont comptabilisées à l'encontre des charges d'assurance engagées durant l'exercice.

Revenus (charges) nets des activités de réassurance

Les revenus et les charges liés aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément des revenus et des charges afférentes aux contrats d'assurance. Les revenus et les charges liés aux contrats de réassurance détenus, à l'exception des revenus financiers (charges financières) de réassurance, sont présentés sur une base nette, à titre de revenus (charges) nets des activités de réassurance à l'état combiné du résultat.

Les revenus se composent des montants à recouvrer des réassureurs pour les sinistres survenus et les autres charges d'assurance, ainsi que les variations de l'élément de recouvrement de perte.

Pour les contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, les charges comprennent les montants suivants liés aux variations de l'actif au titre de la couverture restante :

- les recouvrements attendus des charges de sinistres et des autres charges d'assurance évaluées trimestriellement aux montants attendus à la date d'ouverture de chaque période trimestrielle;
- les variations au titre du risque non financier pour les risques expirés;
- le montant de la MSC pour les services reçus.

Pour les contrats évalués selon la méthode de répartition des primes, les charges correspondent au montant des primes cédées attendues affecté à l'exercice. Le montant de primes cédées attendues est réparti entre les périodes de services prévues aux contrats de réassurance détenus en fonction de l'écoulement du temps.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance

Les revenus financiers et charges financières d'assurance des groupes de contrats d'assurance sans participation directe et des contrats de réassurance détenus sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe qui découle de l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations, ainsi que de l'effet du risque financier et de ses variations.

Les revenus financiers et charges financières d'assurance des groupes de contrats d'assurance avec participation directe sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe qui découle de l'évolution attribuable à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents ainsi que de l'effet de l'atténuation des risques financiers.

Les variations de l'ajustement au titre du risque non financier sont ventilées entre le résultat des activités d'assurance et les revenus financiers et charges financières d'assurance et de réassurance.

Revenus (pertes) nets de placement d'assurance

Les revenus (pertes) nets de placement d'assurance sont constitués des revenus et pertes des placements tirés des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance du Mouvement Desjardins qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17.

INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance

À la date de transition, le 1^{er} janvier 2022, les filiales d'assurance ont appliqué l'IFRS 17 de façon rétrospective à moins que ce ne soit impraticable, auquel cas, l'approche rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée. Dans tous les cas, l'écart net relatif à la transition a été comptabilisé dans les capitaux propres.

Les filiales d'assurance ont appliqué l'approche rétrospective à tous les contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus évalués selon la méthode de la répartition des primes comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée.

Approche rétrospective impraticable

La direction a fait appel à son jugement et a considéré que l'application rétrospective était impraticable, sans coût ou effort excessif, pour les groupes de contrats d'assurance long terme et de contrats de réassurance long terme détenus ainsi qu'aux sinistres assumés dans le cadre d'acquisitions, notamment pour les raisons suivantes :

- depuis la comptabilisation initiale des contrats, les jugements et les hypothèses nécessaires à l'évaluation des contrats d'assurance selon l'IFRS 17 n'étaient pas disponibles dans les systèmes d'évaluation actuarielle au prix d'un effort raisonnable;
- l'effort pour agréger l'information au niveau des groupes qui auraient dû être établis sous l'IFRS 17 était trop important;
- les informations disponibles pour effectuer l'imputation des coûts d'acquisition et autres coûts attribuables pour chacun des groupes selon l'IFRS 17 étaient limitées ou inexistantes, car ce niveau de détail n'était pas nécessaire et n'existait pas.

Approche rétrospective modifiée

L'IFRS 17 exige que les contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises soient comptabilisés comme si l'entité avait émis ces contrats à la date d'acquisition. Cependant, les filiales d'assurance de dommages ont choisi d'appliquer l'approche rétrospective modifiée aux sinistres assumés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm puisque l'application rétrospective de la norme était impraticable. Conformément à l'approche rétrospective modifiée, les sinistres assumés survenus avant l'acquisition des contrats dans le cadre d'un regroupement d'entreprises doivent être comptabilisés et évalués comme un passif au titre des sinistres survenus. Lors de l'application de l'approche rétrospective modifiée, les filiales d'assurance de dommages ont utilisé les informations raisonnables et justifiables qui étaient disponibles à la date de transition.

Approche fondée sur la juste valeur

À la date de transition, la filiale d'assurance de personnes a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur à tous ses groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Conformément à l'approche fondée sur la juste valeur, la filiale d'assurance de personnes a déterminé la marge sur service contractuelle du passif au titre de la couverture restante à la date de transition, d'après la différence entre la juste valeur des contrats des groupes d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution mesurés à cette date. Pour déterminer la juste valeur, les exigences d'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* ont été appliquées. En l'absence de marché observable, une technique d'évaluation fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus a été utilisée pour évaluer la juste valeur des contrats d'assurance et de réassurance détenus.

Selon ce qui est permis lorsque l'approche fondée sur la juste valeur est utilisée, la filiale d'assurance de personnes n'a pas limité la composition des groupes à des contrats émis à un intervalle d'un an ou moins. À la transition, chaque portefeuille est composé d'un seul groupe.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lors de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur, la filiale d'assurance de personnes a :

- utilisé uniquement les informations raisonnables et justifiables qui étaient disponibles à la date de transition;
- ajusté les hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs attendus et à l'ajustement au titre du risque non financier en fonction du point de vue des intervenants du marché;
- inclus des marges bénéficiaires, au-delà de l'ajustement au titre du risque non financier pour refléter ce qu'un intervenant du marché exigerait pour assumer des obligations en vertu de contrats d'assurance;
- exclu les renouvellements futurs et les nouvelles affaires qui seraient en dehors du périmètre contractuel des contrats en vertu de l'IFRS 17.

Jugements dans l'application de l'approche fondée sur la juste valeur

L'application de l'approche fondée sur la juste valeur a également nécessité que certains jugements soient posés par la direction. Les jugements suivants constituent des éléments clés ayant permis d'établir la juste valeur des contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus à la date de transition :

- les ajustements requis pour refléter le point de vue des intervenants du marché ne sont pas différents de la vision de la filiale d'assurance de personnes;
- le coût moyen pondéré du capital de la filiale d'assurance de personnes a été utilisé comme taux d'actualisation;
- le capital à rémunérer a été déterminé en fonction du ratio cible interne de capital réglementaire défini par la filiale d'assurance de personnes;
- le taux de rendement exigé sur les capitaux est basé sur le taux de rendement exigé par la direction sur les différents produits de la filiale d'assurance de personnes.

Incidences

Au 1^{er} janvier 2022 – Date de transition

Dans son ensemble, l'adoption de l'IFRS 17 a entraîné une augmentation des capitaux propres de 172 M\$ au 1^{er} janvier 2022. Les excédents non répartis ainsi que les réserves ont augmenté d'un montant global de 562 M\$, alors que le cumul des autres éléments du résultat global a diminué de 448 M\$ à la suite du retrait de l'approche par superposition. La part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle a augmenté de 58 M\$.

De plus, l'adoption d'IFRS 17 a également entraîné des reclassements d'actifs et de passifs qui découlent des changements apportés aux regroupements de certains actifs et passifs, des reclassements d'un montant de 1 444 M\$ de certains passifs des contrats d'assurance en tant que contrats d'investissement comptabilisés au poste « Autres passifs » et d'une présentation distincte d'un montant de 18 628 M\$ dans le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement.

Au 1^{er} janvier 2023

Les dispositions de l'IFRS 17 permettent de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers comptabilisés selon l'IFRS 9 détenus dans le cadre des activités d'assurance à la date de première application de l'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui ont été effectués au 1^{er} janvier 2023. Ces changements ont eu une incidence nette d'impôts défavorable de 80 M\$ sur les capitaux propres. Le détail de ces changements est présenté plus bas.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Nouvelles désignations des actifs financiers

Les filiales d'assurance ont fait le choix de revoir, instrument par instrument, à la date d'adoption de l'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, le classement de certains actifs financiers comptabilisés selon IFRS 9, y compris certains actifs financiers n'étant pas détenus dans le cadre des activités d'assurance. Cependant, seuls les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance à cette date étaient éligibles à une réappréciation de leur modèle économique. Les changements de classes d'évaluation effectués sont présentés dans le tableau suivant :

	Classes d'évaluation sous l'IFRS 9		Valeur comptable	
	Avant l'adoption de l'IFRS 17	Après l'adoption de l'IFRS 17	Avant l'adoption de l'IFRS 17	Après l'adoption de l'IFRS 17
Actifs financiers				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	420 \$	420 \$
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	868	868
Valeurs mobilières	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	54 \$	54 \$
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 119	1 119
	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	953	953
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	979	979
Prêts	Coût amorti	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	1 782 \$	1 671 \$

⁽¹⁾ La désignation à la juste valeur par le biais du résultat net de certains actifs financiers a été annulée puisque la condition pour une telle désignation n'était plus remplie.

⁽²⁾ L'appréciation du modèle économique de certains actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance a été revue, car la perception des flux de trésorerie contractuels n'était plus essentielle à l'atteinte de l'objectif du modèle économique.

⁽³⁾ Certains actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net afin d'éliminer ou réduire sensiblement une non-concordance comptable avec les passifs des contrats d'assurance.

⁽⁴⁾ Certains instruments de capitaux propres ont été désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2022, sont décrites à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels. L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme comptable et aucune nouvelle modification à une norme existante au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023, ayant une incidence importante sur les états financiers du Mouvement Desjardins.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 30 septembre 2023						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	417 \$	— \$	1 513 \$	— \$	5 672 \$	7 602 \$
Valeurs mobilières	16 820	17 209	49 151	1 409	48	84 637
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	12 993	12 993
Prêts	—	1 630	—	—	260 257	261 887
Actif net des fonds distincts	23 085	—	—	—	(122)	22 963
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	7	7
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	5 376	—	—	—	—	5 376
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	4 825	4 825
Autres	—	—	—	—	2 507	2 507
Total des actifs financiers	45 698 \$	18 839 \$	50 664 \$	1 409 \$	286 187 \$	402 797 \$
Passifs financiers						
Dépôts	— \$	1 127 \$	— \$	— \$	272 306 \$	273 433 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	7	7
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	12 925	—	—	—	—	12 925
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	13 864	13 864
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 509	—	—	—	—	6 509
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	9 864	9 864
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	19 600	19 600
Autres	64	—	—	—	6 538	6 602
Obligations subordonnées	—	—	—	—	2 878	2 878
Total des passifs financiers	19 498 \$	1 127 \$	— \$	— \$	325 057 \$	345 682 \$

⁽¹⁾ Au 30 septembre 2023, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 13 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 194 M\$ à l'actif et de 844 M\$ au passif.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	— \$	949 \$	258 \$	— \$	7 706 \$	8 913 \$
Valeurs mobilières	16 025	17 962	51 193	65	50	85 295
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	17 024	17 024
Prêts	—	—	—	—	249 670	249 670
Actif net des fonds distincts	21 374	—	—	—	(18)	21 356
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	25	25
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	5 723	—	—	—	—	5 723
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 486	3 486
Autres	—	—	—	—	1 894	1 894
Total des actifs financiers	43 122 \$	18 911 \$	51 451 \$	65 \$	279 837 \$	393 386 \$
Passifs financiers						
Dépôts	— \$	745 \$	— \$	— \$	259 091 \$	259 836 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	25	25
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 859	—	—	—	—	9 859
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	24 565	24 565
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 691	—	—	—	—	6 691
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	8 978	8 978
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	17 826	17 826
Autres	95	—	—	—	5 472	5 567
Obligations subordonnées	—	—	—	—	2 928	2 928
Total des passifs financiers	16 645 \$	745 \$	— \$	— \$	318 885 \$	336 275 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2022, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 10 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 198 M\$ à l'actif et de 967 M\$ au passif.

Les filiales d'assurance ont fait le choix de revoir le classement comptable IFRS 9 de certains actifs financiers à la date d'adoption d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Principales Méthodes Comptables ». Aucun autre reclassement significatif d'instruments financiers n'a été effectué au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

DÉSIGNATION

Le Mouvement Desjardins a désigné certains instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les titres de participation détenus dans le cadre des activités d'assurance ont été désignés ainsi afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat. Le tableau suivant présente la juste valeur de ces instruments détenus au 30 septembre 2023 et les revenus de dividendes comptabilisés à l'égard de ceux-ci pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées à cette date.

	Juste valeur Au 30 septembre 2023	Dividendes comptabilisés	
		Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2023	Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023
Valeurs mobilières détenues dans le cadre des activités d'assurance			
Titres de participation			
Actions ordinaires	783 \$	1 \$	13 \$
Actions privilégiées	543	9	26
	1 326	10	39
Autres valeurs mobilières			
Titres de participation	83	—	—
Total des valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 409 \$	10 \$	39 \$

Au cours des périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2023, le Mouvement Desjardins a disposé, dans le cadre de l'application régulière de sa stratégie de placement, de certaines valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global d'une juste valeur de 464 M\$ et 653 M\$ respectivement. Au moment de la disposition, pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2023, la perte cumulée et les revenus de dividendes relatifs à ces valeurs mobilières constatés aux excédents nets étaient négligeables.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour une description des techniques d'évaluation et des données utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels. Aucun changement important n'a été apporté à nos techniques d'évaluation de la juste valeur au cours du trimestre. Le Mouvement Desjardins a mis en place des contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas une approximation raisonnable de la juste valeur. Ces instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant :

	Au 30 septembre 2023		Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières	48 \$	41 \$	50 \$	44 \$
Prêts	260 257	253 245	249 670	241 159
Passifs financiers				
Dépôts	272 306	270 083	259 091	255 831
Obligations subordonnées	2 878	2 712	2 928	2 859
Autres passifs – Autres	1 718	1 630	1 564	1 499

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux. Se référer à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés annuels, qui contient une description de ces trois niveaux.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 30 septembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	78 \$	339 \$	— \$	417 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 870	—	—	7 870
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	13 079	583	—	13 662
Corps scolaires ou publics au Canada	11	63	—	74
Administrations publiques à l'étranger	325	—	—	325
Autres titres de créance	—	7 095	429	7 524
Titres de participation	2 184	244	2 146	4 574
	23 469	7 985	2 575	34 029
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 051	1 051
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	579	579
	—	—	1 630	1 630
Actif net des fonds distincts	7 427	15 005	653	23 085
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	590	—	590
Contrats de change	—	665	—	665
Autres contrats	—	4 121	—	4 121
	—	5 376	—	5 376
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	30 974	28 705	4 858	64 537
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	98	1 415	—	1 513
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	6 531	6 311	—	12 842
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	23 523	3 643	—	27 166
Administrations publiques à l'étranger	27	—	—	27
Autres titres de créance	—	9 116	—	9 116
Titres de participation	1 326	—	83	1 409
	31 407	19 070	83	50 560
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	31 505	20 485	83	52 073
Total des actifs financiers	62 479 \$	49 190 \$	4 941 \$	116 610 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	1 127 \$	— \$	1 127 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	12 270	655	—	12 925
Autres	—	—	64	64
	12 270	1 782	64	14 116
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	1 468	—	1 468
Contrats de change	—	1 097	—	1 097
Autres contrats	—	3 944	—	3 944
	—	6 509	—	6 509
Total des passifs financiers	12 270 \$	8 291 \$	64 \$	20 625 \$

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	71 \$	878 \$	— \$	949 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 426	—	—	7 426
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	12 389	595	—	12 984
Corps scolaires ou publics au Canada	11	69	—	80
Administrations publiques à l'étranger	629	—	—	629
Autres titres de créance	1	6 810	504	7 315
Titres de participation	3 551	99	1 903	5 553
	24 007	7 573	2 407	33 987
Actif net des fonds distincts	7 211	13 565	598	21 374
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	662	—	662
Contrats de change	—	924	—	924
Autres contrats	—	4 137	—	4 137
	—	5 723	—	5 723
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	31 289	27 739	3 005	62 033
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9	249	—	258
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 074	6 076	—	13 150
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	26 753	3 550	—	30 303
Administrations publiques à l'étranger	25	—	—	25
Autres titres de créance	—	7 664	51	7 715
Titres de participation	—	—	65	65
	33 852	17 290	116	51 258
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	33 861	17 539	116	51 516
Total des actifs financiers	65 150 \$	45 278 \$	3 121 \$	113 549 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	745 \$	— \$	745 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 836	1 023	—	9 859
Autres	—	—	95	95
	8 836	1 768	95	10 699
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	1 460	—	1 460
Contrats de change	—	1 192	—	1 192
Autres contrats	—	4 039	—	4 039
	—	6 691	—	6 691
Total des passifs financiers	8 836 \$	8 459 \$	95 \$	17 390 \$

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Les transferts d'instruments financiers vers ou depuis le niveau 3 reflètent des changements au niveau de la disponibilité de données d'entrée observables en raison de l'évolution des conditions de marché.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023, à l'exception de la nouvelle désignation de certains prêts reliée à l'adoption d'IFRS 17 décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables », aucun changement important n'a été apporté aux contrôles et procédures clés, aux techniques d'évaluation, aux données non observables et aux intervalles de valeurs des données utilisées pour l'établissement de la juste valeur. Pour une description du processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3, se référer à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés annuels.

Le tableau suivant présente la technique d'évaluation, les données non observables ainsi que la sensibilité de la juste valeur des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net suite à l'adoption d'IFRS 17.

Au 30 septembre 2023	Juste valeur	Principale technique d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	Sensibilité ^(C)
Actifs financiers					
Prêts	1 630 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Données comparables ^(A,B)	10 p.b. à 121 p.b.	9 \$

^(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^(B) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

^(C) Représente l'augmentation ou la diminution de la juste valeur en raison d'une modification raisonnablement possible de la donnée non observable.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au 31 décembre 2022, tel que publié	Incidences des changements de méthodes comptables (note 2)	Solde au 1 ^{er} janvier 2023 (retraité)	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023									
Actifs financiers									
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net									
Valeurs mobilières									
Autres titres de créance									
Obligations hypothécaires	397 \$	51 \$	448 \$	— \$	(7) \$	— \$	— \$	(153) \$	288 \$
Autres	107	—	107	—	(2)	—	43	(7)	141
Titres de participation	1 903	—	1 903	23	68	—	196	(44)	2 146
	2 407	51	2 458	23	59	—	239	(204)	2 575
Prêts									
Hypothécaires résidentiels									
Aux entreprises et aux gouvernements	—	1 062	1 062	—	(45)	—	82	(48)	1 051
	—	609	609	—	(13)	—	—	(17)	579
	—	1 671	1 671	—	(58)	—	82	(65)	1 630
Actif net des fonds distincts	598	—	598	—	(2)	—	195	(138)	653
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	3 005	1 722	4 727	23	(1)	—	516	(407)	4 858
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									
Valeurs mobilières									
Autres titres de créance									
Obligations hypothécaires	51	(51)	—	—	—	—	—	—	—
Titres de participation	65	—	65	—	—	18	—	—	83
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	116	(51)	65	—	—	18	—	—	83
Total des actifs financiers	3 121 \$	1 671 \$	4 792 \$	23 \$	(1) \$	18 \$	516 \$	(407) \$	4 941 \$
Passifs financiers									
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net									
Autres passifs – Autres									
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	95 \$	— \$	95 \$	— \$	29 \$	— \$	— \$	(60) \$	64 \$
Total des passifs financiers	95 \$	— \$	95 \$	— \$	29 \$	— \$	— \$	(60) \$	64 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022 Retraité (note 2)							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créance							
Obligations hypothécaires	508 \$	— \$	(35) \$	— \$	— \$	(51) \$	422 \$
Autres	92	—	2	—	21	(12)	103
Titres de participation	1 428	9	109	—	388	(110)	1 824
	2 028	9	76	—	409	(173)	2 349
Actif net des fonds distincts	360	1	7	—	234	(31)	571
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 388	10	83	—	643	(204)	2 920
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créance							
Obligations hypothécaires	64	—	—	(2)	—	(11)	51
Titres de participation	69	—	—	(1)	—	—	68
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	133	—	—	(3)	—	(11)	119
Total des actifs financiers	2 521 \$	10 \$	83 \$	(3) \$	643 \$	(215) \$	3 039 \$
Passifs financiers							
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	147 \$	— \$	17 \$	— \$	— \$	(87) \$	77 \$
Total des passifs financiers	147 \$	— \$	17 \$	— \$	— \$	(87) \$	77 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignement sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 33 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 34 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2022.

Prêts

Au 30 septembre 2023	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	50 098 \$	10 \$	— \$	50 108 \$
Très faible	70 371	176	—	70 547
Faible	34 232	2 040	—	36 272
Moyen	2 014	2 731	—	4 745
Élevé	3	950	—	953
Défaut	—	248	361	609
Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues	156 718 \$	6 155 \$	361 \$	163 234 \$
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾				1 051
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	156 718 \$	6 155 \$	361 \$	164 285 \$
Provision pour pertes de crédit	(45)	(36)	(25)	(106)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	156 673 \$	6 119 \$	336 \$	164 179 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 127 \$	— \$	— \$	5 127 \$
Très faible	6 460	4	—	6 464
Faible	7 600	1 511	—	9 111
Moyen	1 189	845	—	2 034
Élevé	10	1 324	—	1 334
Défaut	—	33	201	234
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	20 386 \$	3 717 \$	201 \$	24 304 \$
Provision pour pertes de crédit	(129)	(290)	(123)	(542)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 257 \$	3 427 \$	78 \$	23 762 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽²⁾				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	23 881 \$	69 \$	— \$	23 950 \$
Autre que catégorie investissement	41 381	3 948	—	45 329
Sous surveillance	1 445	1 812	—	3 257
En défaut	—	159	1 109	1 268
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues	66 707 \$	5 988 \$	1 109 \$	73 804 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾				579
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	66 707 \$	5 988 \$	1 109 \$	74 383 \$
Provision pour pertes de crédit	(108)	(68)	(254)	(430)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	66 599 \$	5 920 \$	855 \$	73 953 \$
Total des prêts et acceptations bruts	243 811 \$	15 860 \$	1 671 \$	262 972 \$
Provision pour pertes de crédit	(282)	(394)	(402)	(1 078)
Total des prêts et acceptations nets	243 529 \$	15 466 \$	1 269 \$	261 894 \$

⁽¹⁾ Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

⁽²⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Prêts (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	53 229 \$	11 \$	— \$	53 240 \$
Très faible	67 594	783	—	68 377
Faible	29 688	2 997	—	32 685
Moyen	1 741	2 460	—	4 201
Élevé	1	809	—	810
Défaut	—	124	245	369
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	152 253 \$	7 184 \$	245 \$	159 682 \$
Provision pour pertes de crédit	(58)	(43)	(16)	(117)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	152 195 \$	7 141 \$	229 \$	159 565 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 547 \$	1 \$	— \$	5 548 \$
Très faible	6 576	9	—	6 585
Faible	7 544	1 243	—	8 787
Moyen	975	852	—	1 827
Élevé	8	1 218	—	1 226
Défaut	—	68	170	238
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	20 650 \$	3 391 \$	170 \$	24 211 \$
Provision pour pertes de crédit	(140)	(302)	(91)	(533)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 510 \$	3 089 \$	79 \$	23 678 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽¹⁾				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	22 624 \$	189 \$	— \$	22 813 \$
Autre que catégorie investissement	35 686	4 286	—	39 972
Sous surveillance	1 475	1 700	—	3 175
En défaut	—	101	776	877
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	59 785 \$	6 276 \$	776 \$	66 837 \$
Provision pour pertes de crédit	(114)	(67)	(204)	(385)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	59 671 \$	6 209 \$	572 \$	66 452 \$
Total des prêts et acceptations bruts	232 688 \$	16 851 \$	1 191 \$	250 730 \$
Provision pour pertes de crédit	(312)	(412)	(311)	(1 035)
Total des prêts et acceptations nets	232 376 \$	16 439 \$	880 \$	249 695 \$

⁽¹⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 30 septembre 2023	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	47 539 \$	5 \$	— \$	47 544 \$
Très faible	23 717	9	—	23 726
Faible	7 092	852	—	7 944
Moyen	362	492	—	854
Élevé	5	303	—	308
Défaut	—	7	49	56
Total	78 715 \$	1 668 \$	49 \$	80 432 \$
Provision pour pertes de crédit	(40)	(22)	—	(62)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	78 675 \$	1 646 \$	49 \$	80 370 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	35 135 \$	50 \$	— \$	35 185 \$
Autre que catégorie investissement	14 110	875	—	14 985
Sous surveillance	286	292	—	578
En défaut	—	6	181	187
Total	49 531 \$	1 223 \$	181 \$	50 935 \$
Provision pour pertes de crédit	(23)	(6)	—	(29)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	49 508 \$	1 217 \$	181 \$	50 906 \$
Total des éléments hors bilan	128 246 \$	2 891 \$	230 \$	131 367 \$
Provision pour pertes de crédit	(63)	(28)	—	(91)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	128 183 \$	2 863 \$	230 \$	131 276 \$
Au 31 décembre 2022				
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	49 665 \$	5 \$	— \$	49 670 \$
Très faible	21 946	40	—	21 986
Faible	6 511	931	—	7 442
Moyen	315	576	—	891
Élevé	5	262	—	267
Défaut	—	—	44	44
Total	78 442 \$	1 814 \$	44 \$	80 300 \$
Provision pour pertes de crédit	(31)	(9)	—	(40)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	78 411 \$	1 805 \$	44 \$	80 260 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	30 908 \$	150 \$	— \$	31 058 \$
Autre que catégorie investissement	12 894	1 134	—	14 028
Sous surveillance	300	248	—	548
En défaut	—	9	118	127
Total	44 102 \$	1 541 \$	118 \$	45 761 \$
Provision pour pertes de crédit	(11)	(2)	—	(13)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	44 091 \$	1 539 \$	118 \$	45 748 \$
Total des éléments hors bilan	122 544 \$	3 355 \$	162 \$	126 061 \$
Provision pour pertes de crédit	(42)	(11)	—	(53)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	122 502 \$	3 344 \$	162 \$	126 008 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et des lettres de crédit de soutien.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023				
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période⁽¹⁾	59 \$	44 \$	16 \$	119 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽²⁾ :				
Étape 1	31	(29)	(2)	—
Étape 2	(8)	11	(3)	—
Étape 3	—	(3)	3	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽³⁾	(12)	11	13	12
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽⁴⁾	(33)	9	3	(21)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁵⁾	16	—	—	16
Décomptabilisations et échéances ⁽⁶⁾	(5)	(6)	(6)	(17)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁷⁾	1	(1)	—	—
	(10)	(8)	8	(10)
Radiations et recouvrements	—	—	1	1
Solde à la fin de la période	49 \$	36 \$	25 \$	110 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de la période	170 \$	310 \$	91 \$	571 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽²⁾ :				
Étape 1	191	(184)	(7)	—
Étape 2	(79)	111	(32)	—
Étape 3	(1)	(38)	39	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽³⁾	(31)	47	139	155
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽⁴⁾	(133)	108	190	165
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁵⁾	72	—	—	72
Décomptabilisations et échéances ⁽⁶⁾	(24)	(38)	(91)	(153)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁷⁾	—	(4)	—	(4)
	(5)	2	238	235
Radiations et recouvrements	—	—	(206)	(206)
Solde à la fin de la période	165 \$	312 \$	123 \$	600 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période⁽¹⁾	125 \$	69 \$	204 \$	398 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽²⁾ :				
Étape 1	45	(43)	(2)	—
Étape 2	(24)	35	(11)	—
Étape 3	(1)	(5)	6	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽³⁾	(13)	12	63	62
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽⁴⁾	(58)	10	30	(18)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁵⁾	70	—	—	70
Décomptabilisations et échéances ⁽⁶⁾	(19)	(9)	(20)	(48)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁷⁾	6	5	(7)	4
	6	5	59	70
Radiations et recouvrements	—	—	(9)	(9)
Solde à la fin de la période	131 \$	74 \$	254 \$	459 \$
Total des soldes à la fin de la période	345 \$	422 \$	402 \$	1 169 \$
Composition				
Prêts	282 \$	394 \$	402 \$	1 078 \$
Éléments hors bilan ⁽⁸⁾	63	28	—	91

(1) La nouvelle désignation de certains prêts hypothécaires résidentiels et prêts aux entreprises et aux gouvernements décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables » a eu une incidence négligeable sur le solde au début de la période.

(2) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(3) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(4) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

(5) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(7) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(8) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan combiné.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	73 \$	73 \$	20 \$	166 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	56	(54)	(2)	—
Étape 2	(9)	13	(4)	—
Étape 3	—	(2)	2	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(25)	16	6	(3)
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(56)	7	—	(49)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	29	—	—	29
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(9)	(11)	(5)	(25)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	1	—	(1)	—
Autres	—	—	4	4
	(13)	(31)	—	(44)
Radiations et recouvrements	—	—	3	3
Solde à la fin de la période	60 \$	42 \$	23 \$	125 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de la période	158 \$	265 \$	80 \$	503 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	194	(187)	(7)	—
Étape 2	(79)	105	(26)	—
Étape 3	(1)	(27)	28	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(25)	38	106	119
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(106)	147	104	145
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	84	—	—	84
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(30)	(40)	(52)	(122)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(7)	(6)	(1)	(14)
	30	30	152	212
Radiations et recouvrements	—	—	(152)	(152)
Solde à la fin de la période	188 \$	295 \$	80 \$	563 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	112 \$	82 \$	179 \$	373 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	41	(39)	(2)	—
Étape 2	(32)	40	(8)	—
Étape 3	(1)	(3)	4	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(6)	22	44	60
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(69)	(2)	14	(57)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	91	—	—	91
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(27)	(17)	(41)	(85)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	14	6	(2)	18
	11	7	9	27
Radiations et recouvrements	—	—	(6)	(6)
Solde à la fin de la période	123 \$	89 \$	182 \$	394 \$
Total des soldes à la fin de la période	371 \$	426 \$	285 \$	1 082 \$
Composition				
Prêts	326 \$	414 \$	285 \$	1 025 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	45	12	—	57

⁽¹⁾ Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

⁽²⁾ Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

⁽³⁾ Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

⁽⁴⁾ Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁵⁾ Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁶⁾ Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

⁽⁷⁾ La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan combiné.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

Les informations qui suivent constituent une mise à jour, depuis les derniers états financiers annuels, des données et des hypothèses clés sur lesquelles repose l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements, se référer aux notes 2 « Principales méthodes comptables » et 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés annuels.

L'environnement macroéconomique, caractérisé par une inflation persistante, des hausses rapides de taux d'intérêt, des pénuries de main-d'œuvre, des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, ainsi que par des tensions géopolitiques, cause toujours de l'incertitude. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles que ce que laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 30 septembre 2023						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	0,4 %	1,6 %	1,6 %	2,1 %	(2,5) %	1,0 %
Taux de chômage (moyenne)	5,9 %	4,7 %	3,8 %	3,0 %	7,6 %	6,7 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,0 %	1,8 %	3,0 %	2,2 %	1,5 %	1,6 %
Prix des maisons (variation annualisée)	(3,7) %	2,7 %	4,2 %	3,4 %	(23,6) %	4,3 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	176 p.b.	146 p.b.	131 p.b.	112 p.b.	268 p.b.	185 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	1,3 %	6,0 %	22,1 %	6,8 %	(19,5) %	9,8 %

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2022						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	(0,5) %	1,8 %	1,6 %	2,1 %	(3,0) %	1,4 %
Taux de chômage (moyenne)	5,1 %	4,5 %	4,0 %	3,2 %	7,3 %	7,3 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,4 %	2,0 %	4,0 %	2,1 %	2,0 %	1,9 %
Prix des maisons (variation annualisée)	(8,6) %	2,1 %	(2,3) %	2,9 %	(27,6) %	4,1 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	171 p.b.	123 p.b.	121 p.b.	95 p.b.	260 p.b.	161 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	2,4 %	5,1 %	29,0 %	7,0 %	(16,2) %	6,7 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Le scénario de base prévoit une légère récession débutant à l'automne 2023. En effet, en raison de l'inflation, les banques centrales ont relevé fortement les taux d'intérêt, ce qui devrait conduire à des baisses trimestrielles du PIB réel dans plusieurs économies, incluant le Canada et le Québec. Selon ce scénario, les difficultés économiques se traduiraient par des augmentations du taux de chômage et le secteur de l'habitation pourrait à nouveau être pénalisé. Au Québec, l'activité économique a déjà commencé à se contracter et d'autres baisses du PIB réel sont prévues pour le quatrième trimestre de 2023 et le premier trimestre de 2024. Le taux de chômage québécois devrait remonter jusqu'à 6 % au début de 2024 et le prix des propriétés devrait chuter d'environ 8 % par rapport au sommet du printemps 2022. Ce scénario prévoit que si l'inflation revient à près de 2 % l'an prochain, la Banque du Canada procédera alors à une réduction graduelle de ses taux directeurs qui se prolongera jusqu'au début de 2025. Cela aiderait à accélérer la croissance économique en deuxième moitié de 2024. Le taux de chômage devrait graduellement converger sous les 4 %, à moyen terme, au Québec.

Selon le scénario pessimiste, l'économie serait plus durement affectée, avec quatre trimestres de décroissance du PIB réel de suite. Le taux de chômage augmenterait plus significativement, possiblement à plus de 8 % au Québec. Le scénario baissier suppose également une correction plus significative du prix moyen des maisons, d'un peu plus de 25 % par rapport au sommet du printemps 2022. De plus fortes baisses de taux d'intérêt seraient décrétées en 2024 en raison des difficultés économiques plus marquées que dans le scénario de base et d'une inflation plus faible.

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une économie plus vigoureuse que dans le scénario de base, notamment aidée par une réduction plus rapide et durable des contraintes du côté de l'offre. Cela supposerait que la guerre en Ukraine prenne fin plus rapidement. Des gains de productivité plus importants pourraient également être observés, ce qui aiderait la croissance économique tout en limitant les pressions inflationnistes. Selon ce scénario, le taux de chômage pourrait baisser à 3 % d'ici 2025. L'inflation serait tout de même plus persistante que dans le scénario de base. Le retour à la cible d'inflation de 2 % prendrait plus de temps et inciterait la banque du Canada à maintenir ses taux directeurs au niveau actuel pendant une période un peu plus longue. Les baisses seraient ensuite moins nombreuses que dans le scénario de base. Le taux d'escompte ne repasserait pas sous 3,25 %, ce qui correspond au haut de la fourchette du taux neutre estimé par la Banque du Canada. Les taux d'intérêt un peu plus élevés dans ce scénario contribueraient à limiter la croissance du prix des maisons, laquelle serait tout de même un peu plus forte que dans le scénario de base.

L'évolution des perspectives économiques après le 30 septembre 2023 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Selon l'IFRS 9	767 \$	777 \$
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	666 \$	653 \$
Optimiste	470	523
Pessimiste	1 067	1 122

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Selon l'IFRS 9	767 \$	777 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	673 \$	714 \$

NOTE 6 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 30 septembre 2023				Au 31 décembre 2022			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	65 866 \$	4 852 \$	77 200 \$	147 918 \$	72 071 \$	5 495 \$	67 811 \$	145 377 \$
Entreprises et gouvernements	51 539	447	72 950	124 936	51 422	327	62 423	114 172
Institutions de dépôts	244	—	335	579	193	—	94	287
	117 649 \$	5 299 \$	150 485 \$	273 433 \$	123 686 \$	5 822 \$	130 328 \$	259 836 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

COMPOSITION DES SOLDES AU BILAN

Sommaire du bilan

Le tableau suivant présente la composition des actifs et passifs des contrats d'assurance, ainsi que les actifs et passifs des contrats de réassurance :

	Au 30 septembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Passifs des contrats d'assurance						
Passifs des contrats d'assurance, excluant l'actif au titre des frais d'acquisition ⁽¹⁾	23 291 \$	7 254 \$	30 545 \$	23 233 \$	7 015 \$	30 248 \$
Actif au titre des frais d'acquisition	(38)	—	(38)	(46)	—	(46)
	23 253 \$	7 254 \$	30 507 \$	23 187 \$	7 015 \$	30 202 \$
Passifs des contrats de réassurance	37 \$	— \$	37 \$	36 \$	— \$	36 \$
Actifs des contrats de réassurance	839 \$	772 \$	1 611 \$	859 \$	763 \$	1 622 \$

⁽¹⁾ Le solde relatif à l'assurance de personnes inclut un montant de 3 320 M\$ (3 458 M\$ au 31 décembre 2022) correspondant à l'obligation envers les titulaires de fonds distincts et un montant de 522 M\$ (631 M\$ au 31 décembre 2022) en lien avec les garanties des fonds distincts.

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Contrats comptabilisés initialement au cours de la période – Activités d'assurance de personnes

Le tableau suivant présente l'effet sur les passifs des contrats d'assurance émis, des contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, comptabilisés initialement au cours des périodes de neuf mois terminées le 30 septembre.

	2023			2022		
	Rentables	Déficitaires	Total	Rentables	Déficitaires	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures						
Frais d'acquisition	109 \$	63 \$	172 \$	61 \$	71 \$	132 \$
Sinistres, autres charges d'assurance et composants investissements	361	1 250	1 611	289	183	472
	470 \$	1 313 \$	1 783 \$	350 \$	254 \$	604 \$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(525)	(1 320)	(1 845)	(394)	(256)	(650)
Ajustements au titre du risque non financier	16	31	47	11	17	28
Marge sur services contractuels	39	—	39	33	—	33
Augmentation des passifs des contrats d'assurance provenant des contrats déficitaires	— \$	24 \$	24 \$	— \$	15 \$	15 \$

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Revenus des activités d'assurance

Les tableaux suivants présentent la composition des revenus des activités d'assurance :

	2023			2022		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre						
Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes						
Montants liés aux variations du passif de la couverture restante						
Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues	240 \$	— \$	240 \$	212 \$	— \$	212 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	11	—	11	9	—	9
Marge sur services contractuels pour services rendus au cours de la période	57	—	57	59	—	59
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	5	—	5	3	—	3
	313 \$	— \$	313 \$	283 \$	— \$	283 \$
Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes	654 \$	1 689 \$	2 343 \$	613 \$	1 566 \$	2 179 \$
Revenus des activités d'assurance	967 \$	1 689 \$	2 656 \$	896 \$	1 566 \$	2 462 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Revenus des activités d'assurance (suite)

	2023			2022		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre						
Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes						
Montants liés aux variations du passif de la couverture restante						
Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues	682 \$	— \$	682 \$	628 \$	— \$	628 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	32	—	32	29	—	29
Marge sur services contractuels pour services rendus au cours de la période	168	—	168	178	—	178
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	13	—	13	5	—	5
	895 \$	— \$	895 \$	840 \$	— \$	840 \$
Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes	1 947 \$	4 869 \$	6 816 \$	1 799 \$	4 606 \$	6 405 \$
Revenus des activités d'assurance	2 842 \$	4 869 \$	7 711 \$	2 639 \$	4 606 \$	7 245 \$

Reconnaissance de la marge sur services contractuels dans les excédents nets

Les tableaux suivants présentent le moment où la filiale d'assurance de personnes s'attend à comptabiliser à l'état combiné du résultat la marge sur services contractuels (MSC) restante :

	Échéances							Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	
Au 30 septembre 2023								
Marge sur services contractuels								
Contrats d'assurance	215 \$	201 \$	187 \$	174 \$	162 \$	646 \$	1 345 \$	2 930 \$
Contrats de réassurance	(20)	(18)	(17)	(16)	(15)	(60)	(104)	(250)

	Échéances							Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	
Au 31 décembre 2022								
Marge sur services contractuels								
Contrats d'assurance	213 \$	198 \$	185 \$	172 \$	159 \$	635 \$	1 322 \$	2 884 \$
Contrats de réassurance	(20)	(19)	(18)	(16)	(15)	(61)	(108)	(257)

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RÉSULTATS FINANCIERS D'ASSURANCE

Charges financières et revenus de placement

Les tableaux suivants présentent les revenus financiers (charges financières) d'assurance et le rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance.

	2023			2022		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre						
Rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance						
Contrats d'assurance	(1 272) \$	(10) \$	(1 282) \$	159 \$	(37) \$	122 \$
Contrats de fonds distincts	(81)	—	(81)	(3)	—	(3)
	(1 353)	(10)	(1 363)	156	(37)	119
Variation nette des gains et des pertes de placement d'assurance comptabilisés à l'état combiné du résultat global	(38)	(45)	(83)	3	7	10
	(1 391)	(55)	(1 446)	159	(30)	129
Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance nets						
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets						
Intérêts capitalisés	(223)	(71)	(294)	(105)	(54)	(159)
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	1 517	91	1 608	(60)	11	(49)
Variation de la juste valeur des actifs sous-jacents des contrats avec participation directe :						
Contrats d'assurance	49	—	49	3	—	3
Contrats de fonds distincts	81	—	81	3	—	3
Effet de l'atténuation des risques financiers	72	—	72	(8)	—	(8)
Autres	(37)	—	(37)	(4)	—	(4)
	1 459	20	1 479	(171)	(43)	(214)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets						
Intérêts capitalisés	1	6	7	4	4	8
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	(65)	(8)	(73)	6	(2)	4
Autres	1	—	1	(1)	—	(1)
	(63)	(2)	(65)	9	2	11
	1 396	18	1 414	(162)	(41)	(203)
Total	5 \$	(37) \$	(32) \$	(3) \$	(71) \$	(74) \$
Composé de :						
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat	43 \$	8 \$	51 \$	(6) \$	(78) \$	(84) \$
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat global	(38)	(45)	(83)	3	7	10

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Charges financières et revenus de placement (suite)

	2023			2022		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre						
Rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance						
Contrats d'assurance	(383) \$	214 \$	(169) \$	(3 639) \$	(472) \$	(4 111) \$
Contrats de fonds distincts	135	—	135	(546)	—	(546)
	(248)	214	(34)	(4 185)	(472)	(4 657)
Variation nette des gains et des pertes de placement d'assurance comptabilisés à l'état combiné du résultat global	17	(17)	—	(307)	(220)	(527)
	(231)	197	(34)	(4 492)	(692)	(5 184)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance nets						
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets						
Intérêts capitalisés	(604)	(221)	(825)	(228)	(83)	(311)
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	1 194	133	1 327	3 667	299	3 966
Variation de la juste valeur des actifs sous-jacents des contrats avec participation directe :						
Contrats d'assurance	(19)	—	(19)	256	—	256
Contrats de fonds distincts	(135)	—	(135)	546	—	546
Effet de l'atténuation des risques financiers	119	—	119	175	—	175
Autres	(70)	—	(70)	(8)	—	(8)
	485	(88)	397	4 408	216	4 624
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets						
Intérêts capitalisés	14	21	35	9	8	17
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	(41)	(12)	(53)	(181)	(33)	(214)
Autres	6	—	6	(1)	—	(1)
	(21)	9	(12)	(173)	(25)	(198)
	464	(79)	385	4 235	191	4 426
Total	233 \$	118 \$	351 \$	(257) \$	(501) \$	(758) \$
Composé de :						
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat	216 \$	135 \$	351 \$	50 \$	(281) \$	(231) \$
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat global	17	(17)	—	(307)	(220)	(527)

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Revenus (pertes) nets de placement d'assurance

Les tableaux suivants présentent la ventilation des revenus et pertes de placement d'assurance excluant ceux pour le compte des titulaires de fonds distincts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre	2023			2022 Retraité (note 2)		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance, sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	43 \$	(199) \$	(156) \$	56 \$	(189) \$	(133) \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	201	(1 433)	(1 232)	153	19	172
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	62	(5)	57	40	6	46
Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	15	—	15	—	—	—
Au coût amorti et autres	11	23	34	21	16	37
	332 \$	(1 614) \$	(1 282) \$	270 \$	(148) \$	122 \$
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance, sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	126 \$	(95) \$	31 \$	187 \$	(926) \$	(739) \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	573	(1 013)	(440)	423	(3 994)	(3 571)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	172	(60)	112	107	(22)	85
Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	44	—	44	—	—	—
Au coût amorti et autres	23	61	84	68	46	114
	938 \$	(1 107) \$	(169) \$	785 \$	(4 896) \$	(4 111) \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RAPPROCHEMENTS DES ACTIFS ET PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Activités d'assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon			Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023						
Solde du passif au début de la période	18 655 \$	94 \$	344 \$	4 032 \$	108 \$	23 233 \$
Revenus des activités d'assurance						
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(820)	—	—	—	—	(820)
Autres contrats	(2 022)	—	—	—	—	(2 022)
	(2 842)	—	—	—	—	(2 842)
Charges afférentes aux activités d'assurance						
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(33)	675	1 429	(1)	2 070
Amortissement des frais d'acquisition	249	—	—	—	—	249
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	31	—	—	—	31
	249	(2)	675	1 429	(1)	2 350
Résultat des activités d'assurance	(2 593)	(2)	675	1 429	(1)	(492)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	(506)	3	8	11	(1)	(485)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(3 099) \$	1 \$	683 \$	1 440 \$	(2) \$	(977) \$
Composants investissements	(1 308) \$	— \$	498 \$	810 \$	— \$	— \$
Flux de trésorerie						
Primes et autres sommes reçues	4 861	—	—	—	—	4 861
Frais d'acquisition payés	(387)	—	—	—	—	(387)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 182)	(2 249)	—	(3 431)
Total des flux de trésorerie	4 474 \$	— \$	(1 182) \$	(2 249) \$	— \$	1 043 \$
Autres variations	(18)	—	—	10	—	(8)
Solde du passif à la fin de la période	18 704 \$	95 \$	343 \$	4 043 \$	106 \$	23 291 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon Méthode de la répartition des primes				Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs		Ajustement – risque non financier	
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022							
Solde du passif au début de la période	22 162 \$	66 \$	342 \$	4 375 \$	161 \$		27 106 \$
Revenus des activités d'assurance							
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(828)	—	—	—	—	—	(828)
Autres contrats	(1 811)	—	—	—	—	—	(1 811)
	(2 639)	—	—	—	—	—	(2 639)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(48)	622	1 304	(4)		1 874
Amortissement des frais d'acquisition	228	—	—	—	—		228
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	56	—	—	—		56
	228	8	622	1 304	(4)		2 158
Résultat des activités d'assurance	(2 411)	8	622	1 304	(4)		(481)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	(4 046)	—	4	(346)	(20)		(4 408)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(6 457) \$	8 \$	626 \$	958 \$	(24) \$		(4 889) \$
Composants investissements	(1 218) \$	— \$	449 \$	769 \$	— \$		— \$
Flux de trésorerie							
Primes et autres sommes reçues	3 550	—	—	—	—		3 550
Frais d'acquisition payés	(393)	—	—	—	—		(393)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 086)	(2 074)	—		(3 160)
Total des flux de trésorerie	3 157 \$	— \$	(1 086) \$	(2 074) \$	— \$		(3) \$
Autres variations	(13)	—	—	—	—		(13)
Solde du passif à la fin de la période	17 631 \$	74 \$	331 \$	4 028 \$	137 \$		22 201 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Activités d'assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus ⁽¹⁾		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023					
Solde du passif au début de la période	66 \$	277 \$	6 192 \$	480 \$	7 015 \$
Revenus des activités d'assurance	(4 869) \$	— \$	— \$	— \$	(4 869) \$
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(389)	3 811	127	3 549
Amortissement des frais d'acquisition	799	—	—	—	799
Variations liées aux sinistres survenus ⁽²⁾	—	—	(198)	(123)	(321)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	464	—	—	464
	799	75	3 613	4	4 491
Résultat des activités d'assurance	(4 070)	75	3 613	4	(378)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	82	6	88
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(4 070) \$	75 \$	3 695 \$	10 \$	(290) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	4 908	—	—	—	4 908
Frais d'acquisition payés	(798)	—	—	—	(798)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(3 581)	—	(3 581)
Total des flux de trésorerie	4 110 \$	— \$	(3 581) \$	— \$	529 \$
Solde du passif à la fin de la période	106 \$	352 \$	6 306 \$	490 \$	7 254 \$

	Couverture restante		Sinistres survenus ⁽¹⁾		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022					
Solde du passif au début de la période	89 \$	62 \$	6 167 \$	465 \$	6 783 \$
Revenus des activités d'assurance	(4 606) \$	— \$	— \$	— \$	(4 606) \$
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(113)	3 446	122	3 455
Amortissement des frais d'acquisition	763	—	—	—	763
Variations liées aux sinistres survenus ⁽²⁾	—	—	(105)	(81)	(186)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	245	—	—	245
	763	132	3 341	41	4 277
Résultat des activités d'assurance	(3 843)	132	3 341	41	(329)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	(200)	(16)	(216)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(3 843) \$	132 \$	3 141 \$	25 \$	(545) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	4 610	—	—	—	4 610
Frais d'acquisition payés	(809)	—	—	—	(809)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(2 941)	—	(2 941)
Total des flux de trésorerie	3 801 \$	— \$	(2 941) \$	— \$	860 \$
Autres variations	(2)	—	—	—	(2)
Solde du passif à la fin de la période	45 \$	194 \$	6 367 \$	490 \$	7 096 \$

⁽¹⁾ Les contrats assumés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm sont comptabilisés et évalués à titre de passif au titre des sinistres survenus.

⁽²⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation des passifs des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Activités d'assurance de personnes

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde du passif au début de la période	15 658 \$	720 \$	2 847 \$	37 \$	19 262 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période					
Montant de la marge sur services contractuels	— \$	— \$	(166) \$	(2) \$	(168) \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(32)	—	—	(32)
Ajustements liés à l'expérience	(15)	—	—	—	(15)
	(15)	(32)	(166)	(2)	(215)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(121)	(17)	138	—	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	(24)	(1)	—	—	(25)
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(62)	47	—	39	24
	(207)	29	138	39	(1)
Résultat des activités d'assurance	(222)	(3)	(28)	37	(216)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	(509)	(24)	35	2	(496)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(731) \$	(27) \$	7 \$	39 \$	(712) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	2 137	—	—	—	2 137
Frais d'acquisition payés	(142)	—	—	—	(142)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(1 182)	—	—	—	(1 182)
Total des flux de trésorerie	813 \$	— \$	— \$	— \$	813 \$
Autres variations	(8)	—	—	—	(8)
Solde du passif à la fin de la période	15 732 \$	693 \$	2 854 \$	76 \$	19 355 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde du passif au début de la période	19 002 \$	855 \$	2 895 \$	— \$	22 752 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période					
Montant de la marge sur services contractuels	— \$	— \$	(178) \$	— \$	(178) \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(29)	—	—	(29)
Ajustements liés à l'expérience	(17)	—	—	—	(17)
	(17)	(29)	(178)	—	(224)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(322)	(14)	344	(8)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	7	1	—	—	8
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(46)	28	—	33	15
	(361)	15	344	25	23
Résultat des activités d'assurance	(378)	(14)	166	25	(201)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	(3 896)	(165)	19	—	(4 042)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(4 274) \$	(179) \$	185 \$	25 \$	(4 243) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	1 018	—	—	—	1 018
Frais d'acquisition payés	(1 086)	—	—	—	(1 086)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(158)	—	—	—	(158)
Total des flux de trésorerie	(226) \$	— \$	— \$	— \$	(226) \$
Autres variations	—	—	(13)	—	(13)
Solde du passif à la fin de la période	14 502 \$	676 \$	3 067 \$	25 \$	18 270 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

JUGEMENTS IMPORTANTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

L'évaluation des passifs de contrats d'assurance est fondée sur des estimations et des hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Estimation des flux de trésoreries futurs – Activités d'assurance de personnes

Les hypothèses retenues pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs sont celles qui s'avèrent les plus probables selon le jugement de la direction. Le modèle utilisé considère que les flux de trésorerie futurs de meilleure estimation donnent le même résultat que la moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses sont déterminées selon le point de vue de la filiale d'assurance de personnes en fonction des situations qui existent à la date de clôture.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses utilisées pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs découlent de la possibilité de non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire désigné effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et la modifie, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur.

Mortalité

Les hypothèses de mortalité sont établies selon les résultats des études annuelles et des récents résultats techniques. Lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante, l'hypothèse de mortalité tient aussi compte d'études de l'industrie. En ce qui a trait aux rentes, la filiale d'assurance de personnes procède aussi à une étude annuelle de ses résultats techniques, qui comporte un degré de crédibilité suffisant pour constituer la principale base de l'établissement des hypothèses. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires (ICA).

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, la filiale d'assurance de personnes utilise des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à ses résultats techniques et à ceux de l'industrie. Ces hypothèses sont utilisées principalement en ce qui concerne les produits d'assurance invalidité, maladies graves et soins de longue durée.

Taux de résiliation des contrats

La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle de ses résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur contrat avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques de la filiale d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de la filiale d'assurance de personnes ne sont pas assez crédibles. Pour certains types de produits, comme l'assurance vie temporaire 100 ans et l'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité, des taux de résiliation moins élevés que prévu pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques de la filiale d'assurance de personnes. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation peuvent varier selon le type de produit, la durée du contrat, l'âge à l'émission et le mode de paiement des primes.

Charges, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux charges reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle des charges pour chaque grande famille de produits et ces charges sont projetées en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres taxes et impôts non liés aux excédents. Les estimations des flux de trésorerie futurs ne tiennent pas compte des impôts sur les excédents.

Participations des titulaires

Les estimations des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance vie avec participation comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de contrat. Ces montants estimatifs sont établis en tenant compte des résultats d'assurance prévus pour ce bloc d'affaires, des rendements prévus des actifs sous-jacents et des attentes raisonnables des titulaires de contrat. Des modifications aux hypothèses les plus probables entraîneraient des changements correspondants aux participations des titulaires de contrat et une variation nette négligeable des estimations des flux de trésorerie futurs liées aux contrats d'assurance vie individuelle avec participation.

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Estimation des flux de trésoreries futurs – Activités d'assurance de dommages

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Pour chacun des portefeuilles et chacune des régions géographiques, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés de façon quantitative et qualitative. L'analyse quantitative est basée sur les ratios combinés estimés, lesquels représentent la somme des ratios de sinistralité et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance. Le dépassement par ceux-ci d'un seuil prédéterminé indique des faits et circonstances à l'effet qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait être déficitaire. Des rapports de suivi de la sinistralité sont également utilisés dans l'identification des faits et circonstances lorsque des écarts importants avec le budget sont observés. L'analyse qualitative est basée sur le jugement exercé par les membres d'un comité provenant de différents secteurs (tarification, actuariat, finances) qui se rencontrent trimestriellement pour échanger sur les tendances observées.

Passif au titre de la couverture restante

Les sinistres attendus sont basés sur les ratios historiques par portefeuille et par région géographique ajustés afin de refléter les conditions futures attendues. La sélection des facteurs d'ajustement des ratios historiques est basée sur les éléments mentionnés dans la section « Passif au titre des sinistres survenus » plus bas ainsi que d'autres éléments nécessitant aussi l'exercice du jugement tels que la prise en compte des catastrophes et de la saisonnalité. Certaines charges afférentes aux activités d'assurance que les filiales d'assurance de dommages devront engager pour régler les sinistres ne sont pas incluses dans les sinistres attendus. Ces coûts sont répartis entre les groupes de contrats d'assurance en fonction des efforts requis pour régler les sinistres.

Les encaissements futurs de primes et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues, incluant les frais d'acquisition le cas échéant, sont également calculés par groupe de contrats d'assurance.

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus inclut des estimations individuelles des pertes pour chaque sinistre déclaré de même que des provisions pour les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés, pour les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui devront être engagées pour régler ces sinistres et pour l'insuffisance relative à l'estimation des pertes pour sinistres déclarés. Le passif au titre des sinistres survenus est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes de l'ICA.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres. De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou les changements nécessaires pour établir adéquatement le passif au titre des sinistres survenus représentant la moyenne pondérée selon les probabilités des résultats possibles en ce qui concerne les paiements futurs au titre des sinistres. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégories de risque et par zones géographiques. De plus, les estimations prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement des sinistres et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

Ajustements liés à la valeur temps

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être ajustées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers. Les taux d'actualisation utilisés pour ajuster les flux de trésorerie futurs doivent cadrer avec les cours de marché courants observables sur des marchés actifs et refléter les caractéristiques des flux de trésorerie des passifs de contrats d'assurance, notamment au niveau de la durée et de la liquidité. Les taux d'actualisation utilisés par les filiales d'assurance pour l'ensemble de leurs contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus sont déterminés en utilisant l'approche descendante. Selon cette approche, les taux d'actualisation appropriés sont déterminés à partir d'une courbe de taux fondée sur les rendements attendus d'un portefeuille d'actifs de référence, ajustés pour éliminer les facteurs non pertinents aux passifs de contrats d'assurance.

Les filiales d'assurance utilisent différents portefeuilles d'actifs de référence pour leurs différentes familles de produits. Les portefeuilles d'actifs de référence sont composés d'une combinaison d'obligations gouvernementales et d'obligations corporatives respectant les proportions détenues par les filiales d'assurance. Ces actifs ont été sélectionnés afin de refléter de façon appropriée les caractéristiques des passifs de contrat d'assurance. Les courbes de taux ont été ajustées pour éliminer les facteurs non pertinents aux contrats d'assurance tel que le risque de crédit. Des ajustements sont également apportés afin de refléter les différences entre les caractéristiques de liquidité des passifs de contrats d'assurance et celles du portefeuille d'actifs de référence.

L'exercice du jugement est requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risque, des ajustements pour le risque de crédit et des ajustements pour la liquidité. Les filiales d'assurance ont déterminé que les informations observables sur le marché pour déterminer les courbes de taux sont disponibles jusqu'à 30 ans. Au-delà de ce point, les courbes de taux sont déterminées en utilisant une technique d'interpolation linéaire entre le dernier point observable et le taux ultime, qui a été fixé à 70 ans.

Pour ses contrats d'assurance avec participation directe, la filiale d'assurance de personnes utilise les mêmes courbes de taux pour actualiser l'ensemble des flux de trésorerie de ces contrats et tient compte de la variabilité des flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents en utilisant la modélisation stochastique.

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance et les autres risques non financiers, tels que le risque de déchéance et le risque de dépenses, c'est-à-dire la possibilité d'une augmentation inattendue des frais administratifs afférents à la gestion du contrat. Cet ajustement reflète également le degré d'aversion au risque des filiales d'assurance ainsi qu'un avantage pour refléter le niveau de diversification que les filiales d'assurance considèrent dans la détermination de cette indemnité.

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé au niveau consolidé de chacune des filiales d'assurance sur une base nette de réassurance, puis alloué à chaque groupe de contrats d'assurance et à chaque groupe de contrats de réassurance détenus selon leur profil de risque.

L'ajustement au titre du risque non financier est actualisé en utilisant les taux d'actualisation décrits à la section « Ajustements liés à la valeur temps ».

Activités d'assurance de personnes

L'ajustement au titre du risque non financier des contrats d'assurance de personnes est déterminé en utilisant la technique des quantiles. Cette technique consiste à déterminer l'ajustement au titre du risque non financier de telle sorte que la probabilité que les flux de trésorerie d'exécution soient suffisants pour remplir les obligations liées à l'exécution des contrats d'assurance se situe dans un intervalle de confiance acceptable pour la prise en charge de l'incertitude. Cette approche nécessite qu'un modèle soit utilisé pour générer une distribution des risques des flux de trésorerie. Le modèle utilisé considère comme hypothèse que l'incertitude engendrée par les risques d'assurance sur les flux de trésorerie futurs a une distribution de probabilité normale et que la moyenne de la distribution correspond aux flux de trésorerie futurs de meilleure estimation. Le coussin de solvabilité global calculé selon les exigences de capital réglementaire est utilisé dans le modèle comme point de référence pour ce qui est de l'étalonnage du niveau de confiance correspondant à l'ajustement au titre du risque non financier. La diversification intra-risque et la diversification entre les risques basée sur les caractéristiques des risques associés aux produits sont pris en compte dans l'application du modèle. La filiale d'assurance de personnes utilise un niveau de confiance de 81 % (80 % au 31 décembre 2022).

Activités d'assurance de dommages

L'ajustement au titre du risque non financier des contrats d'assurance de dommages est déterminé en se basant sur la méthode du coût du capital. Selon cette méthode, la matérialisation du passif, le capital alloué ainsi que le coût du capital sont projetés individuellement par ligne d'affaires. Le capital alloué aux lignes d'affaires pour supporter le risque correspond à la somme du capital à la cible opérationnelle et du capital exclu du capital disponible par les organismes de réglementation. Pour une ligne d'affaires, l'ajustement au titre du risque non financier selon cette méthode est calculé comme étant la valeur actualisée du coût en capital de celle-ci. La diversification entre les lignes d'affaires et les risques d'assurance des filiales d'assurances de dommages est considérée dans l'application de la méthode du coût du capital. Il est estimé que le résultat de la méthode du coût du capital équivaut à un niveau de confiance de 90 % (90 % au 31 décembre 2022) pour l'ensemble des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus.

Marge sur services contractuels

À chaque fin de période, la MSC à la date de clôture est répartie également entre chacune des unités de couverture restantes avant l'affectation pour les services rendus. La filiale d'assurance de personnes comptabilise ensuite à l'état combiné du résultat un montant de la MSC basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus.

La direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer les unités de couverture appropriées qui reflètent adéquatement le volume de services prévus sur la période de couverture des contrats d'assurance. Le volume de services prévus doit tenir compte à la fois des services découlant de la couverture d'assurance, mais aussi des services de rendement d'investissement, le cas échéant, pour les contrats d'assurance sans participation directe et des services liés à l'investissement pour les contrats d'assurance avec participation directe. Afin de déterminer le volume de services prévus au titre de la couverture d'assurance, la filiale d'assurance de personnes utilise le montant qu'elle s'attend à ce que le titulaire de contrat puisse réclamer si un événement assuré se produit.

Le volume de services d'assurance est déterminé en fonction :

- du capital assuré pour les contrats d'assurance individuelle;
- du paiement de rente pour les contrats de rentes;
- des valeurs garanties pour les contrats de fonds distincts.

Pour les services de rendement d'investissement et les services liés à l'investissement, la valeur des fonds des titulaires est utilisée pour déterminer le volume de services fournis.

La période de couverture d'un contrat d'assurance est définie comme la période pendant laquelle des services sont fournis au titulaire de contrats d'assurance. La filiale d'assurance de personnes tient compte de la probabilité de survenance des événements, uniquement dans la mesure où ils affectent la durée de couverture prévue des contrats. La période de couverture est déterminée en fonction de la date d'échéance du contrat ajusté selon les probabilités de survie du contrat.

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

La filiale d'assurance de personnes comptabilise la MSC des contrats de réassurance détenus en lien avec leurs contrats d'assurance individuelle à l'état combiné du résultat au fur et à mesure que les services sont reçus du réassureur. La quantité de services reçus est déterminée en fonction du capital assuré des contrats d'assurance cédés au réassureur et de la durée du contrat de réassurance. Les unités de couverture des contrats de réassurance proportionnelle détenus sont basées sur la couverture d'assurance fournie par le réassureur. La filiale d'assurance de personnes détermine la quantité de services reçus en fonction des valeurs nominales des contrats d'assurance cédés. La période de couverture de ces contrats est déterminée en fonction de la période de couverture des contrats d'assurance sous-jacents dont les flux de trésorerie sont inclus dans le périmètre des contrats de réassurance détenus.

GESTION DES RISQUES

Risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état combiné du résultat et sur les capitaux propres. Ce risque provient des passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance de ces filiales ainsi que des portefeuilles d'actifs à revenus fixes qu'elles détiennent. Le risque de taux d'intérêt auxquelles les filiales d'assurance sont exposées s'explique notamment par la variation du taux sans risque et les écarts d'appariement entre l'actif et le passif. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence des mouvements de taux d'intérêt.

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'impact sur les excédents nets d'une variation des taux d'intérêt. La direction est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. Au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

De plus, un programme de couverture a été mis en place par la filiale d'assurance de personnes afin de minimiser l'incidence des variations de taux d'intérêt sur les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts et les garanties de taux d'intérêt minimum offertes sur certains contrats d'assurance vie universelle.

Les tableaux suivants présentent l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur les passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que sur les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance de la filiale d'assurance de personnes :

Au 30 septembre 2023	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt			
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	3 \$	1 232 \$	1 232 \$
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	—	(1 238)	(1 271)
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt			
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	(26)	(1 517)	(1 517)
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	—	1 511	1 546
Au 31 décembre 2022	MSC	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt			
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	7 \$	1 319 \$	1 319 \$
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	—	(1 196)	(1 308)
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt			
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	(28)	(1 641)	(1 641)
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	—	1 484	1 615

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Les tableaux suivants présentent l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur les passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que sur les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance des filiales d'assurance de dommages :

Au 30 septembre 2023	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt		
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	135 \$	135 \$
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	(110)	(184)
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt		
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	(143)	(143)
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	118	196

Au 31 décembre 2022	Excédents nets après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt		
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	132 \$	132 \$
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	(127)	(196)
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt		
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	(141)	(141)
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	135	210

NOTE 8 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 30 septembre 2023		Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(1 019) \$	(13) \$	(1 237) \$	(13) \$
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(1 119)	—	(815)	—
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(4)	—	(6)	—
Cumul des autres éléments du résultat global	(2 142) \$	(13) \$	(2 058) \$	(13) \$

⁽¹⁾ Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 13 M\$ au 30 septembre 2023 (10 M\$ au 31 décembre 2022) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 9 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un niveau de fonds propres qui respecte son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. La gestion du capital doit également faire en sorte que la structure des fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. Celle-ci est conforme à la politique sur la gestion du capital du Mouvement Desjardins approuvée par le conseil d'administration de la Fédération.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital pour les coopératives de services financiers. En février 2023, l'AMF a publié une mise à jour de cette ligne directrice qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en 2017. Ces réformes visent essentiellement à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières. Cette mise à jour est entrée en vigueur au premier trimestre de 2023.

Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujéti à un supplément de fonds propres de 1,0 % et doit maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Par ailleurs, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %.

Depuis le 1^{er} avril 2022, le Mouvement Desjardins doit satisfaire aux exigences de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF. Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés conformément à cette ligne directrice. Celle-ci s'applique au groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO. Le Mouvement Desjardins doit maintenir un ratio TLAC d'au moins 21,5 % et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %.

Au 30 septembre 2023, le Mouvement Desjardins respecte toutes les exigences réglementaires de l'AMF en matière de capital.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires et de la capacité d'absorption des pertes (TLAC) disponible, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios réglementaires :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2023	Au 31 décembre 2022
Fonds propres et autres instruments TLAC		
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽¹⁾	28 566 \$	28 156 \$
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽¹⁾	28 566	28 156
Total des fonds propres ⁽¹⁾	30 577	30 445
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽²⁾	39 823	38 722
Actifs pondérés en fonction des risques⁽¹⁾		
Risque de crédit	112 635	118 783
Risque de marché	2 836	3 959
Risque opérationnel	21 664	15 114
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher de fonds propres	137 135	137 856
Ajustement transitoire en fonction du plancher de fonds propres	—	1 455
Total des actifs pondérés en fonction des risques	137 135 \$	139 311 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC⁽²⁾	133 060	134 880
Exposition du ratio de levier⁽¹⁾	378 858	371 598
Exposition du ratio de levier TLAC⁽²⁾	372 059	364 519
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽¹⁾	20,8 %	20,2 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽¹⁾	20,8	20,2
Total des fonds propres ⁽¹⁾	22,3	21,9
TLAC ⁽²⁾	29,9	28,7
Levier ⁽¹⁾⁽³⁾	7,5	7,6
Levier TLAC ⁽²⁾⁽³⁾	10,7	10,6

⁽¹⁾ Les données comparatives sont conformes aux exigences de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital en vigueur au 31 décembre 2022.

⁽²⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO.

⁽³⁾ Dans le cadre des mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF depuis le 31 mars 2020, les réserves auprès de banques centrales sont exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

NOTE 10 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers				
Au coût amorti	3 197 \$	2 223 \$	8 852 \$	5 862 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	451	278	1 303	590
À la juste valeur par le biais du résultat net	7	3	15	8
	3 655	2 504	10 170	6 460
Frais d'intérêts sur les passifs financiers				
Au coût amorti	1 821	851	4 897	1 696
À la juste valeur par le biais du résultat net	16	4	29	13
	1 837	855	4 926	1 709
	1 818 \$	1 649 \$	5 244 \$	4 751 \$

AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Les tableaux suivants présentent la ventilation des revenus et pertes de placement excluant ceux pour le compte des titulaires de fonds distincts – Contrat d'investissements en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre	2023			2022 Retraité (note 2)		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Autres revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(66) \$	42 \$	(24) \$	(50) \$	(87) \$	(137) \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	28	28	5	14	19
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	(14)	(7)	—	(31)	(31)
Au coût amorti et autres	(129)	—	(129)	(9)	(1)	(10)
	(188) \$	56 \$	(132) \$	(54) \$	(105) \$	(159) \$

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	2023			2022 Retraité (note 2)		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Autres revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(104) \$	170 \$	66 \$	(2) \$	(377) \$	(379) \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	27	27	12	29	41
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	24	(47)	(23)	—	(76)	(76)
Au coût amorti et autres	(400)	2	(398)	(26)	—	(26)
	(480) \$	152 \$	(328) \$	(16) \$	(424) \$	(440) \$

Le tableau suivant présente les autres revenus (pertes) nets de placement relatifs aux fonds distincts – Contrat d'investissements :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Autres revenus (pertes) nets de placement relatifs à l'actif net des fonds distincts	(428) \$	(111) \$	702 \$	(2 803) \$
Autres revenus (pertes) nets de placement relatifs au passif net des fonds distincts	428	111	(702)	2 803
	— \$	— \$	— \$	— \$

NOTE 11 – INFORMATION SECTORIELLE

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les tableaux suivants présentent un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)
Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre										
Revenu net d'intérêts	1 708 \$	1 484 \$	5 \$	2 \$	— \$	— \$	105 \$	163 \$	1 818 \$	1 649 \$
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	—	—	228	135	219	49	(5)	9	442	193
Autres revenus	680	702	461	324	(12)	(1)	(256)	(325)	873	700
Revenu net total	2 388	2 186	694	461	207	48	(156)	(153)	3 133	2 542
Dotation à la provision pour pertes de crédit	120	124	4	1	4	—	(1)	—	127	125
Frais autres que d'intérêts nets	1 755	1 672	533	368	79	88	(164)	(67)	2 203	2 061
Excédents d'exploitation	513	390	157	92	124	(40)	9	(86)	803	356
Impôts sur les excédents	137	101	26	6	21	(15)	5	(31)	189	61
Excédents avant ristournes aux membres	376	289	131	86	103	(25)	4	(55)	614	295
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	78	78	—	—	—	—	—	—	78	78
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	298 \$	211 \$	131 \$	86 \$	103 \$	(25) \$	4 \$	(55) \$	536 \$	217 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	298 \$	211 \$	131 \$	86 \$	87 \$	(28) \$	4 \$	(55) \$	520 \$	214 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	16	3	—	—	16	3

NOTE 11 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ (suite)

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)
Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre										
Revenu net d'intérêts	4 878 \$	4 167 \$	15 \$	4 \$	— \$	— \$	351 \$	580 \$	5 244 \$	4 751 \$
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	—	—	692	494	469	49	(22)	21	1 139	564
Autres revenus	2 100	2 077	1 342	971	(27)	(14)	(759)	(881)	2 656	2 153
Revenu net total	6 978	6 244	2 049	1 469	442	35	(430)	(280)	9 039	7 468
Dotation à la provision pour pertes de crédit	295	195	3	1	2	—	(2)	1	298	197
Frais autres que d'intérêts nets	5 414	5 047	1 513	1 126	273	242	(467)	(176)	6 733	6 239
Excédents d'exploitation	1 269	1 002	533	342	167	(207)	39	(105)	2 008	1 032
Impôts sur les excédents	329	261	123	95	33	(68)	14	(40)	499	248
Excédents avant ristournes aux membres	940	741	410	247	134	(139)	25	(65)	1 509	784
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	236	233	—	—	—	—	—	—	236	233
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	704 \$	508 \$	410 \$	247 \$	134 \$	(139) \$	25 \$	(65) \$	1 273 \$	551 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	704 \$	508 \$	410 \$	247 \$	104 \$	(142) \$	25 \$	(65) \$	1 243 \$	548 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	30	3	—	—	30	3

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Au 30 septembre 2023	338 761 \$	55 860 \$	13 193 \$	6 242 \$	414 056 \$
Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	321 357 \$	51 180 \$	12 846 \$	18 561 \$	403 944 \$

NOTE 12 – ACQUISITION IMPORTANTE

Le 1^{er} mars 2023, par l'entremise de Groupe de compagnies Worldsource inc. (antérieurement nommée 9479-5176 Québec Inc.), une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition notamment de la totalité des actions en circulation d'IDC Worldsource Insurance Network inc., de Worldsource Financial Management inc. et de Worldsource Securities inc. (collectivement ci-après, désignées « Worldsource »). Worldsource se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position à l'échelle du Canada en distribution indépendante, en plus de renforcer sa stratégie de croissance dans l'ensemble du marché canadien.

La détermination de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris ainsi que de la contrepartie transférée a été substantiellement complétée au cours de la période terminée le 30 septembre 2023. Dans le cas où des nouvelles informations portant sur des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition devenaient disponibles d'ici le 31 décembre 2023, ces justes valeurs pourraient toutefois être modifiées.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition est présentée ci-dessous :

	Au 1 ^{er} mars 2023
Actifs identifiables nets acquis	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 \$
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	254
Actifs au titre de droits d'utilisation	4
Immobilisations corporelles	1
Immobilisations incorporelles	442
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2
Autres actifs – Autres	30
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	(254)
Obligations locatives	(5)
Passifs d'impôt différé	(104)
Autres passifs – Autres	(34)
	342
Contrepartie	
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	6
Trésorerie nette utilisée pour l'acquisition	743
Contrepartie totale	749
Goodwill résultant de l'acquisition	407 \$

Le goodwill est attribuable aux synergies devant résulter de l'acquisition de Worldsource par le Mouvement Desjardins. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Depuis l'acquisition, la contribution des activités de Worldsource au « Revenu net total » du Mouvement Desjardins, s'élève à 292 M\$. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, la contribution de Worldsource aurait fait augmenter le « Revenu net total » de 353 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023, des frais de clôture de 2 M\$ (3 M\$ au cours de l'exercice 2022) directement attribuables à l'acquisition ont été comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat.

INFORMATION GÉNÉRALE

100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 7N5 Canada
Téléphone : 514 281-7000
www.desjardins.com

**The English version of this quarterly
report is available upon request.**